

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le quatre avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et trente minutes, en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents :** VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (points 1 à 6), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (points 7 à 28), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline (points 3 à 28), conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :** BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline lors de l'arrivée de cette dernière à 20 h 14), POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles).

KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela jusqu'à son arrivée à 22 h 00).  
SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise à partir de 22 h 00).

**Absente :** LE FUR Pauline (à l'ouverture de séance, à l'approbation du procès-verbal et aux points 1 et 2, arrivée à 20 h 14),

**Absents excusés :** VASTEL Laurent (point 3), BOUCLIER Arnaud (points 3, 24, 25 et 26), KATHOLA Pierre (point 3)

**Secrétaire :** Mme PORTALIER-JEUSSE Constance est désignée secrétaire de séance.

**M. le Maire :** « Bonsoir, mes chers collègues. Ce Conseil municipal sera essentiellement consacré à des problèmes financiers, le vote du budget en particulier. Nous aurons 26 points à l'ordre du jour et 3 questions orales (2 de M. MERGY, de 1 de M. MESSIER). Je vous informe d'ores et déjà que nous allons procéder au retrait et au renvoi au prochain Conseil municipal des délibérations 13 et 14 concernant le CCJL. Nous allons passer maintenant à l'appel des présents et représentés (*Appel*). »

**M. MERGY :** « Mme POGGI m'a donné un pouvoir qu'elle a adressé à M. DUBOIS et au secrétariat du Conseil municipal. »

**M. le Maire :** « De fait, cela vous fait deux pouvoirs. Je ne crois pas que cela soit possible puisque nous sommes en présentiel et donc dans la configuration où nous n'avons droit qu'à un pouvoir par participant. »

**M. MERGY :** « Nous dirons à Mme GOUJA qu'elle l'a donné à Pierre KATHOLA, nous lui enverrons un petit mot. »

**M. le Maire :** « On attend donc qu'elle régularise. Un SMS suffira.

Attendez, excusez-moi, il y a une erreur dans ma liste. Mme POGGI a bien donné pouvoir à M. MERGY et Mme GOUJA n'a pas donné de pouvoir, mais peut-être va-t-elle arriver, je ne sais pas.

Le quorum est atteint. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Mme PORTALIER-JEUSSE. Il n'y a pas d'objection ? Je vous remercie.

Vous avez logiquement reçu l'ensemble des décisions prises par le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Y a-t-il des questions ou des remarques sur l'ensemble de ces décisions ? J'en vois une. »

**M. SOMMIER :** « Quand avez-vous envoyé ces décisions ? »

**M. le Maire :** « Elles sont logiquement sur table. »

**M. SOMMIER :** « Non. »

**M. le Maire :** « Elles ont été envoyées à 16 h 00, avant le Conseil municipal. Y a-t-il une liste que l'on puisse éventuellement retirer ? Vous n'avez pas pu en prendre connaissance ? »

**M. SOMMIER :** « Non, j'ai reçu un e-mail à 17 h 44 mais pas à 16 h 00. »

**M. le Maire :** « À 17 h 19, me dit-on. Il a mis 20 minutes à arriver, cela peut arriver. Par contre, cela pose un problème. Il faudrait éventuellement que tout le monde ait pu prendre connaissance de ces dispositions. Je vous propose donc, M. SOMMIER, que l'on vous fasse un tiré-à-part pour que vous puissiez le lire tranquillement et poser vos questions au cours de la séance. Est-ce que cela vous convient ? Très bien.

Nous avons ensuite à l'ordre du jour l'approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 10 février 2022. Vous avez logiquement reçu ce PV le 15 mars. Nous avons reçu une remarque de M. MERGY et une remarque de Mme BROBECKER qui ont bien sûr été prises en compte et intégrées dans la rédaction finale du procès-verbal. Compte tenu de ces modifications, nous pouvons passer à l'adoption. Je vous remercie.

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2022 à l'unanimité des suffrages exprimés.

Conformément à ce que nous avons décidé lors du dernier Conseil municipal qui était en visioconférence, il nous était apparu plus raisonnable de rendre hommage en présentiel à deux anciens élus de la Ville, disparus ces derniers mois.

Il s'agit d'une part d'Anatole PIEAU que nous connaissions bien et qui a été élu de 1989 à 1994, ancien adjoint chargé du personnel communal, du devoir de mémoire. C'était un ancien combattant d'Algérie et d'Indochine où son dernier grade était colonel de l'armée de l'air ; il a été nommé officier de l'ordre national du mérite.

Dans la même période nous avons hélas appris la disparition de Mme Monique LECANTE qui a été Conseillère municipale de 1995 à 2000 et qui était engagée dans la vie associative locale de longue date.

Je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire de ces deux disparus qui ont donné de leur temps pour la collectivité.

*L'Assemblée observe une minute de silence.*

Je vous remercie.

Il y a peu de points d'actualité ; je me bornerai simplement à rappeler l'ensemble des actions de solidarité que nous avons développées ces dernières semaines à l'occasion du conflit en Ukraine.

- Comme vous l'avez vu, le drapeau ukrainien flotte sur la façade de l'Hôtel de Ville en signe de solidarité avec le drame que vivent aujourd'hui les Ukrainiens.
- Nous avons mis en place une collecte solidaire dans le "Fontenay Scope" qui a permis à de très nombreux Fontenaisiens d'apporter leurs dons, ce qui témoigne de l'importance de l'émotion qu'a suscitée ce conflit dont on apprend hélas chaque jour qu'il devient de plus en plus terrible et particulièrement violent.

- Nous avons décidé de mettre à disposition de plusieurs familles ukrainiennes les logements vacants sur le patrimoine de la Ville, ce qui fera l'objet d'une délibération. Il n'y en avait pas énormément mais nous en avons tout de même recensé quatre, des logements de fonction et logements de gardien qui étaient au moins temporairement inoccupés et que nous avons très vite remis en état de façon à pouvoir accueillir des familles.
- Nous avons par ailleurs appelé à la solidarité les Fontenaisiens qui le souhaitent et certains nous ont fait savoir qu'ils étaient prêts à accueillir des réfugiés ukrainiens que nous avons reçus de façon à les accompagner avec la mise en place d'une cellule Ukraine. Celle-ci est représentée par un numéro de téléphone et une adresse électronique dédiée, ce qui permet à chacun de se connecter. L'ensemble est totalement géré par le CCAS de Fontenay-aux-Roses qui fait déjà ce type d'accompagnement lorsqu'il y a des familles en grande difficulté, dans le cadre d'un accueil et d'une aide d'urgence.
- Un certain nombre de volontaires nous ont aussi proposé leur aide pour faire notamment la traduction et faciliter les échanges avec ces 21 personnes. Celles-ci parlent parfois un peu d'anglais, souvent un peu de russe mais pas du tout français, ce qui est parfois un peu compliqué, notamment pour les démarches administratives.
- Toutes ces personnes se sont d'ailleurs enregistrées sur le portail de la Préfecture, ce qui leur permet d'emblée d'être créditées du statut de réfugié de guerre et de bénéficier ainsi d'un certain nombre d'aides et d'un statut leur permettant tout de suite de travailler, en tout cas d'avoir accès à tous les services de l'État français. Nous les recevrons de nouveau dans quelques jours avec l'ensemble des hébergeurs de façon que des liens puissent se créer entre les différentes personnes aujourd'hui réfugiées à Fontenay-aux-Roses et qu'elles puissent entre elles échanger dans leur langue maternelle. Il s'agit de faire du mieux possible pour qu'elles puissent vivre cette période difficile dans les meilleures conditions possibles.
- Une classe spéciale a été ouverte à Sceaux pour prendre en charge les enfants scolarisés, ce qui permet là aussi de pallier un petit peu le problème de la barrière de langue. Si la situation venait à se prolonger, ces enfants seraient ensuite réintégrés sur des écoles de Fontenay.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade. Comme tous nous espérons bien évidemment que les choses prendront fin dans un délai pas trop éloigné et que cette période ne sera finalement que transitoire. En attendant, la violence et les images que l'on peut voir ces derniers jours sur les chaînes de télévision et les réseaux montrent qu'il s'agit vraiment d'une guerre dans sa pire dimension avec notamment beaucoup d'exactions contre les civils. C'est une période bien particulière qui, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, a lieu entre deux pays sur le sol européen et il nous a paru vraiment naturel de nous porter en toute solidarité, comme je crois d'ailleurs tous les Fontenaisiens, pour certains de nos concitoyens européens, comme nous l'aurions fait pour des concitoyens français.

Nous allons enchaîner avec l'ordre du jour proprement dit et le point n° 1 qui concerne les subventions aux associations et établissements publics pour 2022. Je vais passer la parole à Mme REIGADA. »

## ➤ VIE ASSOCIATIVE

### **1- Subventions aux Associations et Établissements Publics pour 2022.**

**Mme REIGADA :** « Merci, M. le Maire. Comme déjà affirmé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil municipal, notre équipe soutient activement le tissu associatif fontenaisien dont nous avons la chance collectivement d'en apprécier le dynamisme. Notre soutien passe tant par la formation, les prêts matériels, la mise à disposition de locaux municipaux que par l'octroi de subventions. Alors même que nous "sortons" de deux ans de crise sanitaire mondiale, nous savons pouvoir compter sur nos associations comme elles peuvent compter sur vous pour retisser le lien social et solidaire qui nous a tant manqué ces derniers temps.

Aussi, malgré le contexte budgétaire tendu, il est proposé ce soir de reconduire la grande majorité des subventions attribuées en 2021 et d'augmenter celles d'associations participant au lien social ou à la solidarité.

Nous proposons ainsi de subventionner pour la première fois l'association "GEM l'Éclaircie" avec qui nous avons déjà tissé des liens à travers notre événement annuel "Ensemble par-delà nos différences » porté par le CCAS et le CCJL. Cette belle association vise à insérer socialement les personnes porteuses de handicap et à lutter contre leur isolement, à les accompagner dans leur

autonomie afin qu'elles se sentent et soient considérées comme il se doit, c'est-à-dire des citoyens à part entière.

Nous avons également le plaisir d'octroyer à nouveau si vous en êtes d'accord une subvention à notre génial "Blue Rose Big Band" qui reprend plus que jamais du service après avoir été stoppé momentanément par la Covid.

Enfin, pour soutenir dans leur nouveau projet les associations, nous vous proposons d'augmenter :

- l'ADAVIP
- le CIDFF 92
- Bien grandir ensemble
- Lire et faire lire
- la FNACA
- Freestyle Systems
- Koulé Kan
- Le collège universitaire Fournier
- Chat Trap 92
- France Alzheimer

Ces associations participent toujours au lien ou à la solidarité.

Enfin, comme chaque année il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à la ludothèque "Le Manège aux Jouets" ainsi que les subventions d'équilibre aux établissements publics rattachés à la Ville, à savoir, le CCJL et le CCAS.

Vous avez tous les montants dans le dossier du rapport de présentation et je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, y a-t-il des interventions, des questions ? Je n'en vois pas. »

**Mme REIGADA :** « Si vous le permettez, M. le Maire, nous allons devoir procéder à 8 votes car nous avons en effet parmi le Conseil municipal des membres d'associations qui ne peuvent pas prendre part au vote. Je vais les nommer, et si jamais nous vous avons oubliés, n'hésitez pas à vous déclarer et à ne pas prendre part au vote, s'il vous plaît. Il s'agit aussi des personnes qui siègent au conseil d'administration et au bureau ainsi que les adhérents. »

**M. le Maire :** « Seuls les membres du conseil d'administration ne participeront pas au vote, sinon nous aurons du mal à voter... »

**Mme REIGADA :** « Et les adhérents aussi, ça a été revu. »

**M. le Maire :** « Simplement adhérents ? Je suis moi-même adhérent de l'ASF et je ne pourrai donc pas prendre part au vote. »

**Mme REIGADA :** « Y a-t-il d'autres adhérents à l'ASF ? Mme GALANTE-GUILLEMINOT. Je vous inscris également pour "Arts et Danse". Je vais énumérer les associations restantes. Si quelqu'un en fait partie, qu'il se déclare. »

**Mme COLLET :** (...) *intervention hors micro*

**Mme BEKIARI :** « Je suis de l'avis de Mme COLLET. Par ailleurs, je suis membre de l'ASF, de l'Union nationale des Combattants et de "Chat Trap". »

**M. le Maire :** « Si on enlève tous les membres, à mon avis nous n'aurons plus le quorum. »

**M. LAFON :** « Est-ce que l'on peut faire une petite expérience de pensée comme le ferait un physicien ? Supposons que nous soyons tous membres de l'ASF, le Conseil municipal ne peut pas délibérer pour allouer une subvention à l'ASF. Il y a une contradiction. Ce sont les mandataires qui ne peuvent pas prendre part au vote. »

**M. le Maire :** « Je pense que l'administration a fait une lecture extrêmement sécurisée, voire un peu trop, à mon avis. Je ne pense pas en effet qu'être simple adhérent soit une contre-indication formelle à participer au vote. C'est logique quand on fait partie du conseil d'administration. »

Je vous propose donc de voter, chacun en son âme et conscience, mais peut-être pour toutes les associations globalement. À partir du moment où l'on a listé toutes les exclusions, je vous propose que l'on fasse un vote pour toutes les subventions, vous ne croyez pas ?

**M. MERGY** : « Je suis d'accord avec vous et j'ajoute que nous ne ferons pas de recours ! »

**M. le Maire** : « Merci de cette précision ; en disant cela, je me demandais en effet si vous alliez faire un recours ! »

**M. MERGY** : « Nous avons la même lecture que vous. »

**M. le Maire** : « On me confirme que seuls les membres du conseil d'administration sont concernés ; les élus simples adhérents peuvent donc prendre part au vote. »

**M. MESSIER** : « Cela veut dire qu'on refait les votes depuis le début ? Plusieurs d'entre nous se sont en effet exclus parce que nous étions membres. J'en ai deux sur l'ASF, je pense que Mme BROBECKER aussi et peut-être d'autres personnes. »

**Mme REIGADA** : « Sur l'ASF nous avons M. ROUSSEL, M. BERTHIER et M. MESSIER. M. ROUSSEL est président d'une section, il ne peut donc pas participer. »

**M. LAFON** : « C'est une section qui n'a pas de rôle juridique dans le cadre de l'ASF. »

**M. le Maire** : « Je vous propose que l'on reprenne les votes, cela ira plus vite car nous allons discuter pendant deux heures et cela ne sert à rien. Les NPPV ne concernent donc que les membres du CA. Pour "Flamme d'Espoir France Haïti", je pense que Mme LE FUR a donné pouvoir. »

**M. MERGY** : « Je crois que Léa POGGI est dans le bureau de l'UNC, je ne pense donc pas qu'elle puisse voter. »

**M. le Maire** : « Je note donc NPPV pour Mme POGGI sur l'UNC. »

**Mme REIGADA** : « Et Mme LE FUR est trésorière à "Flamme d'Espoir Haïti". »

**M. le Maire** : « NPPV pour Mme LE FUR également. Je vous propose que vous nous précisiez pour toutes les autres subventions si vous êtes membre du conseil d'administration de certaines associations, ceci étant de la responsabilité individuelle de chacun, accessoirement. Et je vous propose de faire un vote global, si vous en êtes d'accord puisque M. MERGY m'a assuré qu'il ne ferait pas de recours. Pour l'ensemble des votes associatifs, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

**Mme REIGADA** : « Pour les établissements publics communaux, CCJL et CCAS, hormis les membres du Conseil municipal faisant partie des conseils d'administration du CCJL (Mme LECUYER, Mme COLLET, Mme GAGNARD, Mme RADAORISOA, Mme POGGI) et du CCAS (Mme BULLETT – qui a donné pouvoir –, M. SOMMIER, Mme KEFIFA – qui m'a donné pouvoir –, moi-même, Mme MERCADIER, M. KATHOLA) qui déclareront ne pas prendre part au vote, nous vous proposons les subventions suivantes :

- 260 000 € pour le CCJL
- 729 056 € pour le CCAS. »

**M. le Maire** : « Merci Mme REIGADA, nous allons poursuivre avec le point n° 2. »

**M. KATHOLA** : « Excusez-moi, M. le Maire, je ne prends pas part au vote pour le CCAS. »

**M. le Maire** : « Oui, nous l'avons bien précisé. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue les montants annuels de subventions suivantes, pour l'année 2022, aux associations et établissements publics communaux selon les montants ci-après :

<b>BÉNÉFICIAIRES BP 2022</b>		
<b>Associations</b>		<b>Vote</b> (Les élus membres des conseils d'administration des associations ou établissements publics cités ne participent pas au vote)
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Le Manège aux jouets	86 365 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b> Mme SAUCY, Mme GAGNARD Ne participent pas au vote
Comité des œuvres sociales des agents de Fontenay-aux-Roses (COS)	30 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
ADIB (Pour la Maison de Justice et du droit)	10 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b> M. HOUCINI, Mme GAGNARD, Mme LE FUR Ne participent pas au vote
Les Commerces de Fontenay	8 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
C.I.D.F.F 92 – Sud	7 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Bien Grandir Ensemble	7 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Chat Trap 92	5 500 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Amasco	5 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Habitat et Humanisme	5 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
GAFIB - Épicerie solidaire du Secours Catholique	4 500 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	4 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b> Mme GALANTE-GUILLEMINOT Ne participe pas au vote
Actrom Madras 97	2 500 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Labyrinthe	1 500 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Accompagnement Scolaire aux Paradis	1 200 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Flamme d'espoir France Haïti	1 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b> Mme LE FUR (Trésorière) Ne participe pas au vote
Association des amis d'Edmond et JJJ RIGAL	1 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
ADAVIP	1 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Blue Rose Big Band	1 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
GEM l'Éclaircie	1 000 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Association Valentin Haüy	800 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
France Alzheimer	800 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Freestyle Systems	800 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>
Koulé Kan L'écho du cri	800 €	<b>Unanimité des suffrages exprimés</b>

Lire et Faire Lire	800 €	Unanimité des suffrages exprimés
Le Souvenir français	700 €	Unanimité des suffrages exprimés
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	700 €	Unanimité des suffrages exprimés
Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	698 €	Unanimité des suffrages exprimés
Arts & Danses	500 €	Unanimité des suffrages exprimés
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	500 €	Unanimité des suffrages exprimés
Union Nationale des Combattants (U.N.C)	500 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme POGGI (Trésorière) Ne participe pas au vote
Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)	450 €	Unanimité des suffrages exprimés
Association fontenaisienne de Tai chi chuan (AFTCC92)	300 €	Unanimité des suffrages exprimés
Eien Vreizh	300 €	Unanimité des suffrages exprimés
Unafam 92	300 €	Unanimité des suffrages exprimés
Unapei des Hauts-de-Seine	300 €	Unanimité des suffrages exprimés
La Prévention routière	250 €	Unanimité des suffrages exprimés
<b>Sous-total Associations</b>	<b>482 063 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 471 119 €</b>	

Établissements publics communaux		
CCJL	260 000 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme GAGNARD, Mme RADOARISOA, Mme COLLET, Mme LECUYER, M. ROUSSEL, Mme POGGI Ne participent pas au vote
CCAS	729 056 €	Unanimité des suffrages exprimés M. VASTEL (président de droit), Mme BULLETT, Mme KEFIFA, Mme SAUCY, Mme MERCADIER, M. LAFON, Mme REIGADA, M. SOMMIER, M. KATHOLA Ne participent pas au vote
<b>Sous-Total Établissements publics</b>	<b>989 056 €</b>	

Les montants contenus dans le tableau ci-dessus comprennent les éventuels acomptes de subvention de fonctionnement dont certaines associations et établissements publics communaux ont bénéficié en début d'exercice.

Conformément aux articles 12 et 15 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République en matière de finances locales, les associations bénéficiaires des subventions municipales auront l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain.

## **2- Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets 2022.**

**Mme REIGADA :** « Vous connaissez le procédé, nous faisons un appel aux associations dans le cadre de l'appel à projets de l'animation du territoire fontenaisien afin d'inciter et de donner surtout les moyens aux associations d'animer notre jolie ville. Cinq dossiers sur sept ont été retenus cette année :

- L'association Labyrinthe avec le projet "Planète en danger, agissons ! "
- Le Manège aux Jouets pour le festival du jeu "Floraisons ludiques" et leur "Ludo buissonnière".
- Les Commerces de Fontenay pour les animations nocturnes car nous allons lancer enfin la Nocturne du Marché à partir de ce mercredi de 16 h 00 à 20 h 30.
- Les Gazelles au Far Ouest qui offrent un "Accès à la culture pour les publics éloignés" en ayant le concept très sympa de se réunir pour aller ensemble au théâtre et dans tous les lieux culturels.

Les montants et les projets figurent dans les dossiers et je vous invite donc à délibérer. »

**M. MESSIER :** « Je suis très content de voir que cet appel à projets a eu beaucoup de réponses, cela montre le dynamisme et la vitalité du tissu associatif fontenaisien. J'avais juste un regret sur une ligne dans la délibération : l'association Gazelles du Far Ouest a un projet admirable puisqu'elle vise à amener des publics éloignés de la culture à des spectacles de cinéma ou de théâtre à des tarifs réduits. Je crois qu'elle s'adresse essentiellement à des résidents de l'hôtel social Villa Renaissance et à des habitants de Scarron et Sorrières. Je constate toutefois que la subvention proposée est de 1 000 €, là où 1 800 € avaient été demandés. C'est à ma connaissance la seule association dans la liste qui se voit rabotée de 800 €, et je vois dans le dossier de pré-commission que Mme GALANTE-GUILLEMINOT justifie cela par des soucis d'économies, ce que je trouve dommage. »

**M. le Maire :** « Non, pas du tout. »

**M. MESSIER :** « C'est pourtant ce qu'il y a écrit, avec votre signature. »

**M. le Maire :** « Eh bien c'est une erreur et c'est en fait tout simple : l'année dernière nous avons déjà donné une subvention aux "Gazelles du Far Ouest" qui, compte tenu de la pandémie, n'ont pas pu en fait réaliser leur programme. Nous n'avons donc pas considéré qu'elles passaient leur tour car elles avaient déjà eu 1 800 €. On continue parce qu'il y a des frais, parce que l'on peut imaginer que des choses nécessitent quand même que l'on donne une subvention. On a donc donné une subvention mais en la diminuant un petit peu puisque, théoriquement, l'argent pour cet appel à projets est censé financer les actions prévues dans l'appel à projets. Il se trouve que l'année dernière ces actions n'ont pas pu avoir lieu pour les raisons pandémiques que l'on connaît ; on a quand même donné une subvention mais un peu moins élevée compte tenu du fait qu'il doit y avoir un reliquat de la subvention de l'année précédente. »

**M. MESSIER :** « Pourtant, c'est contradictoire avec ce que je vois dans le dossier de pré-commission. Je vois qu'il y a eu effectivement une proposition à 2 800 € et Mme GALANTE-GUILLEMINOT dit "Je propose par économie de faire 1 400 € pour nous et 1 400 € à la charge de l'association." Et l'on arrive à 1 000 €. »

**M. le Maire :** « Mais la proposition de Mme GUILLEMINOT n'avait pas été retenue, par contre... »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Mais je n'ai pas fait cette proposition du tout. Je ne sais pas d'où M. Maxime MESSIER sort ces documents. »

**M. MESSIER :** « Eh bien c'est la pré-commission qui nous les a donnés. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « La seule chose qui ait été faite, comme M. le Maire l'a dit, c'est que compte tenu du fait que le projet n'a pas pu être conduit l'année dernière, nous n'avons demandé à aucune association de restituer les sommes, cela a donc été gardé dans le budget des associations. Compte tenu du fait que cela a été gardé sur 2021, on a imaginé possible – et j'en ai parlé en plus avec la présidente – que cette année on lui donnait un complément puisqu'elle n'avait pas dépensé les sommes de l'année d'avant. C'est très clair et je trouve en fait cette lecture très désagréable. »

**M. le Maire :** « En l'occurrence c'est ce qui est écrit, Muriel, je pense qu'il n'y a pas d'interprétation particulière. »



**Mme GALANTE-GUILLEMINOT** : « Je n'ai pas dit cela, je ne l'ai pas écrit et je ne l'ai pas signé. »

**M. MESSIER** : « Il est écrit : "S'il faut faire des économies je propose que l'on fasse moitié-moitié" et c'est signé Muriel GALANTE-GUILLEMINOT. J'aurais voulu proposer un amendement, c'est-à-dire rester sur le montant de 1 800 € si vous étiez d'accord. »

**M. le Maire** : « Je veux bien leur demander aussi le remboursement des sommes non dépensées parce que le principe de l'appel à projets, c'est que cela finance un projet, vous êtes bien d'accord, sinon, c'est une subvention standard. »

**M. MESSIER** : « En l'occurrence, c'est un projet 2022 à 1 800 €. »

**M. le Maire** : « Oui, mais en même temps on a versé 1 800 € pour un projet qui n'a pas eu lieu en 2021. Comment fait-on ? Je veux bien mettre éventuellement 1 800 € en demandant à l'association de nous rendre les 1 800 € sur la subvention de l'année dernière compte tenu du fait que ça n'a pas été réalisé, mais cela reviendra au même, vous voyez ce que je veux dire. C'est une règle du jeu, si vous voulez : on finance un projet, ce projet n'a pas eu lieu mais on n'a pas été jusqu'à demander le remboursement parce que l'on s'imagine que des frais ont pu courir, c'est logique, mais en même temps il nous a paru logique de ne pas donner l'intégralité de la subvention cette année, voilà. Compte tenu de ces explications je vous propose d'en délibérer. »

**M. MESSIER** : « Si vous voulez répliquer le modèle, on peut procéder ligne par ligne. Nous nous abstenons sur cette subvention en particulier. »

**M. le Maire** : « D'accord. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue, dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2022, les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Subvention accordée	Vote (Les élus membres des conseils d'administration des associations citées ne participent pas au vote)
Labyrinthe	Planète en danger: Agissons !	4 355 €	3 600 €	3 600 €	Unanimité des suffrages exprimés
Le Manège aux jouets	Festival du jeu « Floraisons ludiques »	25 300 €	22 500 €	22 500 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme SAUCY, Mme GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Manège aux jouets	Ludo Buissonnière	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme SAUCY, Mme GAGNARD Ne participent pas au vote
Les Commerces de Fontenay	Animation des nocturnes	6 000 €	6 000 €	6 000 €	Unanimité des suffrages exprimés
Les Gazelles au Far Ouest	Accès à la culture pour les publics éloignés	2 800 €	1 800 €	1 000 €	Unanimité des suffrages exprimés
	<b>Total</b>			<b>35 600 €</b>	

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles) s'abstiennent pour la subvention accordée à l'association "Les Gazelles du Far Ouest"]

## ➤ FINANCES

### **3- Approbation du Compte Administratif 2021 de la Ville.**

**M. le Maire :** « Avant d'entamer les deux délibérations financières qui sont à l'ordre du jour, je ne reviendrai pas sur les explications que je vous avais données lors du discours d'orientations budgétaires, notamment sur la fragilité financière un peu historique de notre Ville. Quand on regarde cette petite bouteille qui est devant moi, on peut réaliser qu'il s'est passé quelque chose depuis trois ans. Il y a trois ans en effet il n'y avait pas de gel hydroalcoolique sur nos tables et c'est vraiment le symbole de trois années de pandémie mondiale qui nous ont frappés et qui sont venues s'ajouter finalement à cette fragilité financière en nous coûtant plus de 1,5 M€ en 2020, probablement entre 500 000 € et 1 M€ en 2021, et qui va encore nous coûter sur le budget primitif de cette année, comme on va le voir, plus de 500 000 € parce que des procédures de nettoyage sont restées extrêmement lourdes, parce que l'adaptation à la pandémie a fait que nous avons notamment développé le télétravail, ce qui a nécessité des frais divers, en particulier en matériel informatique.

Tout ceci pour rappeler que, dans un tel contexte, notre gestion a forcément été d'une grande fragilité, en tout cas, l'impératif dans notre ville est bien sûr que chaque euro soit dépensé de la façon la plus utile. Je me félicite, pour ce qui concerne le compte administratif, qu'après une année 2020 qui avait été particulièrement compliquée, nous revenions à la fin 2021 à une situation finalement beaucoup plus saine avec d'abord une épargne nette (capacité d'autofinancement) tout de même revenue à 600 000 € et à des ratios de désendettement revenus peu ou prou dans les limites de la normale.

Surtout, je note quand même que, cette année, notre augmentation des dépenses n'a été que de 1,9 %, ce qui, compte tenu de la période et des surcoûts évoqués, est à mon avis particulièrement vertueux. Il faut savoir par ailleurs que dans ces 1,9 %, nous sommes restés à 1,2 % au niveau du contrôle de la masse salariale. Vous savez que la masse salariale d'une commune comme la nôtre est affectée par le glissement vieillesse technicité qui représente déjà à lui seul quasiment 0,7 % d'augmentation quasiment inéluctable chaque année – c'est bien sûr une bonne chose pour les personnels concernés –, absorbée dans le budget des revalorisations de la grille indiciaire pour les agents de certaines filières selon l'accord-cadre sur les carrières du gouvernement mais aussi liée à l'augmentation du SMIC puisqu'il a été augmenté à deux reprises en 2021 pour un total de 3,2 %. Cela vient bien entendu impacter directement un certain nombre de nos rémunérations. Je pense que le retour à un budget qui soit finalement équilibré, malgré ces aléas, malgré ces dépenses exceptionnelles qui perdurent, témoigne malgré tout de la bonne santé financière restaurée de notre Ville. Et ce d'autant que le résultat final n'est pas seulement bien sûr que le résultat des dépenses, il est aussi le résultat des recettes propres à la Ville, et ces recettes propres à la Ville ont été, encore en 2021, impactées par la crise sanitaire. On voit bien en effet qu'un certain nombre de services municipaux n'ont pas retrouvé leur niveau de recettes de 2019 parce que les incertitudes souvent liées à la crise sanitaire ont fait que beaucoup de familles ont souvent souhaité différer certains engagements, certaines inscriptions à des pratiques ou prestations. Cela se traduit finalement par un écart assez substantiel de plusieurs centaines de milliers d'euros en termes de recettes et je pense que tout cela va d'ailleurs progressivement – en tout cas nous l'espérons – se corriger sur 2022.

En 2022, comme nous l'avons là aussi déjà exposé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il n'y aura pas de modification des taux d'imposition dans notre ville. La taxe foncière restera la même qu'en 2021. Nous avons défini quatre priorités.

1. Être aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles. C'est bien sûr à la fois nécessaire dans une ville qui compte beaucoup de fragilités sociales mais aussi dans une ville qui vient de traverser, comme toutes les villes de France, la période de pandémie qui a eu un impact social indéniable – on l'a vu sur un certain nombre de paramètres sur lesquels nous pourrions revenir si vous le souhaitez – mais encore dans le cadre de l'actualité que j'évoquais tout à l'heure puisque la guerre en Ukraine va avoir un impact économique sur notre pays qui est probablement inévitable. Dès la fin de l'année, nous verrons probablement une nouvelle crise se propager avec notamment une reprise de l'inflation assez significative qui va, là encore, impacter beaucoup de nos concitoyens.

Pour faire face à cet impératif, un certain nombre de dépenses ont été prévues, notamment l'ouverture d'une Maison France Service. Cela représente un effort important pour la Ville mais permettra à nos concitoyens, notamment les moins à même de faire valoir leurs droits, d'avoir un meilleur accès aux droits. Nous allons lancer l'ensemble des aménagements à prévoir pour fixer définitivement la Maison des Solidarités que nous avons prévue dans les anciens locaux de la crèche Fleurie. C'était d'ailleurs un engagement de campagne que de créer une Maison des Solidarités. Nous avons décidé de la laisser là où elle se trouve, où finalement les associations caritatives nous disent qu'elles ont un outil parfaitement adapté pour exécuter cette tête d'urgence et cette solidarité d'urgence.

Nous avons voté, lors du dernier Conseil municipal et de façon unanime, la modification du règlement du CCAS, ce qui nous permet d'être beaucoup plus réactifs sur les demandes d'aides d'urgence de nos concitoyens. Cette année encore, nous poursuivons un engagement fort sur le secteur du logement. Je vous rappelle que nous n'avons pas eu d'expulsion l'année dernière ; je crois qu'il y en a eu une au total, sur les 15 ou 16 qui étaient prévues. Cette année encore, et c'est un engagement très fort de la Ville, le travail est en train d'être fait et très bien fait pour toutes les personnes qui connaissent des difficultés momentanées liées à des facteurs qu'elles ne maîtrisent pas toujours. Il est évident que l'on n'aide pas les personnes qui ont de grosses dettes parce qu'elles ont décidé de ne pas payer alors qu'elles en ont les moyens. Par contre, cela concerne toutes les personnes qui connaissent de vraies difficultés imprévues d'ordre familial, parce qu'elles perdent leur emploi ou qu'elles sont frappées par une situation nouvelle qui les met dans de grandes difficultés à payer leur loyer. Sur les 34 ou 35 situations de ce type, 24 d'entre elles sont aujourd'hui réglées, nous avons pu faire suspendre les procédures d'expulsion avec des plans d'étalement, avec la mise en place des différents dispositifs de l'État qui permettent justement d'annuler ces expulsions. Les 10 autres sont en cours de traitement et l'on a bon espoir qu'il n'y en ait pas plus que quelques-unes qui correspondent souvent à des grosses sommes et souvent à une décision de ne pas régler son loyer plutôt qu'à une situation que je dirais agüe et dramatique.

2. La deuxième priorité consistait à donner toutes les chances de réussite à nos enfants, c'est-à-dire leur permettre à tous de se développer mais aussi à faire face à une des missions essentielles des mairies, et de nous en tant qu'élus républicains, de préserver l'égalité des chances.

C'est d'ailleurs tout le sens du nouveau plan éducatif de territoire qui est en train d'être mis au point avec l'ensemble des partenaires du monde scolaire, les parents et même les enfants, sous la direction de Dominique LAFON, et qui verra plus de moyens attribués pour permettre d'enrichir le contenu pédagogique. C'est l'ensemble des opérations de soutien, notamment à l'acquisition de la lecture, qu'il s'agisse de l'augmentation des horaires d'ouverture de la médiathèque mais aussi de ce qui est organisé avec la médiathèque comme les opérations de sensibilisation à la lecture dans les crèches. C'est bien le renforcement de notre partenariat – que nous avons voté tout à l'heure – avec les associations qui font du soutien scolaire. C'est l'organisation de stages de soutien à l'apprentissage de la lecture par la Ville directement, et c'est la reconduction d'un dispositif dans le cadre du sport qui est l'intégration et la canalisation des énergies par le sport, l'apprentissage de la citoyenneté par le sport et la reconduction du chèque sport pour la rentrée de 2022 de 50 € pour chaque enfant fontenaisien.

Dans cette même priorité, ce sera la poursuite de nos efforts sur les écoles. Nous allons bien entendu parler de la rénovation de nos groupes scolaires : l'école Scarron est tout à fait exemplaire ; on est en train de mettre en place le début des concertations pour l'école des Ormeaux. Mais c'est aussi la fin du déploiement des écrans tactiles numériques dans toutes nos écoles pour permettre à tous nos enseignants d'avoir des outils pédagogiques qui soient performants.

3. La troisième priorité que nous avons évoquée était la sécurité et la qualité de vie. Cette année voit la fin du déploiement de la vidéoprotection avec plus de 60 sites couverts et plus d'une centaine d'optiques, avec la mise en fonctionnement en routinier, si j'ose dire, du plan de mise en sécurité dans nos écoles et, dans quelques semaines, probablement au prochain Conseil municipal, nous aurons à statuer sur la signature d'une convention avec l'État et les quatre villes concernées par le quartier des Blagis pour une coopération renforcée en matière de sécurité.

C'est bien sûr aussi un effort sur l'animation, la culture, le bien-vivre ensemble avec des animations dans les quartiers comme à Scarron à Noël ou à d'autres moments de l'année, avec une compagnie en résidence, en collaboration avec Toit et Joie. Ce sont les fêtes de Noël, un moment important chaque année pour tous les petits Fontenaisiens. C'est le festival "Danses ouvertes" qui aura lieu dans quelques semaines. C'est l'ensemble finalement des manifestations de "Fontenay, ville d'artistes" qui permet le partage de nos artistes et de leurs créations avec finalement l'accès à la culture du plus grand nombre.

Ce sera, dès cette année aussi, la mise en route du chantier de rénovation d'une salle de l'Espace appelée pour l'instant Jean-Moulin, en tout cas de l'ancien conservatoire de musique, qui nous

permettra de disposer d'un nouveau lieu d'exposition et de partage, plutôt à destination culturelle même s'il restera bien sûr polyvalent.

C'est aussi une animation parfois plus ciblée comme la semaine des Droits de la Femme qui a eu cette année une importance particulière. C'est encore le week-end Vert dans lequel s'inscrit un certain nombre de démarches plutôt à destination de la sensibilisation à l'environnement. C'est le maintien du soutien financier au CCJL que nous avons voté tout à l'heure. C'est une animation commerciale parce qu'une ville attractive, c'est une ville commerciale aussi et surtout. C'est donc la mise en œuvre après-demain d'un nouveau marché le mercredi après-midi que je vous invite à venir explorer. C'est aussi l'augmentation des horaires de la médiathèque et cette nouvelle attraction qu'est la "Micro-Folie", un outil assez remarquable que je vous invite également à découvrir.

4. La dernière priorité sera de poursuivre la modernisation et la rénovation de nos équipements et de notre espace public.

Je rappelle que nous avons vécu un moment assez exceptionnel le week-end dernier avec l'inauguration du gymnase du Parc que nos trois champions olympiques sont venus baptiser avec nous. Je crois que nous sommes tous collectivement très fiers d'avoir livré un tel équipement pour l'ensemble des Fontenaisiens, à la fois pour ceux qui font de la compétition parfois de haut niveau comme pour ceux qui font simplement du sport pour tous ou de loisir et qui se retrouvent dans une forme de consensus sur la beauté du site, sur son implantation dans l'écrin de verdure que constituent la coulée verte et le parc Sainte-Barbe.

Nous allons bien sûr rénover d'autres équipements cette année parce que nous poursuivons notre politique ambitieuse d'investissement : le centre de loisirs Pierre-Bonnard par exemple, le complexe sportif de la Coulée verte qui verra à la fois la rénovation du skatepark, des terrains de basket et des terrains de boules, et l'école Scarron dont nous avons déjà parlé. Nous livrerons en septembre les nouveaux vestiaires du rugby.

Nous allons également dans cette période poursuivre notre effort en faveur des mobilités douces, sous la direction de M. HOUCINI. L'inauguration de la nouvelle consigne à vélos de la gare aura lieu dans quelques semaines ; elle permettra de travailler sur l'intermodalité. Ce sera également un plan de développement des parkings à vélos dans toute la ville, en phase de finalisation et qui va se mettre en œuvre assez rapidement.

Je dirais que toutes ces modernisations nous permettent d'accroître la qualité de vie dans notre ville, de travailler ou de contribuer aussi à l'égalité des chances, à l'insertion, à l'inclusion. Elles permettent aussi de nous mettre en ordre de bataille pour la bagarre environnementale qui donne un objectif à 2050 puisque chacune de ces rénovations nous permet à chaque fois d'avoir des objectifs extrêmement ambitieux en matière notamment d'optimisation énergétique des bâtiments. Scarron, c'est 60 % d'économie d'énergie, ce qui est quand même considérable. Le centre de loisirs Pierre-Bonnard, ce sera plus de 50 %, probablement pas loin de 60 % aussi. Quant au gymnase du Parc, on a remplacé un gymnase des années 60 qui était une passoire thermique par un gymnase qui est aujourd'hui parfaitement bien isolé. Je dirais que là aussi nous sommes en train de passer dans le XXI<sup>e</sup> siècle et de nous mettre en ordre de marche pour être au rendez-vous des objectifs environnementaux.

Je voudrais d'ailleurs vous donner comme information à cette occasion que nous avons débattu au Territoire, avec mon collègue Jean-Didier BERGER, Président du Territoire, de la possibilité d'un puits de géothermie au Panorama puisque nous allons rénover notre stade, dont la programmation est en cours. Il semble que ce soit un site particulièrement favorable pour un puits de géothermie et j'ai donné le feu vert pour que l'on étudie cette possibilité dont nous aurons probablement à re-débattre et sur laquelle nous aurons à nous prononcer. Cette opération particulièrement intéressante nous permettrait d'alimenter aussi bien la piscine que le Val Content ou un certain nombre de collectifs qui sont proches d'une énergie dont on voit aujourd'hui l'importance qu'elle soit aujourd'hui déjà un peu moins chère que le gaz mais surtout qui ne dépende que de l'investissement réalisé, c'est-à-dire qu'elle ne variera plus dans le temps et est fixée pour les 50 années suivantes. On voit bien, compte tenu de l'actualité internationale, que c'est un avantage considérable éventuellement pour les Fontenaisiens et c'est bien pour cela que nous allons expertiser cette possibilité.

Sous la houlette de Mme BEKIARI et de nos services, nous avons mis aussi en place une gestion différenciée des espaces verts qui nous permet d'être beaucoup plus économes en eau et de beaucoup mieux articuler l'entretien des espaces verts.

Enfin, nous allons cette année dans le cadre du plan d'investissement créer un nouveau parc public. Vous allez dire que c'est une marotte, il y en a un par mandature, comme le parc Laboissière lors de la précédente. Dès le 15 juillet prochain commenceront les travaux de mise en œuvre du nouveau parc Scarron qui représentera, je crois, 2 300 m<sup>2</sup>, c'est un vrai parc public dans ce quartier qui est né de l'urbanisme des années 60 et qui brille par l'absence d'espaces verts, ce qui est souvent défavorablement ressenti par les habitants. J'ai le souvenir d'avoir vu jouer des enfants sur le bitume, au milieu du quartier. La proximité d'espaces verts manque donc cruellement dans ce quartier.

Voici les principaux éléments de ce programme que l'on peut résumer comme un programme très ambitieux en matière d'investissements. Je crois que ce qui nous réunit au sein de l'équipe municipale, c'est le souhait de ne pas confondre la sobriété qui est absolument nécessaire pour notre budget de fonctionnement parce que nous ne sommes pas une commune riche, mais de ne pas la confondre avec une forme de justification soit de l'immobilisme, soit de misérabilisme pour ce qui concerne l'investissement. Je crois que le fait de se contenter de faire un peu moins, de ne pas faire beau, de ne pas faire bien, c'est un peu s'enfermer dans une forme de médiocrité. Et je crois que ce serait à la fois une pénalisation générale pour les Fontenaisiens mais aussi une double peine pour tous ceux qui vivent dans les milieux les moins favorisés de notre ville parce qu'ils ont besoin, eux, de cette excellence de la ville qui, je crois, favorise leurs ambitions naturelles. D'ailleurs, il y a quelques jours de cela je distribuais les cartes d'électeur à nos jeunes concitoyens et j'ai pu rencontrer une jeune génération de Fontenaisiens qui m'ont vraiment bluffé par leur énergie, leur envie d'avancer, leur ambition, l'amour de leur ville aussi, et je crois que ce que nous faisons est en phase avec cette envie finalement d'être fier de sa ville, tout simplement. Ainsi, je crois qu'avoir un espace public de qualité, des espaces verts de qualité, des équipements qui ne soient pas toujours construits à minima, c'est nécessaire aussi bien pour nos jeunes, comme je viens de le dire, que pour nos anciens qui n'ont pas toujours une grosse retraite et qui peuvent cependant bénéficier d'un espace de vie et d'un cadre de vie de qualité. C'est aussi quelque chose que nous leur devons, comme nous le devons d'ailleurs aux familles qui, avec leurs enfants, avec la vie quotidienne, bénéficient de l'ensemble de ces équipements et de ce cadre de vie pour lesquels nous avons donc une ambition que nous réaffirmons et dont nous sommes fiers comme nous pouvons être fiers de notre ville au cours de ces dernières années.

Voilà ce que je voulais vous dire, nous sommes dans une ville qui a une vraie qualité de vie, c'est une ville à taille humaine. Nous avons à la fois ces difficultés financières mais, s'il serait facile d'accroître les revenus, les ressources en construisant beaucoup, ce n'est pas non plus le souhait de la majorité municipale. En ce sens, je pense que c'est un consensus fontenaisien : rester une ville à taille humaine, rester une ville-village tout en se donnant les moyens d'avoir les prestations et les services que nous devons à nos concitoyens. Voilà ce que je voulais vous dire pour le budget.

Je note que Mme LE FUR est arrivée et que Mme GOUJA lui donne de fait pouvoir. Cela fait donc de grosses modifications.

Je laisse la parole à Jean-Luc DELERIN pour parler du compte administratif et vais donc sortir. »

*M. le Maire quitte la séance.*

**M. DELERIN :** « Je fais tout d'abord un petit aparté pour une situation que je connais actuellement puisque j'ai été opéré il y a quelques jours de la cataracte, si bien que mes anciennes lunettes ne sont plus adaptées et qu'il est trop tôt pour en avoir des nouvelles. Vous allez donc me voir porter des loupes parce que, si ma myopie a été bien traitée, cela a eu pour conséquence d'aggraver ma presbytie. Je vous demanderai donc un peu d'indulgence s'il m'arrive de me "mélanger un peu les pinceaux".

J'ai donc dix délibérations à vous présenter relatives à l'arrêt des comptes 2021 et à la présentation du BP 2022. M. le Maire a présenté avec brio le cadre général, ce qui va me permettre de me cantonner plutôt aux chiffres mais, soyez rassurés, je ne vais pas vous assommer de chiffres non plus.

En introduction, je tiens à rappeler les grands principes en matière de comptabilité des collectivités locales qui résident dans la séparation des fonctions entre :

- l'ordonnateur, c'est-à-dire la personne morale qui est à l'initiative des opérations (et donc la municipalité) et qui élabore un compte de résultat dénommé compte administratif,
- le payeur, comptable du Trésor, qui contrôle la légitimité et la régularité des opérations réalisées par la collectivité avant de procéder à leur règlement, et qui se traduira par la rédaction d'un compte de gestion.

Nous verrons donc dans un premier temps le compte administratif, qui est la comptabilité tenue par la collectivité, puis, dans la prochaine délibération, nous verrons le compte de gestion, c'est-à-dire la perception par la Trésorerie.

Chacune des deux parties tenant sa propre comptabilité, elles doivent aboutir en fin d'exercice à une concordance de résultats. Le compte administratif est un document de 190 pages et il ne serait pas question de le présenter *in extenso*, sauf s'il y a des demandes particulières et, en ce cas, un autre

rendez-vous devra être pris. Vous avez pu le consulter dans le dossier qui vous a été adressé ainsi que la synthèse de 20 pages réalisée par les services et que je trouve particulièrement bien faite. Je ne doute pas que de nombreuses questions spécifiques nous seront posées et nous tâcherons d'y répondre.

Je vous ferai une présentation sur la base d'un PowerPoint à travers une dizaine de diapositives pour résumer ce volumineux dossier et aller à l'essentiel. La publicité que nous ferons de ce document sera conforme aux obligations légales par la mise en ligne de ces documents sur le site de la mairie.

Si vous me le permettez, avant d'attaquer ces chiffres qui sont parfois un peu ésotériques, je voudrais vous faire un petit rappel de quelques notions de comptabilité afin de faciliter la compréhension de mes propos et de celle de certaines délibérations qui vont suivre, notamment celle sur l'affectation des résultats.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui porte sur les projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

La comptabilité des collectivités locales répond à une réglementation particulière dénommée la M14 avec ce que l'on appelle des comptes de gestion et des soldes intermédiaires de gestion. Tout d'abord, nous parlerons des ressources de fonctionnement et des dépenses courantes de fonctionnement.

Le solde nous donne ce que l'on appelle un excédent brut courant. Cet excédent brut courant est l'épargne disponible après les opérations courantes de fonctionnement.

À cet excédent brut de gestion, nous ajoutons les produits exceptionnels et les produits financiers, puis nous enlevons les charges exceptionnelles et les charges financières et nous obtenons l'épargne brute.

À cette épargne brute, nous enlevons ensuite le remboursement du capital de la dette et nous arrivons à ce que nous appelons la CAF nette (capacité d'autofinancement nette) ou l'épargne nette, qui est en fait ce qu'il nous reste en caisse pour permettre d'autofinancer nos investissements.

Il y a donc trois soldes qui sont importants :

- L'excédent brut courant, qui est la différence entre les recettes et les charges courantes de fonctionnement,
- L'épargne brute, qui est diminuée des charges financières et des résultats exceptionnels,
- L'épargne nette, une fois enlevé le remboursement du capital de la dette.

#### Contexte de l'exercice 2021 :

Il y a un an, lors de la présentation du compte administratif 2020 et du budget prévisionnel 2021, je vous faisais part des craintes que nous pouvions avoir sur la persistance de la crise sanitaire et de ses conséquences aux plans économique et social.

- Un exercice marqué par la persistance de la pandémie mondiale (3 vagues nationales majeures et 1 nouveau confinement). Souvenez-vous, entre le moment où nous vous avons envoyé les documents et la tenue du Conseil municipal, un confinement avait été décidé au mois d'avril, ce qui n'a pas manqué de conséquences sur les comptes de la Ville ; j'y reviendrai. Quoi qu'il en soit, nous avons maintenu le cap sur les trois axes évoqués lors du DOB et de la présentation du BP 2021, à savoir :

- La résilience, pour faire face à cette situation
- La réussite scolaire, la cohésion et l'inclusion sociale
- Assurer une gestion responsable et saine.

- La volonté municipale de résilience s'est traduite comme suit :

- les équipements municipaux sont demeurés ouverts
- les grands projets structurants ont continué d'avancer
- l'entretien du patrimoine a été assuré
- le soutien, voire le renforcement aux associations fontenaisiennes et aux établissements rattachés à la collectivité locale.

- La relance des actions en faveur de la réussite scolaire des plus jeunes ainsi qu'en matière de cohésion et inclusion sociale

- Le maintien de cap d'une gestion financière responsable et saine en termes d'endettement rendu possible par :

- la gestion maîtrisée des exercices budgétaires précédents
- le recours optimisé aux subventions en matière d'investissement
- l'effet en 2021 du levier fiscal, par la hausse des taux d'imposition, compensant partiellement les handicaps structurels de la Ville en termes de recettes.

### **Section de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Hors opérations d'ordre, le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève (chiffres arrondis) à :

- 37 260 000 € pour les dépenses réelles de fonctionnement
- 39 750 000 € pour les recettes réelles de fonctionnement

D'où un autofinancement de l'ordre de 2 500 000 €, en nette amélioration par rapport à 2020 (1 M€ seulement, soit inférieur au remboursement du capital de la dette).

#### Dépenses réelles de fonctionnement :

• Dépenses de gestion courante : + 623 000 € (+ 1,21 % par rapport à 2020) et + 831 000 € en incluant les charges financières exceptionnelles (+ 2,3 %).

Taux de réalisation des dépenses : 97,3 %, ce qui est remarquable car l'on aurait pu craindre, avec la pandémie, une hausse des dépenses courantes mais nous verrons au contraire que si la pandémie a entraîné certaines charges (protection, désinfection, ...), elle a aussi généré des baisses de charges sur certains postes par une moindre utilisation de nos services.

• Charges à caractère général : elles subissent les effets de la crise sanitaire à la hausse comme à la baisse. Même si elles sont en hausse par rapport à 2020 (+1,9 %), elles sont nettement inférieures aux prévisions, avec un taux d'exécution inférieur à 92 %, soit un écart de 750 000 € s'expliquant par :

- Une reprise d'activité sur le pôle Enfance (restauration, éducation) avec la fin des restrictions, générant 331 000 € de charges supplémentaires
- Le développement de nos actions en faveur de la cohésion et l'inclusion sociales avec des charges en hausse de près de 191 000 €
- Hausse des autres services pour 185 000 €, en corrélation avec la crise sanitaire, dont notamment les frais de prestation de nettoyage, les produits d'entretien au regard des protocoles sanitaires.
- Augmentation des coûts informatiques, notamment pour assurer le télétravail, la téléphonie. De même, nous avons souscrit à de nouvelles plateformes, notamment pour assurer les réservations médicales telles que Doctolib.
- Le pôle Cadre de Vie a vu ses dépenses diminuer de 134 000 € du fait de la baisse du coût de désinfection du mobilier urbain (allègement des protocoles sanitaires et peut-être usage non pertinent de désinfecter le mobilier urbain extérieur). Nous avons également bénéficié du transfert de la compétence à VS GP le 1<sup>er</sup> avril 2021, ce qui a allégé les charges, mais nous verrons qu'il y a la contrepartie avec l'augmentation du FCCT.
- Le pôle Santé Solidarité a vu ses dépenses diminuer de près de 379 000 €, soit une baisse de 77,8 % par rapport à 2020 par la non-reconduction d'achat de masques et de gel hydroalcoolique.

• Charges de personnel : elles constituent le premier poste de dépenses de la collectivité. Avec un montant de 20 859 000 €, elles progressent de 1,2 % par rapport à 2020, malgré plusieurs facteurs qui ont pesé sur le niveau des dépenses :

- L'application de l'accord Parcours professionnel, Carrières et Rémunération, entraînant une revalorisation des grilles indiciaires pour certains agents de catégories C et A
- L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> octobre qui a généré une hausse des rémunérations de 3,2 %
- Une hausse de 1 % de l'indice de la fonction publique qui a généré globalement 200 000 € de charges supplémentaires de la masse salariale
- La revalorisation du forfait élections de 50 % pour les élections de juin 2021 (une question orale sera posée sur ce sujet)
- La poursuite de notre axe de résorption de l'emploi précaire pour 13 postes en 2021. Vous savez que nous avons l'ambition de résorber l'ensemble de ces postes et ces 13 postes ont été transformés soit en titularisation, soit en stagiairisation.
- Le transfert de la compétence Voirie à VS GP s'est accompagné du transfert de 5 agents au 1<sup>er</sup> avril 2021, ce qui a amoindri une partie de ces surcoûts (question orale également sur ce point).

• Atténuation de produits : cela ne concerne que notre versement au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour lequel nous versons 360 000 €, en hausse de 10 000 €. Par contre, la réforme annoncée du mode de calcul en prenant notamment en compte les droits de mutation risque de nous pénaliser. Il est assez contradictoire de voir que nous percevons de plus en plus en matière de fonds de solidarité de la Région Île-de-France alors que nous avons à verser plus au FPIC. Il est en effet assez contradictoire de voir comment cela peut s'aggraver d'un côté et s'améliorer de l'autre.

- Le FCCT (fonds de compensation des charges transférées) concerne notre versement à VSGP pour 6 117 000 €. Il est en augmentation de 334 000 € du fait de la dynamique des bases fiscales. Chaque fois que les bases fiscales augmentent, notre versement à VSGP augmente, ce qui nous pénalise de 58 000 €.

La disparition de l'aide ponctuelle perçue en 2020 de 96 000 € pour financer les surcoûts liés à la crise et le transfert à 100 % de la compétence Voirie depuis le 1<sup>er</sup> avril, soit une hausse de 180 000 € qui ne concernent bien évidemment que les charges de fonctionnement. Je rappelle que le FCCT ne porte que sur les charges de fonctionnement et en aucun cas sur les investissements réalisés par VSGP.

D'autre part, nous avons transféré 5 agents à VSGP qui paie désormais leurs salaires, et nous ne serons refacturés que pour le coût historique des salaires, c'est-à-dire que ces agents verront leur rémunération progresser au fil de leur carrière mais nous serons toujours facturés du montant de leur salaire pour 2021.

- Autres charges de gestion courantes : elles concernent pour l'essentiel :
  - les subventions versées aux associations pour 567 000 €,
  - les subventions d'équilibre versées aux établissements publics rattachés à la Ville (CCAS, CCJL, Caisse des écoles).

La baisse observée sur 2021 (110 000 €) s'explique par la reprise par le budget de la Ville des achats réalisés par la Caisse des écoles qui sera mise en sommeil et la diminution du besoin de financement du CCAS du fait de l'annulation de prestations au regard du contexte sanitaire et d'une diminution des dépenses exceptionnelles connues en 2020. Je tiens à rappeler le principe d'une subvention d'équilibre qui est ajustée pour assurer l'équilibre du compte d'exploitation, c'est-à-dire amener le résultat le plus proche de zéro, mais en aucun cas nous ne pouvons maintenir une subvention d'équilibre qui permettrait de dégager des excédents permanents.

- Charges financières : elles sont conformes aux prévisions et stables au regard du mode d'amortissement de nos emprunts (630 000 €). Je tiens à rappeler que nous avons fait le choix de passer en amortissement constant en capital, ce qui nous permet d'amortir plus rapidement. Nous remboursons tous les ans la même somme en capital, ce qui fait baisser très fortement le capital restant dû, et donc minore les frais financiers. Ainsi, alors que nous avons emprunté un peu plus de 4 M€ l'année dernière, nous payons toujours à peu près les mêmes frais financiers.

- Charges exceptionnelles : elles résultent de deux contentieux anciens qui ont été soldés et du succès du chèque sport, le tout pour 231 000 €. Je crois que nous avons passé une délibération en Conseil municipal à la fin de l'année dernière.

#### Recettes réelles de fonctionnement :

Elles s'établissent à 39 750 000 €, en augmentation de 6 % par rapport à 2020, soit 2 250 000 € de plus. Toutefois, si le taux de réalisation des recettes s'établit à 98,3 %, celui des produits des services (les prestations que nous facturons directement aux Fontenaisiens) n'est que de 84,7 %, soit 640 000 € par rapport au BP et inférieur de 280 000 € à ceux de 2019. Nous voyons bien que les effets de la crise sanitaire (confinement, fermetures ponctuelles de classes ou de crèches suite à des cas de Covid) continuent à se faire sentir avec une moindre fréquentation des services communaux, notamment de l'enfance et de la petite enfance qui représentent 60 % des produits perçus.

Le développement du télétravail laisse présager un changement de comportement préjudiciable, et ce d'autant plus que le télétravail concerne les populations au plus fort quotient familial, ce qui laisse craindre aussi une baisse de la part des Fontenaisiens payant les prestations aux plus forts taux.

- Autres produits : ils sont conformes à nos prévisions, à savoir les impôts et taxes dont le taux d'exécution est de 99,9 %. Nous observons une croissance de 2,4 M€ de nos produits fiscaux. Cette hausse s'explique par :

- la croissance des bases fiscales,
- la hausse des produits fiscaux liés au foncier bâti,
- le retour à la normale des droits de mutation à titre onéreux. Nous rattrapons le niveau de 2019 avec 255 000 € de plus qu'en 2020,
- la hausse du fonds de solidarité de la Région Île-de-France puisque nous avons perçu 270 000 € supplémentaires, ce qui témoigne de la paupérisation de la population fontenaisienne. Nous en avons parlé à maintes reprises et je crois qu'il y a une vue partagée sur la question.

- Dotations et participations : elles concernent principalement :

- la DGF versée par l'État pour 3 585 000 €
- les versements de la CAF pour 2 063 000 €
- les versements du Département pour 561 000 €, notamment pour ce qui a trait aux crèches.

D'un montant de 6 793 000 €, conformes à nos prévisions, elles sont toutefois en baisse de 758 000 € par rapport à 2020 du fait de :



- la disparition des compensations fiscales liée à la taxe d'habitation (- 370 000 €). La taxe d'habitation étant supprimée, l'État a décidé de supprimer les compensations fiscales liées aux exonérations de taxes d'habitation qu'il accordait au préalable.
- la non-reconduction des aides départementales liées au Covid (- 245 000 €)
- l'effet de la municipalisation des crèches avec une moindre participation de la CAF du fait de la baisse de fréquentation des crèches.
- Autres produits de gestion courante : pour mémoire, il s'agit d'un rattrapage sur les revenus des immeubles et des redevances SOMAREP sur le marché de la halle aux comestibles.
- Produits financiers exceptionnels : ils sont réalisés sur les opérations de gestion et les opérations de cession que nous avons réalisées, notamment les cessions de biens mobiliers puisqu'il n'y a pas eu de cession immobilière.

Si l'on exclut ces dépenses liées à la crise, on peut dire que le niveau de dépenses témoigne d'une gestion rigoureuse sans pour autant pénaliser la qualité des services rendus à nos citoyens. Rappelons que les dépenses par habitant pour Fontenay-aux-Roses, selon les derniers chiffres dont on dispose, sont de l'ordre de 2 200 € alors qu'elles sont de 1 503 € en moyenne pour notre département. Toutefois, je n'ai pas encore les chiffres de 2021.

#### Opérations d'ordre :

Il s'agit d'opérations comptables sans flux financiers qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes. Il s'agit de :

- la dotation aux amortissements pour 1 146 000 €
- des écritures relatives aux cessions d'éléments d'actifs. Par exemple, lorsque nous vendons des véhicules, le bien sort de l'actif et l'on a donc une diminution (c'est une charge) ou bien on a un produit qui est le produit de la vente (c'est une recette)
- la valorisation des travaux réalisés en régie : lorsque les services municipaux réalisent des travaux, cela passe bien évidemment en charge d'exploitation mais, comme pour la comptabilité privée, ces travaux sont portés en immobilisation. Nous avons donc une écriture entre les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement.

#### **Section d'investissement :**

Le bilan de la section d'investissement s'établit à 14 140 000 € en recettes et à 10 484 000 € en dépenses avant intégration de la reprise des résultats des années antérieures.

L'excédent de clôture annuel ressort donc à 3 656 000 €.

#### Dépenses réelles d'investissement :

Hors remboursement de la dette (1 850 000 €), elles s'élèvent à 8 535 000 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement : 8 284 000 € dont :
  - des travaux pour 8 061 000 € :
    - bâtiments : 5 340 € (gymnase du Parc, vestiaires du rugby)
    - cadre de vie : 1 205 000 € (voirie, environnement)
    - informatique : 1 057 000 € (fibre, vidéoprotection, poursuite de l'équipement des écoles en tableaux numériques)
    - Solde : 459 000 € (petits équipements répartis dans différents secteurs, mobilier, achat de matériel au niveau de la DSTM).
  - Immobilisations incorporelles : 223 000 € (achat de logiciels, brevets, etc.).
- Autres dépenses réelles d'investissement :
  - SEM Mobilités : 2 099 000 €
  - Remboursement du capital de la dette : 1 848 000 €.

#### Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12 938 000 €.

- Subventions reçues :
  - Sont notifiés 4 890 000 €, soit près de 38 %, et 1 278 000 € à percevoir en 2022 au prorata des dépenses réalisées. À rapporter quand même aux 2,8 M€ de restes à réaliser.
  - Fonds de compensation TVA (nous récupérons en année N+1 la TVA sur les investissements de l'année N-1) : 1 556 000 €
- Taxe d'aménagement : 1 462 000 €.
- Affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement pour 483 000 €
- Emprunt débloqué en fin d'année : 4 535 000 €.

Répartition :

- FCTVA : 12 %
- Taxe d'aménagement : 11 %
- Emprunt : 35 %

Subventions par type de financeur :

- État : 699 000 € par la DSIL et l'ANSSI (agence nationale de sécurité des systèmes d'information)
- SIPPEREC : 64 000 €
- Département dans le cadre du contrat de développement : 3 376 000 €
- MGP : 207 000 €
- Région : 453 000 €
- Autres : 96 000 €.

Le total des subventions perçues en 2021 se répartit ainsi :

- 1 366 000 € au titre des travaux de la crèche des Pervenches
- 1 050 000 € au titre des travaux du gymnase du Parc
- 486 000 € au titre des travaux de la place De Gaulle
- 423 000 € au titre des travaux de la Cavée
- 381 000 € au titre de la rénovation thermique, y compris pour l'église
- 322 000 € pour le vestiaire du rugby
- 264 000 € dans le cadre de l'aide à la relance de la construction durable.

Il s'agit de subventions perçues, il peut y en avoir d'autres selon l'avancement des travaux.

### **Ratios et solde de gestion :**

Ils témoignent d'une santé financière retrouvée après une année 2020 atypique où les résultats n'étaient pas satisfaisants.

L'épargne nette retrouve un niveau comparable aux années antérieures avec un taux de 6,2 %, comparable à 2019, supérieur à l'objectif communément admis pour les communes d'Île-de-France de 5,4 %.

Un excédent global de clôture de 3 863 000 € bruts et 1 100 000 € en tenant compte du solde des reports en investissement pour un objectif annuel supérieur à 1 M€.

Un endettement d'un peu plus de 31 M€, en hausse de 2 686 000 € une fois déduites les tombées en capital pour un délai de désendettement ramené à 12,7 années (nous effaçons les 26 années de 2020 qui étaient complètement atypiques). Ce délai reste toutefois légèrement supérieur à l'objectif de 12 ans mais nous revenons dans les clous.

Des garanties d'emprunt inchangées pour un capital restant dû d'un peu plus de 145 M€ au bénéfice de dix organismes de logements sociaux et d'une association.

Le taux d'épargne brut est passé de 5,4 % en 2018 à 6,2 % en 2019, tombé à 2,8 % en 2020 et revenu à 6,2 % en 2021.

Le délai de remboursement de la dette, de près de 27 années en 2020, revient à 12,7 années contre 12,6 en 2019.

Il y a un an, je concluais ma présentation du budget 2021 en ces termes : "Il nous faudra, pour faire face à cette situation (la crise sanitaire) toujours gérer avec la même rigueur et savoir trouver des marges de manœuvre pour répondre aux difficultés pouvant apparaître et préparer l'avenir". La crise sanitaire a perduré et affecté la situation financière de la commune, tant au niveau des charges, comme nous l'avons vu, mais sans doute davantage au niveau des recettes qui sont encore fort éloignées du niveau de l'avant-crise. Les mesures prises, associées à une rigueur de gestion et à l'implication de l'ensemble des services, nous ont permis de faire face et de rétablir les grands équilibres financiers tout en poursuivant le développement de nos prestations à nos concitoyens et en poursuivant l'amélioration de nos équipements et de l'espace public.

Je vous remercie de votre attention, vous propose d'en délibérer et suis prêt ainsi que mes collègues à vos éventuelles questions qui ne manqueront pas. »

**Mme REIGADA :** « Merci beaucoup. Juste un petit détail de fond : M. le Maire m'a délégué la présidence mais sans vous consulter. J'aimerais donc savoir s'il y a une opposition à ce que je sois présidente de séance, le temps du vote du budget. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie. Je peux donc prendre momentanément la présidence du Conseil. M. SOMMIER souhaite intervenir, puis M. MERGY. »

**M. SOMMIER :** « Merci beaucoup. Je voudrais tout d'abord remercier les services pour la présentation qui a été faite et que nous avons eue pour la commission permanente. Je parle bien des services

puisque Jean-Luc DELERIN nous a dit que c'était en fait eux qui avaient élaboré ce document. Je tenais donc à les remercier. Je tiens aussi à remercier la présentation de Jean-Luc DELERIN. Néanmoins, j'avoue que nous aurions préféré l'avoir un peu plus tôt. Et je vais faire comme l'an dernier en demandant si nous pourrions recevoir cette présentation par écrit ; vous allez me répondre oui mais il n'est pas certain que nous l'ayons, ce qui est une autre chose.

Le compte administratif qui nous est présenté pour cette année 2021 – et M. le Maire l'avait souligné avant de sortir ainsi que M. DELERIN – a été perturbé par la Covid, et quand je dis perturbé, c'est un mot faible. Lors de l'élaboration du budget 2021 j'avais regretté l'absence de lignes claires, si ce n'est dans cette présentation qui avait été faite, sur l'augmentation de 18 % de la taxe foncière. Je pense que c'était l'élément essentiel de la présentation budgétaire de 2021.

Vous nous avez dit que vous aviez exécuté ce budget avec une volonté de résilience et par une approche pragmatique, et je ne saurais bien entendu vous le reprocher. Par contre, vous nous avez dit que vous aviez fait cette gestion de manière responsable et avec des précautions de façon à ne pas alourdir la situation financière de la commune. Vous avez mis l'accent sur différentes priorités, et notamment la première qui est la réussite scolaire et la cohésion et l'insertion sociales. Très honnêtement, je n'ai pas vu la réalité au vu de ce compte administratif. Il est vrai que les comptes sont un peu éparpillés et il est donc difficile de faire une synthèse mais, très honnêtement, je n'ai pas complètement perçu cette priorité.

Ensuite, vous avez l'honnêteté de dire que les efforts qui ont été faits en 2021 ont été possibles grâce au levier fiscal, avec l'augmentation drastique de la ponction fiscale sur les Fontenaisiens. Je regrette que nous n'ayons pas eu les documents du CA et du budget lors de la commission permanente parce que cela nous aurait permis de poser quelques questions, le rapport n'explicitant pas certains détails. Je regrette donc que nous n'ayons pas eu à notre disposition le CA et le budget. J'en évoquerai quelques-unes mais je me limiterai bien évidemment aux principales.

J'en viens aux chiffres. Je n'évoquerai d'ailleurs que le fonctionnement, mes collègues parleront de l'investissement et de l'endettement.

#### Dépenses de fonctionnement :

Il est vrai que la gestion dite saine s'est finalement soldée depuis 2019 par une stabilité des dépenses. Néanmoins, ces dépenses ont été amputées d'une partie liée à la Covid, qui risque malheureusement d'avoir des incidences en 2022. Cela fait d'ailleurs un moment que je vous demande un bilan de la Covid en 2020 et 2021 car on n'arrive pas à voir la balance entre le manque de recettes et les dépenses supplémentaires.

Globalement, vous nous dites que les recettes sont stables depuis 2019, j'allais dire qu'à la nuance près il y a plus de 1,3 M€ en 2021 liés à la fiscalité, ce qui correspond d'ailleurs à l'excédent de la section de fonctionnement.

La présentation par pôle qui a été faite par les services est intéressante, non pas que la vôtre ne le soit pas mais on a parfois un peu de mal à s'y retrouver dans la mesure où l'on n'a pas connaissance des agrégats qui ont permis d'élaborer les dépenses par pôle.

Concernant la priorité sur la réussite scolaire, il est vrai que le secteur petite enfance est en croissance par rapport à 2020, ce qui est à souligner, mais toujours en deçà de ce qu'il était en 2019. Un effort de rattrapage a été fait pour le scolaire et le périscolaire mais pas à la hauteur des prévisions budgétaires puisque l'on est en retrait de 10 %.

Concernant la priorité sur la cohésion et l'insertion sociales, la lisibilité est plus délicate par pôles puisqu'il y a une superposition entre les pôles Vie locale et Santé Solidarité. Les secteurs Jeunesse et Vie associative retrouvent à peu près leur niveau de 2019 alors que l'animation a été multipliée par 5, tout en restant néanmoins en retrait de 20 % par rapport à 2019. Cependant, dans ce schéma, *quid* de la Maison de Quartier des Blagis dont les crédits sont en réduction de près de 50 % par rapport à 2020 et divisés par 3 depuis 2019 ? N'y aurait-il aucun besoin sur ce quartier, aucun accompagnement n'est-il nécessaire, que ce soit pour les familles ou les jeunes ? Avec la réduction du nombre de personnels mis à la disposition de cette Maison, pourrait-on connaître l'évolution du soutien à cette structure indispensable ou le dévouement des agents qui subsistent ne peut suffire ?

Je passerai rapidement sur le détail des chapitres :

- Les consommations d'énergie ont été contenues compte tenu des investissements et des efforts qui ont été faits et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous évoquerons ce sujet lors de la discussion budgétaire.

- Achats et prestations de service : ces dépenses ont été multipliées par 4, ce qui pose quand même quelques interrogations sur ce chapitre.
- Dépenses d'alimentation : on peut comprendre qu'il y ait une augmentation par rapport à 2020 mais + 10 % par rapport à 2019, c'est surprenant compte tenu du fait qu'il s'agit du même opérateur et du même marché d'appel d'offres.
- Charges de personnel : ce chapitre suscite chez moi quelques petites difficultés de compréhension. Vous dites qu'il y a une relative stabilité au niveau des masses salariales. L'augmentation salariale et les annexes sont globalement compensées par le transfert vers le Territoire. Toutefois, j'ai un problème avec les effectifs. En effet, à la page 177 des annexes, il est précisé qu'il y a 498 emplois permanents dont 474 à temps complet et 24 à temps non complet. Or, le tableau similaire du compte administratif 2020 fait apparaître, en page 174, 450 emplois permanents dont 429 à temps complet contre 474, donc, en 2021. Le chiffre des temps non complets est revanche identique. De fait, comment est-on passé de 454 à 498 ? Je pense qu'il y a sans doute une explication, au moins pour 5 postes en ce qui concerne le transfert de la voirie. Y a-t-il aussi le changement de statut du CCJL ? Mais j'avoue quand même ne pas m'expliquer une telle différence. On retrouve d'ailleurs cet écart significatif en emploi budgétaire, en ETPT, puisqu'on en a 420 en 2021 (334 titulaires et 86 non-titulaires) contre 454 en 2020, ce qui donne une différence de 30 postes. Je ne retrouve pas ces différences dans les chapitres de rémunération et j'aurais donc souhaité avoir quelques précisions par rapport à cette évolution 2020-2021.
- Dépenses inscrites au chapitre 65 "Autres charges de gestion" : elles retracent pour l'essentiel le versement au Territoire pour plus de 6 M€ (ce qui représente tout de même 1/5 des dépenses totales), en hausse de 6 % par rapport à 2020. Je pense que le transfert de voirie est une des explications.
- Autre point important de ce chapitre, les subventions aux associations : pour ma part je regrette que la subvention au CCAS ait été amputée de 15 % puisque l'on est passé de 700 000 € au budget prévisionnel à 600 000 €. Il est vrai que j'ai aperçu, dans un petit coin à droite du tableau, qu'il y avait la prise en charge par la mairie de la CDE mais je pense que cela n'explique pas cette différence, même si l'on va me dire que l'on donne finalement au CCAS la subvention qui correspond à l'équilibre de ses comptes.

#### Recettes de fonctionnement :

Produits : je pense effectivement que l'impact Covid se fait sentir avec des diminutions de recettes liées à l'enfance et à la petite enfance (CAF, etc.) et au CMS par manque aussi de personnel, en raison de difficultés de recrutement.

Chapitre 73 "Impôts et taxes" : le matraquage opéré par l'augmentation du taux décidée lors de l'élaboration du budget 2021, avec une ponction de 1,3 M€, a écarté de mon point de vue une réflexion sur des choix budgétaires plus économes. Nous aurions pu avoir par ailleurs une explication plus précise – M. DELERIN, je n'ai pas tout compris, vous m'excuserez – sur la compensation du coefficient correcteur de l'État de 9,7 M€. J'avais cru comprendre, dans les déclarations politiques, que la taxe d'habitation était compensée à l'euro près. Il y a effectivement des plus et des moins mais j'aurais aimé avoir des précisions quant à l'obtention de ce chiffre de 9,7 M€.

Chapitre 74 "Dotations et participations" : on est en retrait de 10 %, c'est-à-dire 1 M€, ce qui n'est quand même pas négligeable et alors que ce chapitre était stable en 2019 et 2020. Il est vrai que les pertes de recettes – je pense notamment à la CAF et au Département – qui avaient été partiellement compensées en 2020 par des subventions spéciales ne l'ont pas été cette fois-ci. Je pense que c'est une des explications mais je ne sais pas si c'est la totalité des explications.

Voilà à peu près les questions que j'avais sur ce compte administratif, lequel fait apparaître un excédent résultant uniquement de l'augmentation de la taxe foncière (1,3 M€), ce qui signifie que la Ville n'a pas été capable de dégager des financements complémentaires en 2021 sans cette ponction, comme d'ailleurs elle avait été incapable de le faire en 2020. C'est pour cela que je m'interroge tout de même sur la caractéristique que vous aviez donnée en début de présentation sur la gestion saine de la commune en 2021. Je vous remercie. »

**Mme REIGADA :** « Merci, M. SOMMIER, pour ces longues questions. Je vais donner la parole à M. MERGY si tu le veux bien, Jean-Luc, car nous aurons sans doute des questions qui se recourent.

**M. MERGY :** « Merci, Mme REIGADA. Je voudrais tout d'abord préciser que, contrairement à ce qui a été dit, Mme POGGI n'est pas absente mais elle est à l'isolement puisqu'elle a le Covid.

Je voudrais m'associer aux remerciements de Jean-Yves SOMMIER concernant le travail préparatoire des services pour établir ce document budgétaire.

Je voudrais aussi rappeler que le compte administratif est l'acte le plus important dans la vie d'une collectivité puisqu'il vise à retracer, pour un exercice budgétaire donné, la réalité de son action et la réalité de sa situation financière. Personnellement, je n'ai aucun doute sur le fait que ce document

retrace fidèlement l'action de la municipalité au cours de l'exercice 2021. Je suis en revanche plus dubitatif sur les auto-jugements dithyrambiques que vous portez sur votre propre action.

Jean-Yves SOMMIER a démontré clairement dans son intervention que la municipalité n'a pas été à la hauteur des défis qui lui étaient posés pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire et pour déployer un projet et un programme d'actions de solidarité. Il a également rappelé le coup de massue fiscal de 2021, à rebours des promesses électorales de votre équipe pendant la campagne municipale.

Je suis pour ma part inquiet du retard cumulé sur le programme d'investissement et sur la hausse continue de la dette. Je m'interroge aussi sur votre pratique qui consiste à utiliser la journée complémentaire comme un moyen d'améliorer de manière virtuelle le résultat de l'exercice en rattachant le maximum de recettes à l'exercice précédent et en y imputant le moins de charges possible. L'an dernier, le contrôle de légalité vous a rappelé à l'ordre, d'où la décision modificative qui a été passée. J'espère qu'il n'en sera pas de même cette année.

#### Évolution des investissements :

En 2021, vous avez réalisé 8,5 M€ de dépenses réelles d'équipement hors remboursement de la dette, soit une baisse de 1 M€ par rapport en 2020. Cela représente donc une chute de 10 % de l'investissement sur notre ville. Loin du rattrapage que vous proclamez à longueur de temps, notre patrimoine continue donc de vieillir comme peuvent le voir nos concitoyens et, à part quelques investissements utiles, nos équipements sont en train de se dégrader.

Vous pouvez effectivement rigoler et je sais que vous allez essayer de nous démontrer que ce n'est pas vrai mais les chiffres du compte administratif en témoignent...

Excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu ni rigolé pendant vos interventions, si l'on peut se respecter mutuellement, c'est mieux. Mme GUILLEMINOT, je sais que vous avez l'habitude d'intervenir de manière intempestive mais ce n'est pas la peine de le faire.

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « ----- . » *intervention hors micro*

**M. MERGY :** « Très bien, merci. Je disais donc qu'en 2020 vous avez fait 9,5 M€ d'investissement, en 2021, 8,5 M€. C'était 1 M€ de moins, et donc 10 % d'investissement en moins.

Je rappelle que sur la base du budget primitif 2021 mais aussi des décisions modificatives, vous aviez prévu de réaliser 15,7 M€ d'investissement. Vous avez donc réalisé à peine 54 % de vos prévisions budgétaires. Ce ne sont pas mes prévisions budgétaires mais vos prévisions budgétaires et vous êtes incapables de les atteindre. Les années passent et vos prévisions en matière d'investissement trépassent.

Pourtant, malgré ce retard accumulé sur le budget d'investissement, le besoin de financement de la section d'investissement explose. Il est passé de 2 M€ en 2019 ; il avait baissé à 500 000 € en 2020 et il explose à 5,4 M€ en 2021. Il s'agit d'une évolution très inquiétante et totalement décorrélée de votre niveau d'investissement.

#### Niveau et structure de la dette :

Je me répète mais je rappelle qu'à fin 2013 la dette était à 23,1 M€ contre 31 M€ en 2021. Comme je l'ai déjà indiqué, le volume d'investissement annuel sous maîtrise d'ouvrage de la Ville a augmenté de 6 % et la dette a explosé de 35 % en 8 ans.

Vous allez me répondre que cette dette est sans risque selon la charte Gissler ou que la proportion de la dette variable est faible. C'est vrai, mais cette part variable existe et avec les perspectives de hausse des taux, perspectives qui malheureusement se sont accrues avec la crise ukrainienne, le coût de notre dette va donc s'accroître.

La question est surtout celle-ci : comment allez-vous continuer à financer votre programme d'investissement dans un contexte d'augmentation des taux et alors que la Ville n'a finalement plus de réserve financière et que notre ratio de désendettement, qui s'est effectivement amélioré par rapport à 2020, reste très élevé avec 12,7 années ? Je rappelle qu'il était à 10,6 en 2019.

Je considère que l'évolution de la dette est une zone de fragilité majeure pour notre Ville. Je sais que vous l'évacuez rapidement dans vos prises de parole mais je suis pour ma part inquiet sur la non-maîtrise de la dette au regard du volume d'investissements qui se présente devant nous, à en croire vos prévisions pluriannuelles.

La Ville garantit aussi des emprunts, pour l'essentiel de bailleurs sociaux. Le montant du capital restant dû est de 145 M€. Ce document n'était pas complété dans le document budgétaire, comme l'a souligné Mme LE FUR auprès de M. DELERIN ; nous l'avons reçu dans l'après-midi et je vous en remercie.

#### Effectifs :

Comme M. SOMMIER, je voudrais faire un zoom sur les effectifs car j'ai moi aussi une interrogation forte sur l'évolution des effectifs budgétaires de la Ville. En 2020 il y avait 454 ETP contre 420 en 2021. Je voudrais savoir comment vous expliquez cette hémorragie dans nos services. Est-ce lié à un mal-être du personnel municipal, comme on l'entend de plus en plus, ou bien est-ce un moyen pour vous de réduire de manière artificielle la dépense publique au détriment du service public offert à nos concitoyens ?

Je ne voudrais pas passer en revue tous les effectifs mais je vais prendre juste un exemple qui correspond à une priorité forte de votre mandat, à savoir la sécurité.

En 2020 il y avait 11 policiers municipaux dans les services de la Ville. En 2021 il n'y avait plus que 9 agents, soit une baisse de 18 %. On se demande vraiment ce qu'il en serait si la sécurité n'était pas une priorité. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la Cour des comptes l'a également dit : la lutte contre l'insécurité ne repose pas sur la multiplication des caméras de vidéosurveillance mais sur un renforcement des effectifs de la police municipale et sur l'amélioration de sa coordination avec la police nationale. Exactement le contraire de ce que vous avez fait en ne remplaçant pas les agents de la police municipale qui ont quitté notre ville.

En conclusion, hausse massive de la fiscalité, baisse des investissements, explosion de la dette, non-remplacement des fonctionnaires qui quittent la Ville pour des raisons incompréhensibles, voilà le bilan effectif de l'exercice 2021 de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

Même si je ne mets pas en cause votre gestion comptable en tant qu'ordonnateur, il ne m'est pas possible cette année, face à ce constat accablant, de m'abstenir comme je le fais d'habitude, et je voterai donc contre ce compte administratif. Je précise que Mme POGGI vote également contre. Je vous remercie. »

**Mme REIGADA :** « Merci, M. MERGY, pour votre longue intervention. Avant de passer la parole à M. DELERIN, une petite précision sur la forme pour M. SOMMIER. En 2020 nous vous avons transmis le PowerPoint que nous vous avons diffusé et vous n'étiez pas content parce qu'il n'était pas assez précis, pas assez documenté, pas assez bordé, pas assez chapitré, pas assez surligné. Nous avons donc fait l'exercice avec les services de vous fournir un document d'une vingtaine de pages, complet tout en étant lisible et synthétique, qui figure dans le dossier que vous aviez en commission. Maintenant, vous voulez le PowerPoint qui n'est finalement que le reflet visuel de ce que vous avez dans le dossier. C'est en fait un petit peu agaçant d'avoir toujours ces revirements de demandes qui épuisent d'abord les services avant nous tous.

Concernant les remarques de M. MERGY, il ne vous a pas échappé qu'en 2020 et 2021 nous avons connu une pandémie mondiale qui s'appelle le Covid et qui a en effet créé beaucoup d'aléas que nous avons su gérer ensemble.

Enfin, sur la promesse municipale des impôts, nous nous étions engagés en 2020, malgré la crise Covid, à ne pas toucher aux taux d'imposition, ce que nous avons fait. C'est pour cela qu'en 2021 nous avons dû en effet revoir nos priorités et changer légèrement les taux. Pour rappel, d'autres villes ont quand même fait des augmentations de 30 %. Nous sommes à 13 % et, étant l'une des villes les plus pauvres du 92, je pense que nous ne sommes pas dans l'excès.

Pour les questions plus techniques je vais laisser à M. DELERIN le grand plaisir de vous répondre. Merci. »

**M. DELERIN :** « Je ne reviendrai pas sur vos sentiments, vos impressions parce que ce ne sont que des impressions qui vous sont propres et je ne vais pas les juger. De toute façon, on ne s'attendait pas à autre chose.

Je reprendrai juste quelques points qui méritent des précisions. Vous avez parlé de la hausse de l'animation. Il y a quelques années vous nous aviez dit : "Mais attendez, vous dissimulez la fête de la ville dans une ligne fourre-tout. Est-ce qu'on pourrait l'identifier sur une ligne précise ? " Il nous a donc semblé normal d'imputer les coûts des événements d'animation, dont la fête de la ville, dans une ligne "Animation". Il n'y a pas eu d'explosion des dépenses mais un retraitement, une requalification et une imputation budgétaire sur des lignes – je vous l'accorde – qui sont beaucoup plus causantes pour le lecteur des documents comptables.

Quant au problème des Blagis, je dirais que sur un ensemble d'éléments qui tournent autour du personnel, vous n'êtes pas sans savoir que les recrutements actuellement dans certaines catégories

professionnelles sont très difficiles. C'est le cas dans l'animation et, s'il n'y a pas eu d'activité dans la Maison de Quartier des Blagis, c'est tout d'abord en raison des confinements et parce qu'ensuite, pour les trois personnes nous avons eu des difficultés de recrutement qui ont perduré et ce n'est pas facile. Il en est de même sur la police municipale – je réponds à M. MERGY – il y avait comme cela une époque, dans les métiers de la banque, où vous pouviez changer de banque tous les ans en faisant 20 ou 30 % de culbute. Eh bien c'est le cas dans la police municipale, il y a peu de policiers municipaux et il est habituel qu'ils quittent une commune pour aller dans une autre. Si les conditions d'exercice et la rémunération ne sont pas satisfaisantes, certaines communes ont plus de facilité pour doter financièrement les postes.

Il en est de même pour le CMS ; on découvre qu'il y a un problème de profession médicale en France ! Il est dommage que M. le Maire soit sorti car il pourrait en parler. Les déserts médicaux existent aussi dans les villes de banlieue et même dans Paris : quand les médecins partent il n'est pas facile d'en retrouver, ce qui explique la baisse d'activité au niveau du CMS.

Sur les effectifs, je dirais simplement que nous avons connu un certain nombre de départs vers d'autres destinations, c'est la vie professionnelle, et surtout de nombreux départs à la retraite qui posent certains problèmes car, compte tenu des comptes épargne temps et des droits de congés retraite, beaucoup d'agents partent physiquement mais restent encore dans les effectifs et nous ne pouvons pas recruter pour les remplacer. De même, nous avons des difficultés à recruter ; Emmanuel CHAMBON pourra vous l'expliquer, sans doute très tard aujourd'hui...

Vous nous parlez des consommations d'énergie en nous disant que vous allez, M. SOMMIER, nous contrôler sur nos dépenses 2022, mais je crois que l'on atteint là le summum de l'hypocrisie. Vous savez que d'habitude je ne suis pas méchant mais nous dire "Attention, si vous dépensez plus en 2022 en fluides et en consommation énergétique qu'en 2021 ou en 2020...", on se demande si vous-même regardez déjà vos factures et si de temps en temps vous ouvrez un journal, si vous regardez la télé ou écoutez la radio ! Nous avons des consommations énergétiques – j'y reviendrai dans le BP 2022 – qui explosent en coût !

**Mme BEKIARI** : « Il a dit le contraire. »

**M. DELERIN** : « J'ai mal compris alors, excusez-moi

**M. MERGY** : « Il ne vous fait pas souvent des compliments mais, pour le coup, il avait salué la municipalité. »

**M. DELERIN** : « Oui, mais en disant qu'il souhaitait voir si cela serait maintenu en 2022. Le problème est que l'on ne parle que de coûts financiers et que l'on ne regarde pas les consommations en volume.

Concernant la taxe d'habitation, vous savez que l'État avait mis en place certains cas d'exonération ou de diminution des taxes d'habitation (personnes âgées, personnes handicapées, en fonction des revenus) et versait une compensation aux communes. À partir du moment où l'État a dit qu'il supprimait la taxe d'habitation – et on peut dire que c'est assez cohérent –, il s'est dit qu'il n'avait pas à compenser une diminution sur une taxe d'habitation qui n'existe plus. C'est ce que j'ai voulu dire en parlant des 370 000 € de suppression de compensation d'exonération de la taxe d'habitation. Cela n'a pas de rapport avec la réforme que nous connaissons depuis deux ans sur l'exonération de 58 % des habitants de Fontenay et la baisse pour les autres de 30 % l'année dernière et de 35 % cette année. Quant au fameux "coco", le coefficient de correction, j'avoue que c'est un peu sophistiqué mais l'idée est assez simple : les collectivités ont donc perdu la taxe d'habitation et récupèrent au titre de la taxe du foncier bâti la quote-part que percevait le Département sur la taxe foncière. L'État regarde alors, entre ce que l'on a perdu et ce que l'on a récupéré de la taxe foncière du Département, si cela couvre ce que l'on percevait avant en taxe d'habitation. Je simplifie, mais c'est cela le fameux coefficient de correction. L'État dit alors "Si vous aviez apparemment 9 M€ de taxe d'habitation, je regarde ce que vous a apporté le foncier bâti versé au Département, et si ça n'arrive pas aux 9 M€, je complète ce manque à gagner."

Concernant les recettes, l'impact Covid est très clair. Nous avons eu des baisses de recettes et, ce qui est à craindre, c'est le changement de comportements. Je ne vais pas y revenir, on en a parlé déjà à plusieurs reprises, et je crois que les médias en parlent largement mais lorsqu'on voit les départs vers la province d'une partie de la population – je ne sais pas s'il y a des cas à Fontenay –, cela peut poser des problèmes.

M. MERGY évoque la journée complémentaire et j'avoue que je ne m'y suis pas trop penché, mais si on l'utilise c'est qu'il y a des raisons. Je ne pense pas qu'on l'utilise en tout cas pour arranger les bilans car si l'on comptabilisait des choses de N+1 sur N, cela viendrait en diminution en N+1. C'est donc un jeu à somme nulle.

Concernant les dépenses d'investissement, je dois dire que j'attendais la remarque car c'est là aussi le marronnier de ces comptes administratifs, on y a droit à chaque fois. Vous savez très bien que les dépenses d'investissement qui sont comptabilisées au 31 décembre sont celles qui sont facturées et que, malheureusement – et je ne sais pas pourquoi –, nous avons beaucoup de dépenses qui ont été réalisées et qui n'ont pas été facturées. Dans les restes à réaliser il y a donc des investissements qui ont été réalisés et qui n'ont pas été facturés. Nous en avons parlé notamment sur les AP/CP car nous devons modifier bon nombre des AP/CP existantes parce que les travaux notamment pour le gymnase du Parc, pour le vestiaire du rugby et pour la place De Gaulle ont été réalisés mais n'ont pas été facturés. Nous n'y pouvons rien ; est-ce que les entreprises n'ont pas besoin de chiffre d'affaires, c'est possible, là aussi les entreprises gèrent leur niveau de chiffre d'affaires en fonction des prévisions d'activité de leur carnet de commandes.

Quant au prêt à taux variables, pouvez-vous me dire quand il a été signé ? Pouvez-vous me le rappeler ? Venir nous reprocher qu'il y ait un prêt à taux variable alors qu'il a été mis en place... »

**M. MERGY :** « Pardon, Jean-Luc, je ne vous ai pas reproché d'avoir des prêts à taux variables, je vous ai dit que dans les emprunts on a des prêts à taux variables dont, par construction, le coût augmentera si les taux augmentent, c'est tout ! C'est plutôt une bonne utilisation de l'argent public que d'avoir une politique de couverture des taux, une politique de mix entre des prêts à taux fixes et des prêts à taux variables, ce n'est donc pas le sujet. Simplement, les taux variables vont augmenter, c'est tout. »

**M. DELERIN :** « Lorsqu'en 2019 j'ai travaillé avec Mme Malheurty sur la transformation en prêts à taux fixes, nous avons vite abandonné parce que cela nous coûtait les yeux de la tête. Il est vrai que nous avons profité en 2021 d'un taux d'intérêt particulièrement bas puisque nous avons emprunté à 0,95 %. C'est aussi une façon de stabiliser notre risque de taux global sur nos encours, et le taux de la dette doit être stabilisé, ce à quoi nous nous attacherons, nous en parlerons lors de la présentation du BP 2022.

Quant aux avis de la Cour des comptes sur l'efficacité de la vidéoprotection, relisez ce qu'ils ont dit sur la Ville de Paris, ils ont dit aussi des choses très intéressantes.

Je pense avoir répondu aux principales remarques qui ont été faites. »

**Mme REIGADA :** « Merci beaucoup, je pense que tu as été assez exhaustif compte tenu des nombreux points abordés. M. SOMMIER, encore une question ? Vous avez déjà eu un gros temps de parole. »

**M. SOMMIER :** « Sauf si j'ai mal lu le règlement intérieur, je n'ai pas vu que nous avons des temps de parole limités. On peut donc en discuter si vous voulez mais pour le moment ce n'est pas le cas, donc merci de me laisser la parole. »

**Mme REIGADA :** « Je ne suis pas en train de vous interdire la parole, je vous demande de faire court car vous avez eu le temps de vous exprimer, ce n'est pas la même chose. »

**M. SOMMIER :** « Juste un point, M. DELERIN, je pense qu'il y a une erreur dans le compte administratif 2020. Je ne vois pas comment en effet on a pu passer de 454 postes en 2020 à 498 en 2021. Il y a 44 postes de différence et je pense qu'il y a par conséquent une erreur, très honnêtement, parce que c'est plus cohérent sur les ETPT. À mon avis, cela mériterait une explication. Cela ne s'explique pas par les départs à la retraite, les non-recrutements, etc., je pense que c'est au-delà de cela.

Sur la Maison de Quartier, certes, j'entends bien qu'il y a des difficultés pour recruter du personnel mais il y a aussi le problème du financement. J'attire donc l'attention sur l'évolution du financement de cette maison de quartier.

Sur l'énergie, Gilles a corrigé, c'est tout à fait l'inverse et je vous ferai d'ailleurs des remarques et d'autres propositions sur le budget en matière d'énergie.



Sur l'exonération de TH, effectivement, cette exonération évolue bon an mal an, on est à peu près à 500 000 € d'exonération de TH compensés par l'État, mais c'est le gap qu'il y a entre les 9 M€ et quelques et les 11 M€ de taxes, voilà. C'est cela que je ne suis pas arrivé à comprendre, je n'ai pas réussi à faire le lien entre ce coefficient correcteur et ce que la commune percevait en taxe d'habitation.

**M. DELERIN** : « Je suis en direct avec mes agents préférés du service financier qui me répondent qu'il y a effectivement une erreur en 2020 sur le compte administratif au niveau des effectifs. On corrigera donc, on regardera avec Emmanuel et les services. »

**M. SOMMIER** : « Je vous remercie. »

**M. DELERIN** : « Quant à la TH, je vous ai répondu mais formulez clairement votre question et je regarderai. »

**Mme REIGADA** : « Très bien. Je vous propose d'avancer, je pense que nous avons eu suffisamment d'éléments de réponse. Il y a aussi des commissions préparatoires à cet effet ; sinon, on vous répondra par écrit, si tant est qu'il reste encore des questions que vous estimez non répondues. Je vous propose donc de bien vouloir passer au vote sur ce compte administratif. »

*Propos hors micro*

**Mme REIGADA** : « C'est exact. Est-ce que l'on peut faire un vote global ou préférez-vous par chapitre ? »

**M. MERGY** : « Global. »

**Mme REIGADA** : « Je vous remercie. Vous ne ferez pas de recours ? Très bien ! Nous allons donc faire un vote global. Qui est contre ? Nous avons noté toute l'opposition, comme d'habitude. Qui s'abstient ? J'avais cru comprendre que vous vous absteniez, M. MERGY, mais je vois que vous êtes contre. Très bien, vous changez un petit peu, c'est un peu plus revendicatif que les années précédentes. »

*Le Conseil municipal désigne Mme REIGADA présidente de séance pour le vote du compte administratif et après que le Maire est sorti.*

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue des suffrages exprimés**, approuve les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2021 :

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	38 449 223,95	G	39 836 505,71
	Section d'investissement	B	10 483 915,52	H	14 140 074,09
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 107 506,07 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	6 287 705,31 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	55 220 844,78	= G+H+I+J	59 084 085,87
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	4 150 622,78	L	1 355 174,27
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	4 150 622,78	= K+L	1 355 174,27
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	38 449 223,95	= G+I+K	44 944 011,78
	Section d'investissement	= B+D+F	20 922 243,61	= H+J+L	15 495 248,36
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	59 371 467,56	= G+H+I+J+K+L	60 439 260,14

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 4 150 622,78	L 1 355 174,27
13	Subventions d'investissement	0,00	1 277 691,10
20	Immobilisations incorporelles	106 170,11	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 744 452,67	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	77 483,17
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	300 000,00	0,00

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES
011 – Charges à caractère général
012 – Charges de personnel et frais assimilés
014 - Atténuation de produit
65 – Autres charges de gestion courante
66 – Charges financières
67 – Charges exceptionnelles
68 – Dotation aux amortissements
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 – Atténuations de charges
70 – Produits des serv. du domaine et ventes diverses
73 – Impôts et taxes
74 – Dotations, subventions et participations
75 – Autres produits de gestion courante
76 – Produits financiers
77 – Produits exceptionnels
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

10 – Dotations, fonds divers et réserves
13 – Subventions d'investissement reçues
16 – Emprunts et dettes assimilées
20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)
26 – Participations et créances
27 – Autres immobilisations financières
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
041 – Opérations patrimoniales

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 – Dotations, fonds divers et réserves
13 – Subventions d'investissement reçues
16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)
021 – Virement de la section de fonctionnement
024 – Produit des cessions
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections
041 – Opérations patrimoniales

[REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie),

GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent contre]

#### **4- Approbation du compte de gestion 2021**

*M. le Maire regagne la séance.*

**Mme REIGADA :** « M. le Maire, je vous en prie, reprenez votre place. La bonne nouvelle est que le compte administratif a été adopté. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je vais repasser la parole à M. DELERIN. »

**M. DELERIN :** « Il s'agit de l'approbation du compte de gestion 2021 de la Trésorerie municipale. Soyez rassurés, je vais faire court sur cette délibération et j'espère qu'elle sera moins débattue, mais cela n'est pas de mon ressort.

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires réalisées et comptabilisées par la commune. Le compte de gestion est le pendant de ces opérations réalisées par la commune mais comptabilisées par les services de la direction générale des finances publiques. En effet, selon les deux principes fondamentaux qui régissent l'exécution budgétaire des collectivités, il y a tout d'abord la séparation de l'ordonnateur et du payeur. L'ordonnateur est celui qui mandate la dépense, en l'occurrence les services de la mairie. Le payeur est celui qui doit vérifier le mandat et le titre de recettes et qui va réaliser le paiement. Une même personne ne peut pas réaliser les deux opérations – on ne peut pas à la fois être ordonnateur et payeur –, elle ne peut pas engager la dépense et payer cette même dépense.

Deuxième principe, toute dépense ou toute recette doit être préalablement inscrite et prévue au budget. En effet, même s'il y a des disponibilités, on ne peut pas engager une recette ou une dépense qui n'aurait pas été prévue par le budget, ce qui explique que nous faisons en cours d'année des délibérations modificatives pour changer, inscrire, prévoir, adapter nos prévisions.

Cette contrainte, garde-fou administratif, explique, comme je l'ai dit, les décisions modificatives nécessaires pour faire face à des situations nouvelles et imprévues en cours d'année. De ce fait, à partir du moment où nous mandations des dépenses et que le Trésor public les comptabilise, il doit y avoir bien évidemment concordance parfaite entre la comptabilité tenue par la Ville et celle tenue par la Trésorerie municipale. Soyez rassurés, tel est le cas pour les flux traités au cours de l'exercice 2021 : sur les opérations engagées et réalisées sur 2021, nous avons une concordance parfaite.

Cependant, en intégrant les résultats de clôture de l'exercice 2020, un nouvel écart apparaît ; cet écart est de 881,60 €, ce qui doit vous rappeler quelque chose puisque c'est l'écart que nous avons constaté à fin 2020 et qui provenait, en matière d'investissement, d'une dépense comptabilisée hors taxe d'un côté et TTC de l'autre. Nous l'avons régularisée par un certificat administratif pour valider le compte de gestion 2021 l'année dernière mais, malheureusement – ne me demandez pas les explications –, il aurait dû être procédé à une régularisation à la fois par nos services et à la fois par les services de la Trésorerie municipale, ce qui n'a pas été fait, et c'est ce qui explique cette discordance mais qui est bien connue. Les services se sont rapprochés de la Trésorerie municipale (qui est maintenant sur Fontenay-aux-Roses) et cette régularisation devra être opérée prochainement. On peut donc dire que le compte de gestion et le compte administratif sont d'équerre et je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Jean-Luc. Pas de remarque ou d'intervention ? M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. Le Maire, et merci, Jean-Luc, pour ces explications. Il n'y a pas de souci pour nous de voter le compte de gestion 2021. »

**M. le Maire :** « Merci. Je passe donc au vote. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte de gestion comportant les résultats issus de la gestion 2021 qui présente, malgré un résultat de l'exercice concordant avec celui du compte administratif 2021, un résultat de clôture discordant de 881.60 avec celui du compte administratif 2021 de la ville, présenté par l'Ordonnateur. Cette discordance, reportée de l'exercice 2020, avait été actée par la ville, la Trésorière et la DDFIP par le biais d'un certificat administratif.

Cette discordance fera l'objet d'une régularisation comptable au cours de l'exercice 2022.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

#### **5- Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune au cours de l'année 2021**

**M. le Maire :** « J'ai bien noté la demande de faire une petite pause à 22 h 00, ce qui permettra à chacun de s'alimenter. »

**M. DELERIN :** « Je vous fais grâce de l'article, mais le Code général des collectivités territoriales précise qu'un bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles ou de droits immobiliers doit être annexé au compte administratif et ce, pour le ressort de la municipalité, de ses établissements périphériques.

En 2021, il n'y a eu aucune opération, soit d'acquisition, soit de cession. On peut donc tout de suite passer au vote. »

**M. le Maire :** « Merci, je vous propose d'en délibérer. »

*Remarque hors micro.*

**M. le Maire :** « On me dit qu'il faut le voter. Cela dit, cela revient un peu au même. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, après vote sur la présentation, adopte le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune et sa communication, conformément aux dispositions législatives de l'État relatives aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle pour l'année 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **6- Affectation du résultat de l'exercice 2021**

**M. DELERIN** : « Nous venons d'examiner les comptes annuels de la commune qui ne concernent que les opérations enregistrées sur l'année. Je rappelle qu'il y a un grand principe en comptabilité publique, c'est l'annualité des opérations, mais cette annualité n'intègre pas les résultats cumulés des exercices précédents, ceux que nous pourrions appeler, si nous étions en comptabilité privée, le "report à nouveau". Vous vous souvenez, je vous ai parlé au début des cascades des différents comptes et nous avons ici à peu près le même dispositif. Ces deux diapositives vous seront d'ailleurs envoyées car c'est très ésotérique.

### Section de fonctionnement :

Au résultat courant de 2021 que nous avons vu, soit 1 387 000 € (je vous fais grâce des chiffres suivants), il convient d'ajouter les résultats des exercices précédents, soit la somme de 5 107 506,07 €, d'où un résultat global de la section de fonctionnement pour 2021 qui s'établit à 6 494 787,83 €.

### Section d'investissement :

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à 3 656 158 €, duquel il convient de déduire le déficit cumulé des années antérieures, soit - 6 287 705 €, faisant apparaître un déficit de la section d'investissement en 2021 de 2 631 546 €.

Restes à réaliser en investissement reportés sur 2022 :

Ils s'élèvent en dépenses à 4 150 622 € et en recettes à 1 355 174 €, soit un solde des restes à réaliser de 2 795 000 €.

Nous arrivons donc à un besoin de financement au niveau de la section d'investissement qui sera affecté au compte 106 et qui est de 5 426 995 €. Il correspond au déficit de la section d'investissement sur 2021 de 2 636 000 €, plus le reste à réaliser de 2 795 000 €.

Voilà qui impacte le besoin de financement de la section d'investissement.

Nous vous proposons donc d'affecter les résultats selon les modalités suivantes :

Affectation au compte 1068 - Part du résultat de fonctionnement en investissement du montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 5 426 995,25 €.

Affectation au chapitre 02 de l'excédent de fonctionnement reporté, donc du solde positif du résultat de fonctionnement : 1 067 792,58 €.

Chapitre 01 - Déficit d'investissement reporté, nous inscrivons le montant qui était apparu de 2 631 546,74 €.

Je tiens à préciser que le chapitre 01 et le chapitre 1068 ne se cumulent pas. L'affectation au chapitre 01 est donnée pour mémoire.

Après ces explications, je vous propose d'en délibérer. »

**M. MERGY** : « Cette délibération est traditionnellement présentée de manière très administrative, voire un peu ésotérique, en laissant entendre qu'elle ne s'adresse qu'aux spécialistes des finances publiques. Et donc, tout le monde écoute finalement d'une oreille distraite, surtout quand la perspective de la pause se profile. Cette année, je vous demande à toutes et à tous d'être attentifs car c'est en fait une grosse bombe financière qui va bientôt éclater.

Avant affectation du résultat, il apparaît que le résultat cumulé de la section de fonctionnement se situait à 6,5 M€. Je rappelle que ce total englobe à la fois le résultat de l'exercice 2021 mais aussi les excédents reportés de la section de fonctionnement. Ces excédents reportés correspondent peu ou prou au reste de l'enveloppe du CEA perçu grâce à l'action de vos prédécesseurs.

Après affectation du résultat et la prise en compte notamment du besoin de financement de la section d'investissement, il ne reste plus qu'un peu plus de 1 M€ dans les caisses. La situation financière et patrimoniale de notre Ville s'est donc dégradée en un an de 5,5 M€. C'est considérable. Désormais, nous sommes juste au-dessus de la ligne de flottaison et, comme le Titanic au moindre iceberg, au moindre obstacle, nous risquons de couler ou bien pire car nous n'avons plus aucune marge de manœuvre financière.

Lors de l'inauguration du gymnase du parc, M. BERGER et vous-même avez affirmé un peu pompeusement que notre Ville renaissait de ses cendres. En fait, notre Ville est en train de s'enfoncer dans une sorte de trou noir et, en l'absence d'un changement de cap majeur sur le pilotage financier, nous allons droit vers le mur, voire vers un krach financier.

M. le Maire, la situation financière de la Ville est très délicate et vous faites comme si de rien n'était en gaspillant des milliers d'euros pour offrir champagne et petits fours à l'occasion de l'inauguration du gymnase du Parc. J'ai préféré pour ma part ne pas cautionner une telle gabegie financière et je suis venu visiter le gymnase l'après-midi avec mon épouse. J'ai d'ailleurs bénéficié de l'accompagnement très amical d'un des membres de votre majorité municipale.

Nous ne prendrons pas part au vote pour des questions administratives. Mme POGGY vote contre cette affectation du résultat. En revanche, on a un vrai souci sur la dégradation spectaculaire de la situation patrimoniale de la Ville. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MERGY. Bien évidemment, j'accorderais plus de crédit à ce que vous venez de dire si vous ne le disiez pas chaque année depuis 8 ans. Chaque année, depuis 8 ans, vous nous prédisiez en effet un crash de la commune pour les mois qui suivent. Je vous rappelle qu'en 2019 – nous en parlerons pour les taux – notre budget était finalement équilibré, nous avons en effet réalisé beaucoup d'investissements pour les motifs que j'ai indiqués tout à l'heure, c'est-à-dire une certaine ambition pour notre ville. Je dirais que nous gardons pourtant un taux d'endettement qui reste parmi les plus bas de notre territoire et un niveau de fiscalité qui reste aussi parmi les plus bas du territoire. C'est donc bizarre car, finalement, le crash ne s'est pas produit.

Quant à l'évocation – et c'est presque une tradition aussi depuis 8 ans, du chèque du CEA, tout d'abord je m'étonne quand même que vous nous reprochiez de l'utiliser car, *a priori*, ce chèque n'était pas fait forcément pour être mis sous cloche. Je suppose que si vous étiez resté aux affaires vous en auriez aussi fait usage, notamment – et c'est la logique que je dirais plutôt vertueuse de l'exercice – pour investir au service de notre commune. Globalement, cette évocation me paraît donc un peu fumeuse.

Je voudrais quand même rappeler, M. MERGY, que vous parlez beaucoup du chèque CEA et je vais donc vous répondre comme d'habitude aussi, mais c'est quand même d'une autre ampleur qu'en 2010 avec M. BUCHET où vous avez autorisé une vente de 1 500 logements privés à des bailleurs sociaux et que cette vente, M. MERGY, s'est accompagnée d'une exonération de taxe foncière pendant 15 ans. Chacun de ces logements privés rapportant à la Ville – c'est un calcul assez facile à faire – entre 1 500 € au minimum et 2 000 € de taxe foncière à la Ville, cela veut dire que vous avez privé la Ville chaque année pendant les 15 années qui suivent de quasiment plus de 2 M€ de recettes. Je dirais donc que, dans la situation de notre Ville telle que nous l'avons trouvée et telle que nous la gérons, vous portez toujours une responsabilité. Vous étiez, je crois, l'adjoint aux finances de M. BUCHET et donc pas forcément un simple Conseiller municipal.

Chaque année vous donnez des cours de gestion municipale – que j'entends, et je suis toujours prompt à les entendre – mais je pense que vous devriez vous rappeler aussi que la situation où vous nous avez laissés est une situation qui était mauvaise sur le plan financier que vous avez considérablement aggravé par les décisions désastreuses qui ont été prises au moment d'ICADE et qui, de surcroît, était partiellement masquée par le fait que quasiment aucune rénovation lourde n'avait été faite dans la ville. Quand nous sommes arrivés, tous les équipements étaient en effet à refaire, qu'il s'agisse des écoles, des équipements sportifs, de la voirie, de la piscine, du stade, y compris la mairie. Évidemment, on peut être riche quand on ne fait aucuns travaux dans sa maison pendant vingt ans mais en général, au bout de vingt ans, le toit est généralement en ruine et la façade tombe en morceaux. C'est ce que nous avons trouvé en 2014.

C'est donc un vrai challenge, comme vous l'avez souligné, que de continuer à investir beaucoup pour le bien de notre ville tout en tenant les rênes du budget, et d'un budget qui n'est pas très riche parce que nous n'avons en effet pas beaucoup de ressources, mais je crois que, jusqu'à présent en tout cas – car cela fait quand même 8 ans que je suis à ce poste –, je n'ai pas vu le crash tant annoncé se produire. Les ratios sont dans la norme, nous avons un compte administratif excédentaire, ce qui est la seule chose que l'on demande à un compte administratif, pas comme l'État d'ailleurs qui se permet des budgets déficitaires de 30 % chaque année. Par ailleurs, nous avons toujours des taux de fiscalité qui restent relativement modiques. Les derniers chiffres que j'ai là sont ceux de 2020, époque à laquelle nous étions la deuxième ville, à égalité avec Bourg-la-Reine, la moins taxée du territoire. Certes, nous avons dû augmenter les impôts l'année dernière mais, pour donner un ordre de grandeur, 2 M€ nous manquent chaque année à cause de la vente ICADE et vont nous manquer au-delà de 2025. Or, les 14 % d'augmentation que nous avons été obligés de voter l'année dernière nous rapportent 1,6 M€, c'est vous dire l'énormité du trou qui a été fait dans les finances municipales.

Nous ferons un point si vous le voulez au prochain Conseil municipal mais la plupart des villes du territoire vont augmenter leurs impôts locaux. C'est le cas de Montrouge avec 30 % l'année dernière,

de Verrières-le-Buisson (qui n'est plus dans le territoire) avec 40 % cette année, et les villes de Sceaux, Bourg-la-Reine vont suivre. Globalement, la situation est difficile pour toutes les villes et je trouve que notre pilotage est honorable. Je crois qu'il témoigne de notre volonté de gérer au mieux et au plus juste les affaires de la commune dans l'intérêt de nos habitants. Ensuite, on verra si votre prédiction se réalise mais le problème est qu'on a l'habitude des prédictions de fin du monde, que cela fait quand même quelques siècles qu'il y en a assez régulièrement et qu'aucune ne s'est réalisée pour l'instant, pas plus d'ailleurs que le krach financier que vous prédisez chaque année pour Fontenay-aux-Roses.

Voilà ce que je voulais vous dire. Ensuite, on peut tordre les chiffres, on peut les interpréter, mais vous savez qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. On vous a expliqué qu'il y a beaucoup de dépenses exceptionnelles, qu'il y a eu une crise sanitaire qui est quand même la plus grande pandémie mondiale et qui a occasionné un véritable handicap pour notre ville. Globalement, il y a une paupérisation de notre population qui nous amène aussi à faire face à des dépenses supplémentaires. Tout ceci mis bout à bout, c'est beaucoup, mais ce n'est pas pour autant que nous renonçons à rénover les bâtiments et les équipements qui doivent l'être. Le gymnase du Parc était quand même sur le point de s'effondrer en 2014 ; après les expertises on nous a obligés à le fermer pour raison de sécurité. L'école Jean-Macé ne valait pas beaucoup mieux avec son préau effondré entre les deux tours de 2014, l'école de La Roue avec son bâtiment amianté en ruine qui était condamné depuis quelques jours, ou encore le stade avec sa tribune fermée depuis 21 ans par des fils de fer barbelé. Il faut quand même rappeler un petit peu la situation d'où nous sommes partis en 2014.

Mais nous verrons, de toute façon, qui vivra verra. Oui, M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Chaque année je vous écoute refaire l'histoire de l'opération ICADE et je pense qu'il faut rappeler l'ensemble des éléments. D'une part, il y avait un risque de déconventionnement de ces logements, et donc une explosion des loyers pour les locataires. D'autre part, c'était le Président Sarkozy, qui est plutôt plus proche de vous que de moi, qui avait imposé ce choix de désengagement à la Caisse des Dépôts et à sa filiale ICADE. Enfin, au moment de la cession des logements aux bailleurs sociaux, la Ville a touché des droits de mutation. Je sais que vous n'êtes pas un expert en matière d'actualisation financière mais il vaut mieux toucher une recette une année que de perdre une recette quinze ans après. Ce n'est pas tout à fait la même chose et il faut donc avoir une vision globale sur l'opération ICADE. Est-ce que cela a été une erreur d'un point de vue financier ? Non. Est-ce que cela a été une erreur en termes de sociologie du quartier ? Sans doute. On ne l'avait pas anticipée et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises.

Sur la situation du patrimoine de la Ville que vous avez trouvée en 2014, je sais que vous avez montré des photos de Fontenay-aux-Roses qui ressemblait à l'Ukraine aujourd'hui... »

**M. le Maire :** « Oh, pas tout à fait quand même, on avait parlé plutôt de Sarajevo. »

**M. MERGY :** « Vous aviez parlé de la Roumanie à l'époque, c'était effectivement plus d'actualité. Je voudrais simplement rappeler quelques éléments que j'ai indiqués au compte administratif mais vous n'étiez pas là. Depuis que vous êtes aux manettes l'investissement a progressé de 6 % en moyenne annuelle. Si le patrimoine était dans un état aussi pourri comme vous le dites à longueur de temps, il aurait fallu faire un effort colossal sur l'investissement, et ce n'est pas un effort colossal que vous avez fait puisque vous avez fait progresser l'investissement de 6 %. Alors, effectivement, sur les budgets primitifs on a le sentiment que vous doublez l'investissement, sauf que vous ne réalisez jamais le programme d'investissement, on en a parlé tout à l'heure.

Quant à la dette, elle a explosé en revanche de 35 %, ce qui quand même ne témoigne pas d'une maîtrise des ratios financiers.

Je ne souhaite pas de krach financier pour Fontenay-aux-Roses parce que je suis habitant de la ville comme vous, M. le Maire, simplement, quand je vois qu'en un an la situation patrimoniale de la ville s'est appauvrie de 5,5 M€ et qu'il ne reste plus que 1 M€ d'excédent reporté, je m'inquiète. Cela veut dire que l'on n'a plus de marge de manœuvre financière et qu'il faudra que l'on équilibre chaque exercice sur les seuls moyens de l'exercice et sans tenir compte des excédents passés. Voilà, je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MERGY. Quand vous parlez de la perte d'ICADE, les droits de mutation, c'était une année alors que la perte de taxe foncière, c'est quinze années de suite. On a donc perdu au total plus de 30 M€ de fiscalité, ce ne sont pas tout à fait les mêmes ordres de grandeur. Je ne suis



pas un grand financier mais je sais faire la différence entre 2 M€ et 30 M€. Et donc, oui, ça nous pénalise toujours et ça va continuer à nous pénaliser.

Vous avez sorti quelques images pas très flatteuses mais admettez que garder une tribune fermée, en ruine, sur un stade pendant vingt ans, c'est une performance municipale quand même et qui témoigne de beaucoup de choses. Et puis, accessoirement, quand vous comparez les ratios d'investissement, vous oubliez facilement que les ratios d'investissement qui étaient les vôtres étaient essentiellement constitués par les enfouissements par le SIPPAREC et par un certain nombre de travaux qui continuent de se faire mais sous l'égide du Territoire, de la même façon que nous avons externalisé les rues, etc. On ne compare en fait pas du tout les mêmes ratios. Je crois que l'on peut tordre les chiffres pour leur faire dire ce qu'on veut, mais les Fontenaisiens voient bien que l'on a rénové tout le centre-ville, de nombreuses rues et les équipements sportifs, que l'on a livré le 6<sup>e</sup> gymnase qui avait été promis par M. BUCHET depuis 1994 et qui n'avait jamais été fait, que l'on a livré le gymnase du Parc, la Maison de la Musique et de la Danse et que l'on va continuer à livrer des rénovations importantes et qui se voient. On peut tordre l'histoire tant qu'on veut, les gens voient bien ce qui est fait, en pratique et concrètement.

Oui, M. BOUCLIER, et puis après on passe au vote et à la pause. »

**M. BOUCLIER :** « Une remarque très rapide. En 2020, les électeurs se sont exprimés et n'ont pas vu en face d'eux un Titanic comme le décrit Gilles MERGY, sinon, nous n'aurions pas gagné les élections. Je pense que les électeurs ont tranché en 2020 en disant que depuis 2014 ils étaient contents de la gestion de la Ville. C'était seulement une remarque. »

**M. MERGY :** « Ils se sont réveillés en 2021. »

**M. le Maire :** « Pas du tout, M. MERGY, parce que vous semblez oublier que les électeurs fontenaisiens m'ont renouvelé leur confiance lors des Départementales et que l'élection s'est faite à Châtillon. C'est un détail, mais c'est un détail qui compte parce que je sais que j'ai gardé la confiance de mes électeurs fontenaisiens. »

**M. MERGY :** « Je sais que vous aimez bien marquer "Conseiller départemental" partout mais vous ne l'êtes plus depuis juin 2021. »

**M. le Maire :** « Mais c'est la règle du jeu puisque le canton comprend Châtillon qui est une plus grosse ville que nous. En tout cas, sur Fontenay-aux-Roses, les électeurs m'ont renouvelé leur confiance et je les en ai d'ailleurs remerciés parce que c'est la quatrième fois successivement qu'ils me renouvellent leur confiance, M. MERGY. C'est quand même important, en tout cas j'y attache de l'importance et une grande reconnaissance.

Très bien. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Je pense que l'opposition va lever la main, théoriquement. »

**M. MERGY :** « Pardon, je réprécise nos votes. Mme POGGI vote contre et les autres élus de l'opposition ne prennent pas part au vote. »

**M. le Maire :** « Très bien. Qui est contre ? Mme POGGI. Qui ne prend pas part au vote ? Le reste de l'opposition, du moins du reste de l'opposition présent puisque je vois que tout le monde n'est pas présent. Le reste est pour, je suppose. Je vous remercie »

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue des suffrages exprimés**, décide :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 426 995,25 €
- Excédent reporté de fonctionnement (R002) : 1 067 792,58 €.

- de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2022 le déficit de financement cumulé.

- Déficit reporté d'Investissement (D001) : 2 631 546,74 €.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à

LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, ne prennent pas part au vote]

[POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), vote contre]

*Suspension de séance à 22 h 09.*

*Réouverture à 22 h 30.*

## **7- Vote des taux de fiscalité pour 2022.**

**M. le Maire :** « Nous allons donc refaire l'appel comme il se doit.

Je note que Mme SAUCY Nathalie a donné pouvoir à Mme GAGNARD Françoise.

**M. DELERIN :** « Depuis la suppression de la taxe de d'habitation qui baissera encore de 35 % cette année pour les Fontenaisiens qui sont encore assujettis, c'est-à-dire un peu plus de 40 % des foyers fiscaux, les recettes fiscales de la Ville sont basées sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale dont le taux est toutefois gelé à son niveau 2019 pour la dernière année. Je rappelle que le taux sur ces résidences secondaires est de 21,30 %.

Les services financiers ont établi à partir des éléments en leur possession un tableau simulant les recettes fiscales qui devraient s'élever à un peu plus de 12 M€ cette année. Je tiens à rappeler que les bases fiscales ont été revues de 3,4 % au regard de l'inflation que l'on a connue sur la dernière année.

Sur ces bases, il vous est proposé de maintenir les taux des taxes foncières, qui est le seul élément sur lequel nous pouvons intervenir, sur leur niveau de 2021, soit 27,73 % sur le foncier bâti et 17,10 % sur le foncier non bâti. Je vous propose donc d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DELERIN. Y a-t-il des interventions, des commentaires ? M. MESSIER. »

**M. MESSIER :** « Nous voterons contre cette délibération. On a bien compris qu'à partir de maintenant vous aller nous présenter des taux de fiscalité stables chaque année jusqu'à la fin de votre mandat pour essayer de faire oublier la hausse vertigineuse de l'an dernier où je rappelle que l'augmentation était de 18 % sur la part communale. De fait, en maintenant en apparence les taux cette année, vous entérinez la hausse de l'an dernier qui sera donc payée chaque année par les habitants. En soi, une hausse d'impôts ne me paraît pas scandaleuse si, d'une part, cela a été annoncé aux habitants lors de la campagne électorale puisque vous étiez, comme Maire sortant, bien au fait de la situation financière de la Ville, et si cela correspond à de nouveaux investissements ou à de nouveaux services, mais ce n'est pas le cas et cela me donne encore une fois le sentiment que vous aviez caché la hausse d'impôts lors de votre campagne électorale en 2020. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MESSIER. Deux petites remarques amicales, la première, c'est que je ne sais pas où vous avez trouvé un engagement à ne jamais augmenter les impôts dans mon programme de 2020 puisque je n'ai pas souvenir de l'avoir fait mentionner. Par contre, ce que nous avons dit pendant la campagne était très clair, c'est-à-dire que nous essaierions de maintenir la fiscalité le mieux possible et d'augmenter le moins possible les impôts.

Ensuite, nous ne sommes pas toujours maîtres de tous les éléments, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, aussi bien des revalorisations décidées par l'État que des baisses de dotations qui se poursuivent de la part de l'État et qui nous ont amenés à revoir cette position l'année dernière. J'espère d'ailleurs que certains plans d'économies qui sont annoncés par certains candidats sur les collectivités locales ne viendront pas de nouveau nous frapper dans quelques mois. Nous verrons, puisque cela peut prendre différentes formes. Je crois en tout cas que nous avons essayé de tenir les comptes de la meilleure façon possible.

Enfin, vous pouvez considérer que nous avons pris des engagements, moi j'ai pris l'engagement d'essayer d'augmenter le moins possible les impôts. Mais le moins possible, cela ne veut pas dire pas du tout. Je ne sais pas si nous vivons dans la même ville car la liste des investissements est, pour cette seule année, quasiment supérieure au bilan d'une mandature de l'équipe précédente. Je pense que nous avons en effet de gros investissements et que nous avons une grosse action de rénovation de la ville, et je crois là encore que les Fontenaisiens le voient bien chaque jour. »

**M. MESSIER** : « Une réponse rapide, Mme BROBECKER me met devant les yeux un extrait de votre règle de campagne : "La Ville, comme le Département, n'augmentera pas ses taux d'imposition". »

**M. le Maire** : « Et cette année-là nous n'avons pas augmenté les impôts. Sur le reste, je vous renvoie aux 24 pages que nous avons diffusées où, sur la fiscalité, on dit très clairement que l'on essaiera d'avoir le moins possible recours à ce levier, et le moins possible, encore une fois, cela ne veut pas dire jamais parce que, hélas, les circonstances... Là aussi je ne sais pas si l'on vit dans le même pays parce que je ne sais pas si vous avez remarqué ce qu'il se passe dans toutes les autres villes mais renseignez-vous. Aujourd'hui, toutes les villes sont en train d'augmenter massivement les impôts locaux et ce, pour des raisons qui sont toujours les mêmes : les dotations de l'État s'effondrent, les villes n'ont plus le levier de la taxe d'habitation et, par ailleurs, les dépenses obligatoires décidées d'ailleurs par les différents gouvernements – et pas seulement l'actuel – font que des charges nouvelles s'imposent aux villes sans contrepartie. Il y a donc un moment, c'est assez simple, où l'on ne peut pas à chaque fois augmenter de façon obligatoire et légale les dépenses et ne donner aux villes aucune recette supplémentaire, voire réduire leurs dotations. Aujourd'hui, la dotation globale de fonctionnement qui y participe est inférieure de plus de 2 M€ et quelques à celle de 2014.

Ce qui m'interroge, c'est de savoir ce qu'il se passait avant. Pendant la période de 2000 à 2014 où la dotation globale de fonctionnement n'a pas cessé d'augmenter, alors qu'il n'y a eu aucun investissement lourd sur la ville, il y a finalement eu, je crois, plus de 20 % d'augmentation d'impôt sur la période de la part des équipes précédentes. On peut donc se demander parfois où passait l'argent. Aujourd'hui, au moins, on sait où il va. Il va dans la rénovation de nos groupes scolaires, de l'ensemble des équipements qui servent aux Fontenaisiens.

Je vous propose de passer au vote.

Très bien, merci.

C'est toutefois bizarre, M. MERGY, parce que vous nous expliquez que la Ville va dans le mur mais vous votez contre le maintien des taux. Vous voudriez donc qu'on les augmente, c'est logique ! »

**M. MERGY** : « Je voudrais que les projets d'investissement ne dérivent pas de 30 % comme certains par exemple. »

**M. le Maire** : « C'est sûr que quand on fait des choses, on s'expose parfois à des dérives mais, vous savez, on est restés en dessous de votre record pour le marché couvert quand même, on est donc très fiers de nous. Il avait en effet augmenté de 100 %, c'était pas mal, quand même. »

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, adopte les taux de fiscalité directe locale pour 2022, en les maintenant à leur niveau de 2021, soit :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,73 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.10 %

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent pour],

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent contre]

## **8- Instauration d'une taxe de séjour sur le territoire de Fontenay-aux-Roses.**

**M. DELERIN :** « La taxe de séjour a été créée en 1910 en faveur des stations classées de tourisme. Cette possibilité a été élargie aux communes réalisant entre autres des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels, en plus d'être des communes touristiques. Sur le département des Hauts-de-Seine, 28 communes sur 36 collectent une taxe de séjour. Une activité d'hébergement subsiste sur la ville avec la présence sur les plateformes de locations de logements de particuliers. On peut penser qu'avec les événements sportifs majeurs, la coupe du monde de rugby en 2023, les JO en 2024, cette activité connaisse une embellie notamment du fait de notre positionnement sur la ligne B du RER permettant d'accéder facilement aux principaux sites sportifs. Nous vous proposons donc d'instaurer une taxe de séjour au réel – je ne rentre pas dans tous les détails de la comptabilisation –, c'est-à-dire supportée par les personnes hébergées selon le tarif plafond présenté dans le rapport. Je vous propose d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Y a-t-il des interventions, des remarques ? M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Vous proposez de fixer une taxe de séjour au moment où le dernier hôtel de Fontenay-aux-Roses est en destruction, et puis je ne sais pas si je vais voter la taxe sur les palaces car je ne sais pas s'il y aura des palaces sur Fontenay-aux-Roses. Néanmoins, ceci étant dit sous forme de boutade, j'entends quand même la proposition qui est faite, non pas par rapport aux futurs hôtels de grand luxe, etc., qu'il y aura ou qu'il n'y aura pas sur Fontenay-aux-Roses, mais sur les JO et sur ce que les JO peuvent entraîner au niveau du Airbnb. Anticiper me paraît une bonne chose et nous voterons donc cette proposition. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, M. SOMMIER. Un complément quand même : La Roseraie n'est pas seulement en destruction, elle est en reconstruction, et ce sera de nouveau un établissement d'hôtellerie. Il prendra une forme un peu différente, ce sera ce que l'on appelle du "co-living" qui sera assujéti à la taxe de séjour. »

**M. SOMMIER :** « J'avais cru comprendre en commission qu'il n'était pas assujéti à la taxe de séjour. »

**M. le Maire :** « Je crois que cela dépend de la durée du séjour mais, globalement, il y aura quand même une part qui y contribuera. Accessoirement, c'est un établissement plutôt intéressant, ce "co-living" est une forme un peu différente d'hôtellerie mais elle paraît plus adaptée au marché dans notre partie de territoire, compte tenu des grandes entreprises qui sont présentes comme le Crédit Agricole, Orange, qui accueillent souvent des gens pendant quelques semaines en stage ou qui embauchent parfois des jeunes cadres venant de province et qui, le temps d'atterrir, ont besoin d'un logement temporaire. C'est n'est pas effectivement un hôtel à la nuitée mais avec des périodes d'une semaine, de trois semaines, etc., car *a priori* un hôtel semblait peu viable. C'était d'ailleurs le cas de La Roseraie qui avait du mal à boucler ses fins de mois. Je vous propose d'en délibérer. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- d'instaurer la taxe de séjour « au réel » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Y sont assujétiés les hôtels et résidences de tourisme, les chambres d'hôtes, les meublés de tourisme y compris ceux présentés sur les plateformes de réservation en ligne, ainsi que les autres formes d'hébergement de caractéristiques équivalentes.

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour par nuitée et par unité de capacité d'accueil comme suit :

Catégories d'établissements	tarif par nuitée et par capacité d'accueil
Palaces	4,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisms 5 étoiles et autres établissements similaires	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et autres établissements similaires	2,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et autres établissements similaires	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et autres établissement similaire	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, chambres d'hôte et autres établissements similaires.	0,80 €
Hôtels, meublés de tourisme et hébergement assimilés sans classement ou en attente de classement.	5% du coût de la nuitée HT par personne

PRÉCISE que ces tarifs ne tiennent compte ni de la taxe départementale additionnelle de 10 % à la taxe de séjour, adoptée par le Conseil général des Hauts-de-Seine le 27 mars 2009, ni de la taxe régionale additionnelle de 15 % à la taxe de séjour instituée par la loi de finances pour 2019 en Île-de-France.

PRÉCISE que les exemptions obligatoires à la taxe de séjour concernent :

- tous les mineurs ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 200 € par semaine.

- de fixer la période de perception au semestre.

PRÉCISE que la taxe est perçue toute l'année par les établissements d'hébergements précités pour le compte de la Ville.

Son produit est reversé par les logeurs au Trésorier Principal Municipal à l'appui d'un état récapitulatif et d'une déclaration indiquant le montant total de la taxe perçue au plus tard 15 jours après la fin du semestre écoulé :

- 1<sup>er</sup> semestre : le 15 juillet de l'année en cours ;
- 2<sup>nd</sup> semestre : le 15 janvier de l'année suivante.

Un double de cet état récapitulatif devra être transmis en mairie suivant les mêmes délais.

Cet état devra contenir :

- la nature de l'hébergement,
- le nombre de personnes ayant logé dans l'établissement,
- le nombre de jours passé
- le montant de la taxe perçue,
- le cas échéant, les motifs d'exonération ou d'allègement de cette taxe.

Les logeurs ne doivent pas inscrire sur cet état des éléments relatifs à l'état civil des personnes hébergées.

PRÉCISE que les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation, de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le

compte de logeurs, hôteliers ou propriétaires, peuvent, sous réserve d'avoir été habilités à cet effet par ces derniers, être préposés à la collecte de la taxe et à l'exécution des formalités administratives correspondantes. Ils versent le montant de la taxe une fois par an, au 15 janvier N+1, au comptable public assignataire.

PRÉCISE que la taxe de séjour doit être perçue avant le départ des personnes assujetties, même si, avec le consentement du logeur, le paiement du loyer est différé. En cas de départ furtif d'un assujetti, la responsabilité du logeur ne peut être dérogée que s'il a avisé le Maire et déposé entre ses mains une demande d'exonération adressée au juge du Tribunal de Grande Instance.

Le Maire transmet ensuite cette demande dans les 24 heures au juge du TGI qui statue.

PRÉCISE que, conformément à l'article R. 2333-38 du CGCT, tout retard dans le versement de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt par mois de retard, selon le taux en vigueur.

PRÉCISE que la procédure de taxation d'office est mise en œuvre à l'encontre de tous les logeurs, qui n'ont pas fourni, aux dates de versement, la déclaration relative à la taxe de séjour.

Cette procédure est appliquée après un délai de 30 jours suivant deux courriers de mise en demeure, faisant apparaître le montant de la taxation d'office qui pourrait être appliqué, suite à l'absence de transmission de déclaration.

À défaut de réponse aux courriers de mise en demeure, il est procédé à l'émission d'un titre de recette à l'encontre du redevable.

Le calcul semestriel sera établi sur la base de la capacité d'accueil de l'établissement et la période de perception (soit 182 jours) :

Taxe de séjour = capacité d'accueil maximale de l'établissement x 182 jours x tarif concerné.

PRÉCISE que le contrôle des déclarations déposées par les logeurs est effectué par le Maire et les agents commissionnés par lui. Ces agents peuvent se faire communiquer toutes pièces et documents comptables nécessaires à la vérification.

PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7362 (taxe de séjour), fonction 95 (aides au tourisme) du budget communal et que ce produit sera affecté à des actions favorisant le développement et la fréquentation touristique de la Ville.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de cette délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **9- Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.**

**M. DELERIN :** « Cette délibération s'inscrit en complément à la précédente et vise à inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des biens non affectés à la résidence principale. Depuis une délibération de 2016, une majoration de la cotisation a été instaurée par délibération du 30 septembre 2015 et, depuis 2017, cette majoration est modulable entre 5 et 60 %. Plusieurs communes du département l'appliquent, dont Sceaux et Bourg-la-Reine.

Sur Fontenay, 231 biens immobiliers sont concernés. Je rappelle que notre majoration était, de mémoire, de 20 %. Nous vous proposons donc de porter cette majoration à 40 % applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, ce qui devrait représenter un produit supplémentaire d'un peu moins de 70 000 €.

Je vous propose d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DELERIN. Y a-t-il des remarques, des interventions ? Non. Je vous propose donc de voter. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de porter la majoration de cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale de 20 % à 40 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023., et précise que M. le Maire ou son représentant est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux, conformément à l'article 1639 A du CGI.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **10- Modification de six Autorisations de Programme (AP) Crédits de Paiement (CP) Création de quatre Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).**

**M. DELERIN :** « Les AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement) concernent les opérations d'investissement qui s'étaleront sur plusieurs exercices. Elles constituent une pratique dérogatoire au principe d'annualité budgétaire. Elles permettent de planifier la réalisation des investissements en améliorant la visibilité financière des engagements de la collectivité et d'ajuster ainsi la programmation technique et la mobilisation des financements en les planifiant sur la durée prévisionnelle de réalisation.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, appelée autorisations de programme, et les crédits de paiement, enveloppe annuelle des dépenses pouvant être engagées au regard des travaux prévus. Comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, il y a lieu d'ajuster ces autorisations en fonction de l'évolution du coût des opérations (modification d'autorisations de programme) et/ou de l'avancement des travaux (modification des crédits de paiement).

Cette délibération porte sur l'actualisation de 6 AP/CP et la création de 4 nouvelles.

Modification des 6 AP/CP préalablement autorisées :

*Place De Gaulle et parc Laboissière :*

Nous proposons d'augmenter l'autorisation de programme pour la prise en compte de travaux supplémentaires visant à améliorer les modes de circulation doux autour de la place pour 70 000 €.

D'autre part, nous vous demandons de diminuer les crédits de paiement relatifs aux travaux réalisés en 2021 et qui n'ont pas été facturés, avec une baisse de 209 000 € – ce qui explique, M. MERGY, une partie des non-réalisations d'investissement, pour en revenir à notre débat de tout à l'heure.

D'où une augmentation pour 2022 du crédit de paiement de 280 000 € (209 000 + 70 000).

#### *Place de la Cavée :*

Nous avons une augmentation de l'autorisation de programme d'un peu moins de 12 000 € pour la création d'un point de collecte des déchets au bénéfice des riverains.

De même, nous proposons une diminution du crédit de paiement de 2021 à hauteur de 108 000 € pour des travaux réalisés mais non facturés.

Nous vous proposons donc une augmentation du crédit de paiement 2022 de 120 000 € (108 000 + 12 000).

#### *Rénovation de l'école Scarron :*

Ce projet, lancé en 2020 sur la base de travaux et d'estimations de coûts, a subi des aléas et des difficultés liés à la hausse des matières premières et à l'émergence de travaux supplémentaires. Je tiens à rappeler qu'une partie de l'appel d'offres que nous avons réalisé a été jugée irrecevable et que nous avons dû le renouveler. À ce moment-là, en fin d'année dernière, nous avons eu des surprises assez effroyables en matière de coûts.

Il convient donc d'augmenter l'autorisation de programme de 617 000 €, dont :

- 143 000 € pour la mise en place de bâtiments provisoires
- 275 000 € de révision tarifaire des estimations qui portent notamment sur les façades en aluminium et autres (coût des matières premières)
- 135 000 € de travaux supplémentaires qui ont été demandés pour les clôtures, les occultations extérieures et le désamiantage de certains bâtiments
- 72 000 € pour les fondations de l'extension puisque nous agrandissons cette école suite à l'étude de sol.

Diminution du crédit de paiement 2021 de 83 000 € du fait de moindres dépenses (les travaux n'ont pas tous été réalisés).

Augmentation du crédit de paiement 2022 de 625 000 € et prolongation de l'autorisation de programme sur 2023 avec 75 000 € de crédit de paiement (remplacement du sol souple des classes et couloirs à l'été 2023, c'est-à-dire en l'absence des enfants).

#### *Rénovation du centre de loisirs Pierre-Bonnard :*

Les travaux n'ayant pas commencé, les modifications concernent donc des décalages dans les crédits de paiement sans modification du montant d'autorisation de programme pour un achèvement en 2023.

Diminution du crédit de paiement 2021 pour 80 000 € en l'absence de facturation.

Diminution du crédit de paiement 2022 de 1,1 M€ pour inscrire 400 000 €, montant prévisible des travaux réalisés sur 2022.

Augmentation à due concurrence du crédit de paiement 2023 de 1 180 000 €, soit une enveloppe globale de 2 960 000 € à inscrire, le montant global de l'autorisation de programme restant inchangé.

#### *Espace Jean-Moulin :*

Les travaux n'ayant pas commencé, les modifications concernent donc des décalages dans les crédits de paiement sans modification des montants de l'AP pour un achèvement en 2023 (le détail figure dans le rapport).

#### *Vestiaires du rugby :*

Certains travaux réalisés en 2021 n'ont pas été facturés sur 2021 (un peu moins de 467 000 €). Il y a donc lieu de diminuer le crédit de paiement 2021 et d'augmenter à due concurrence le crédit de paiement 2022, le montant global de l'autorisation de programme restant inchangé.

On voit bien qu'avec ces trois opérations de non-facturation de travaux réalisés, c'est pratiquement 1 M€ de travaux qui ont bien été réalisés mais qui ne sont pas comptabilisés dans les investissements puisque non facturés.

#### Création de 4 AP/CP préalablement déjà autorisés :

Comme nous nous y étions déjà engagés, nous poursuivons notre effort de rénovation du patrimoine immobilier municipal et d'amélioration du cadre de vie en vous proposant de créer 4 AP/CP concernant la rénovation de 3 bâtiments municipaux :

#### *Halle aux comestibles :*

À peine dix ans après son inauguration, elle nécessite tout de même des travaux pour une autorisation de programme de 1 950 000 €.



#### *Rénovation de l'église :*

Autorisation de programme de 1,3 M€.

#### *Rénovation du groupe scolaire des Ormeaux :*

Autorisation de programme de 12 M€.

#### *Réaménagement du parc Sainte-Barbe :*

Soucieux de l'amélioration du cadre de vie et de proposer aux Fontenaisiens des espaces verts accueillants, nous investirons 1,1 M€ pour l'amélioration de cet espace.

Les calendriers prévisionnels des travaux et les plans de financement vous sont fournis dans le rapport de présentation.

Je tiens à saluer le travail réalisé par les services techniques et financiers pour l'élaboration des dossiers et la recherche des financements extérieurs dont chacun pourra juger de leur niveau, nous permettant d'alléger la charge pesant sur les finances de la Ville.

Pour le reste, j'en rapporte conformément au rapport présenté et je vous propose d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DELERIN. M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Bien entendu, pas d'observation sur le principe de recourir à des AP/CP. C'est une approche effectivement saine qui permet de s'affranchir des contraintes de l'annualité budgétaire. Ensuite, lorsque l'on regarde les différentes opérations, il y a en revanche matière à inquiétude.

#### Aménagement de la Place de Gaulle

840 000 € de surcoût par rapport à l'estimation initiale dont 70 000 € de surcoût depuis septembre 2021, dont la justification m'apparaît pour le moins fragile et les raisons de leur non-anticipation encore plus fragiles.

Je rappelle deux choses : quand un projet dérive, comme c'est le cas pour celui-ci avec 28 % de surcoût, l'intégralité du surcoût est à la charge des Fontenaisiens car les subventions de nos partenaires sont figées une fois pour toutes. Tous les surcoûts sont donc "pour notre pomme", si vous me permettez l'expression, et pour la pomme des Fontenaisiens, ce qui explique sans doute pourquoi vous êtes obligé d'augmenter les impôts. C'est effectivement une manière d'augmenter les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer les dérives de vos projets d'investissement.

#### Place de la Cavée

273 000 € de surcoût par rapport au coût initial, soit une dérive de 12 %. Normalement, dans une collectivité, lorsqu'un projet dérive de 5 % par rapport au coût initial, on prend des mesures drastiques pour améliorer son pilotage et le suivi du projet. Avec vous, on a parfois l'impression, M. le Maire, que 10 % de surcoût est un peu la norme et je pense que c'est une erreur majeure car, au contraire, il faut imposer à nos prestataires, via la direction des services techniques dont je salue l'expertise, des mesures drastiques pour éviter les surcoûts en cours de chantier. Si on ne le fait pas, les fournisseurs font comme ils veulent, ce qui est assez légitime pour des entreprises privées. C'est donc à la puissance publique d'imposer ses règles et non de se voir imposer ces règles par des fournisseurs privés.

#### École Scarron

Les travaux n'ont pas encore commencé et le prix a déjà dérivé de 617 000 € par rapport au montant initial, soit une augmentation de 32 %. Quant au délai de réalisation, il est prolongé jusqu'en 2023.

Ce projet, que vous avez affiché avec fierté dans le magazine municipal, a reçu un prix pour son caractère emblématique au niveau environnemental. C'est parfait ; on l'avait d'ailleurs salué à l'époque, mais je crains qu'il ne reçoive aussi le prix du projet dont le coût a le plus dérivé, un peu à la manière des Razzie Awards qui sont remis la veille des oscars à Hollywood et qui visent à récompenser les pires acteurs ou les pires réalisateurs de films.

#### Centre de loisirs Pierre-Bonnard :

Finalement, il n'y a qu'un retard de réalisation. On pourrait donc dire que c'est mineur au regard de ce qui se fait sur les autres projets.

#### Centre associatif Jean-Moulin (ex-conservatoire municipal) :

Il y a effectivement un retard de réalisation mais c'est malheureusement la norme avec cette équipe municipale. Je rappelle aussi que les associations de quartier avaient proposé un projet à 1 M€ pour

aménager l'ensemble du bâtiment. À l'époque, sans doute soucieux de la bonne utilisation de l'argent public, vous aviez dit que c'était trop cher, mais finalement vous consacrez une enveloppe supérieure de 65 % à ce montant pour aménager seulement deux tiers de l'équipement. C'est tout de même une marque assez exceptionnelle de bonne gestion du patrimoine de la Ville. Au départ on avait 1 M€ pour un équipement dans sa totalité, mais finalement on a 1,65 M€ pour les deux tiers de l'équipement. J'avoue par ailleurs ne pas comprendre pourquoi on met 1,6 M€ sur ce projet et que vous refusez, M. le Maire, de mettre plus de 1 M€ en fonds propres sur le centre-ville, sur l'aménagement du mail Boucicaud. Il est vrai que vous avez déjà gaspillé 500 000 € d'études auprès de la SPLA pour nous dire des choses que l'on savait depuis des années mais, bon. J'ai quand même l'impression que, sur le centre-ville, vous cherchez à justifier la réalisation d'une tour supplémentaire pour financer le projet. Alors vous avez fait un appel d'offres, un appel à consultation pour une tour de 10 étages.

Excusez-moi, pourquoi parlez-vous tout le temps quand on prend la parole ? Nous, on ne le fait pas. Je ne suis pas d'accord quand vous prenez la parole mais je ne vous interromps pas, faites donc preuve d'un peu de courtoisie. Je pense que les Fontenaisiens qui nous regardent apprécieraient de voir que les élus se respectent. »

**M. le Maire :** « Laissez parler M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Alors je continue, merci, M. le Maire.

Vous avez fait effectivement une consultation par Vallée Sud Aménagement pour une tour de 10 étages au centre-ville. Je sais que depuis vous avez fait un peu de rétropédalage devant les propriétaires qui sont effectivement ulcérés, et à juste titre. Pour autant, les faits sont têtus et la publication a été diffusée sur un certain nombre de sites, de blogs citoyens sur Fontenay-aux-Roses.

Sur l'avenir, vous annoncez 4 nouveaux projets en AP/CP. Sur le fond il est difficile de se prononcer car nous n'avons pas les éléments. J'ai essayé d'additionner les chiffres et la question que je me pose, M. le Maire, la question que se posent les Fontenaisiens, c'est comment nous allons franchir le mur des investissements en 2023 et 2024, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue opérationnel. Sur les seuls projets en AP/CP actuellement retenus dans cette délibération, on arrive à un total d'investissement de 7,5 M€ en 2023. Et là, ce ne sont que les projets en AP/CP, sachant, comme vous le dites, que vous rénovez le patrimoine, vous rénovez les équipements sportifs, les cours de tennis. Ce n'est pas spectaculaire mais enfin, bref. Vous achetez aussi des biens d'équipement, etc. Je rappelle qu'en 2021 vous avez fait 8,5 M€ d'investissement au total. En 2023, vous prévoyez 7,5 M€ sur les AP/CP, ce qui veut dire qu'il reste 1 M€ pour financer tout ce qu'il y a besoin de financer sur la ville. Vous croyez que c'est tenable, M. le Maire ? En 2024, vous êtes à 5,7 M€ d'investissement prévus dans les AP/CP. Là aussi, je ne vois pas comment c'est tenable en termes de programmation des investissements.

J'ai donc quand même le sentiment que cette délibération, derrière son côté administratif, financier, juridique, etc., relève d'une estimation que je qualifierais de manière diplomatique de pifométrique. En fait, on annonce des chiffres, on rajoute des chiffres, on fait rêver les Fontenaisiens avec des projets d'investissement mais on sait très bien que l'on ne sera jamais en mesure de les réaliser compte tenu des contraintes financières auxquelles on est confrontés mais aussi des contraintes opérationnelles, parce que l'on ne sait pas porter plus de 10 M€ de projets d'investissement sur la ville et que la maîtrise d'ouvrage de la Ville n'est pas calibrée pour faire plus de 10 M€.

Je vous remercie de votre attention. »

**Mme LE FUR :** « Une simple remarque : tout comme Gilles, je n'ai pas du tout de problème avec le principe des AP/CP mais je voudrais juste souligner ce qui m'embête un peu plus, c'est-à-dire de ne pas connaître du tout les projets avant le moment du vote. Par exemple, sur l'école Scarron, il y a de cela trois ou quatre Conseils, M. LAFON avait pris l'engagement de nous présenter le projet, ce qui n'est toujours pas le cas. Au détour de la description d'AP/CP, j'apprends ainsi qu'il est prévu une extension sur cette école mais on n'en sait pas plus. Je pense par conséquent qu'il serait assez intéressant d'avoir au moins une information de ce que vous envisagez dans les projets. Merci. »

**M. MESSIER :** « Je partage les constats qui ont été faits par Gilles et par Pauline sur les AP/CP et je voulais en partager deux autres. Tout d'abord, j'approuve dans le principe ces AP/CP, indépendamment du projet que je ne connais pas, mais les rénovations des écoles Scarron et des Ormeaux et du centre de loisirs Pierre-Bonnard me paraissent effectivement trois occasions de faire une rénovation exemplaire sur le plan énergétique d'une part, pour réduire la consommation, et ensuite pour améliorer la qualité d'accueil des enfants et du personnel qui les encadre.

Concernant mes réserves, je partage ce qu'a dit Gilles sur les dérives quasi systématiques, soit en coût, soit en délai.

Plus précisément, concernant l'AP/CP de la place De Gaulle : dans la délibération vous proposez d'acter une dépense supplémentaire de 70 000 € pour "apaiser la circulation autour de la place De Gaulle et favoriser les modes de circulation doux". Concrètement, cela correspond à des travaux de voirie récents et à la mise en place de jardinières et de potelets amovibles, mais je trouve que tout cela n'est pas à la hauteur de l'ambition affichée car cela pèse très peu face à votre choix en 2017 de transformer le parvis piéton au fond de la place en parking automobile. C'est une décision qui est une incitation très forte à venir en voiture et je trouve par conséquent que quelques potelets et quelques jardinières ne changeront pas radicalement les choses. Si l'on voulait vraiment apaiser cette place, je pense qu'il faudrait réfléchir à rendre piéton le parvis tel qu'il l'était jusqu'en 2017, à dévier le trafic de transit sur la rue Boucicaut, à aller vers une semi-piétonisation du centre-ville et à faire des pistes cyclables. Mais je sais que vous ne souhaitez pas particulièrement le faire pour préserver la place telle qu'elle est aujourd'hui accordée à la voiture individuelle.

Enfin, je m'interroge sur une AP/CP, celle qui s'appelle "Réaménagement du parc Sainte-Barbe" parce que je ne sais pas ce qu'il y a derrière le mot "réaménagement". Le parc Sainte-Barbe est le principal parc arboré de la ville, c'est une sorte de poumon vert et je considère qu'il a vocation à le rester. Vous savez que la nature en ville et les arbres sont une nécessité absolue pour réduire le phénomène que l'on appelle îlots de chaleur urbaine qui rend les canicules de plus en plus insupportables l'été dans le contexte de réchauffement climatique. Je m'interroge et je m'inquiète car lorsque je vois les travaux dits de réaménagement que l'on voit actuellement sur la coulée verte, menés par le Département des Hauts-de-Seine à Bagneux en limite de Fontenay-aux-Roses, on constate que ces travaux de réaménagement c'est un bétonnage partiel des sols avec une place minérale, une réduction de l'espace en pelouse et l'abattage d'arbres. J'espère que ce projet de réaménagement du parc Sainte-Barbe évitera donc toute artificialisation des sols et tout abattage d'arbres comme on le voit à Bagneux à côté. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, M. MESSIER.

M. MERGY, je ne vais pas revenir sur le ton sarcastique qui semble un petit peu vous tenir de ligne politique en ce moment, je pense que le sarcasme est facile. Il y a deux types de dérives quand on fait des travaux. Je sais que vous n'en avez pas fait beaucoup pendant la période où vous étiez aux affaires mais, globalement, il y a des dérives qui sont liées au processus normal finalement d'affinage d'un projet. Au début vous prévoyez une enveloppe qui est généralement évaluée par les professionnels et qui ne tient pas forcément compte d'un certain nombre de paramètres (état du sol, etc.). On affine ensuite le projet avec les besoins qui émergent après concertation avec les personnes concernées, puis on affine le montant de l'opération. Ce ne sont pas des dérives mais le processus normal d'un mode projet ; on ne pas tout prévoir d'avance, tout inscrire dans le marbre et penser que tout sera cohérent à la virgule près. Il est donc nécessaire de s'adapter au fur et à mesure, de faire parfois des arbitrages et de décider de dépenser un peu plus parce que l'on estime que certains choix méritent d'être faits. On ne refait pas en effet une école, une place, un gymnase tous les ans mais plutôt tous les demi-siècles, et l'on se dit parfois qu'il vaut mieux mettre un peu plus d'argent pour avoir quelque chose qui soit vraiment de qualité plutôt que de s'en tenir à une vision qui serait trop réductrice.

Sur le centre Jean-Moulin, vous réécrivez un peu l'histoire. La période dont vous parlez est celle où vous vous déclariez vous-même favorable à la vente de ce lieu. Vous avez aussi évolué et je pense que, de notre côté, on avait proposé un projet équilibré qui était assez peu différent dans la finalité du projet des riverains puisque ceux-ci nous demandaient de créer une maison des entreprises et que nous avons effectivement vendu – enfin nous sommes sur le point de le faire, je l'espère – une partie des locaux à une entreprise. Pour sécuriser – ce qui était d'ailleurs aussi une préoccupation des riverains – vis-à-vis de toute opération de construction qui pourrait avoir lieu ultérieurement, nous avons décidé de garder une partie de cet équipement public pour en faire une salle supplémentaire au service des Fontenaisiens. Globalement, le projet était donc assez peu différent, sauf le choix un peu différent d'une association de riverains qui était d'ailleurs proche de votre liste aux municipales, il faut le rappeler. Je pense que ce projet est très équilibré et assez exemplaire ; il nous permettra de livrer un nouvel équipement aux Fontenaisiens pour un coût qui est, je dirais, le coût habituel pour ce type d'équipement si l'on veut faire quelque chose qui soit là encore de qualité.

Vous évoquez le mail Boucicaut. Le fait que l'on prévoit de pouvoir construire dans un espace 25 logements et que cet espace soit de dix étages ne signifie pas forcément que l'on a décidé de construire une tour de dix étages, c'est aussi le processus normal d'un mode projet où l'on se donne

la possibilité d'envisager toutes les options possibles avant de construire le projet. Ce projet est en train de se construire, il n'est pas déjà fait.

C'est la même chose pour le parc Sainte-Barbe, le projet n'existe pas encore ; nous l'inscrivons et nous allons commencer le travail pour le définir. On sait, parce que l'on a des ratios, que la rénovation d'un parc au mètre carré se situe dans une certaine fourchette. On commence donc par là puis on fournit le prix et on affine le coût. Tout cela est l'évolution normale d'un mode projet.

Ensuite, vous êtes très sarcastique, M. MERGY, sur soi-disant la dérive des coûts, mais nos dérives sont en général assez faibles ou elles correspondent à des choix politiques que nous assumons. Vous avez quand même une mauvaise mémoire parce que l'un des AP/CP que nous créons est quand même la rénovation de la halle aux comestibles qui fut l'un de vos projets de mandature qui a été inauguré il y a dix ans et dont les choix sont tellement catastrophiques que, dix ans plus tard, nous devons à la demande générale remettre de l'argent pour la rénover. Le colorant dans le béton qui fait que le béton s'effrite de partout, la façade qu'il faut démonter pour faire un nettoyage complet des vitres et qui coûte à chaque nettoyage 12 000 €, c'est quand même votre œuvre, M. MERGY, c'est quand même l'œuvre de votre équipe. Je veux donc bien que vous soyez très sarcastique sur le fait que nous créons des AP/CP, etc., et que nous dépensions de l'argent, mais, cet argent, on aurait pu s'en passer si le bâtiment avait été de la qualité, en tout cas de la qualité que l'on est en droit d'attendre d'un tel équipement. C'est ce qui nous renforce d'ailleurs dans la conviction que lorsque l'on fait un projet, il ne faut pas le faire à l'économie. Cela ne sert à rien car, finalement, dix ans plus tard on se retrouve avec 2 M€ de plus. Accessoirement, faut-il le rappeler – puisque la mémoire est quelque chose d'assez variable en fonction des personnes –, ce projet, comme je l'ai dit tout à l'heure, a été chiffré au départ à 3 M€ et a fini à 6 M€. Il a donc fait 100 % de dérive et je pense que c'est donc vous qui avez le prix et pour finalement un grand nombre d'année ; nous, nous sommes très, très loin de ce genre de dérive. En même temps, je ne critique même pas car on sait très bien que la nature du sol à cet endroit-là est très compliquée, qu'il y avait des sources, de grosses difficultés rencontrées pendant le chantier, mais c'est là le lot commun de tout projet et toute réalisation. Quand on ne fait rien, on n'a pas de risque ; quand on fait des choses, on assume le risque qu'il y ait un certain nombre d'aléas qui se mettent en travers de notre route, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut ne rien faire.

Mme LE FUR, nous allons bien sûr vous présenter les projets et nous allons d'ailleurs les présenter aux Fontenaisiens de manière générale car dans quelques semaines nous allons inaugurer un showroom dans le Fontenay Scope, dès que l'opération solidarité avec l'Ukraine va s'arrêter en ce lieu. Nous présenterons une quinzaine de projets qui sont en cours de rénovation et de modernisation de notre ville. Je constate d'ailleurs que le nombre de projets dont nous sommes en train de débattre fait naître une certaine forme de contradiction. M. MERGY nous disait tout à l'heure que nous n'avons augmenté l'investissement que de 10 % ; M. MESSIER nous dit que nous n'avons rien fait et puis nous présentons les AP/CP et vous nous expliquez le contraire : on fait trop de choses, c'est trop cher, il y a trop de projets de prévus et on n'arrivera pas à les assumer. J'aimerais que, d'une délibération à l'autre, vous ne disiez pas une chose et son contraire. Tout à l'heure vous nous disiez que l'on avait augmenté de 10 % seulement les investissements, en gros, que l'on ne fait rien, et là vous nous expliquez que l'on fait trop de choses, que c'est trop d'argent, qu'il y a trop de projets et que l'on n'arrivera pas à les porter. Soyons donc cohérents et vous jugerez sur pièce. Selon les règles de la démocratie nous avons six ans et vous verrez ce que nous aurons réalisé à la fin du mandat. Je pense que tous ces projets seront effectivement réalisés et qu'ils correspondront à un bilan à mon avis tout à fait honorable.

Sur le plan énergétique, M. MESSIER, bien sûr, à chaque fois que l'on fait une rénovation – et on le prouve –, c'est exemplaire sur le plan énergétique, c'est ce qui va nous permettre d'améliorer très sensiblement malgré tout la consommation énergétique de nos bâtiments. À chaque fois nous le faisons d'ailleurs très bien puisque nous avons eu un prix pour l'école Scarron, ce qui est un signe de la qualité du projet tel qu'il est fait à Scarron et tel qu'il a été fait avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet du parc Sainte-Barbe, encore une fois, va être défini. C'est pour le moment de la projection, de l'anticipation.

Je vous rappelle que le parking du fond de la place avait été supprimé deux mois avant le début des travaux, avant la fin de la mandature de M. BUCHET. La suppression du parking a été transitoire pendant la durée des travaux de la Maison de la Musique et de la Danse. Aujourd'hui nous n'avons pas les moyens mais cela va venir parce que je vous rappelle encore une fois que le projet que nous avons soumis à la concertation prévoit à terme une piétonnisation complète de la place. Simplement, pour pouvoir piétonniser il faut que les conditions soient réunies. Quand nous aurons déjà mis en

service le parking de la Cavée, les deux niveaux du parking sous le marché, nous pourrions refaire un point pour voir effectivement comment réduire le nombre de voitures à cet endroit car l'idée, à terme, c'est que cette place soit complètement piétonne. Mais, là encore, il faut malgré tout que le marché soit accessible ; il y a un certain nombre de contraintes et nous devons faire la synthèse de toutes ces contraintes. On ne peut pas faire les choses aussi vite et aussi facilement qu'on le voudrait.

Pour ce qui concerne Scarron, je crois que Dominique voulait dire un mot. »

**M. LAFON** : « Effectivement, Mme LE FUR, nous devions nous voir et je vous présente des excuses car nous n'avons pu le faire. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation est un peu compliquée encore actuellement dans les écoles, notamment avec le Covid, même si cela n'excuse pas tout.

Le projet Scarron est un exemple très intéressant car, effectivement, les montants ont évolué mais pourquoi ont-ils évolué ? Il y a plusieurs raisons, tout d'abord parce qu'en travaillant en cours de projet avec le maître d'œuvre, nous avons eu des propositions d'amélioration substantielles du projet, notamment pour la performance énergétique et pour le confort.

Ainsi, nous ne savions pas au départ si le bâtiment en avait la possibilité mais il s'est avéré qu'il pouvait supporter une toiture végétalisée, ce qui est tout de même beaucoup plus intéressant que ce qui était prévu à l'origine.

Par ailleurs, de nouvelles technologies pour chauffer le bâtiment ont été proposées qui offriront là aussi un meilleur confort et une économie d'énergie.

Des travaux supplémentaires ont été décidés, en lien avec des évolutions. Vous n'êtes pas sans savoir que l'on demande aujourd'hui de travailler davantage sur la qualité de l'air, la ventilation, les détecteurs de CO<sub>2</sub> dans les écoles, ce qui a également été intégré dans le projet.

Enfin, il y a effectivement des imprévus, le plus important que nous ayons rencontré concernant l'extension. Par extension il faut entendre l'ascenseur qui va permettre de rendre l'école accessible puisque l'on est quand même dans une logique d'école inclusive. Cet ascenseur se situera à l'arrière du bâtiment, seul emplacement possible, mais les études de sol ont révélé un problème et il était nécessaire de réaliser des fondations spéciales.

Certes, ce projet a évolué mais c'est une évolution positive pour améliorer le confort. En termes de timing du projet des choses ont certes été décalées mais on sait aujourd'hui que la gêne occasionnée par la re-conception d'un certain nombre de choses va permettre de diminuer les délais et de limiter le déménagement des classes ; il n'y aura pas trois fois de déménagement de classes, etc.

Pour conclure, cette augmentation résulte d'un choix politique que tous les élus concernés ont décidé ensemble pour réaliser un projet de meilleure qualité qui a d'ailleurs été primé. Comme je vous l'ai déjà dit, on a eu l'oscar avant d'avoir tourné le film mais on ne va pas se plaindre. Dans cette "dérive", une partie est volontaire parce qu'elle vise l'amélioration de la qualité et du confort pour les enfants, les enseignants, etc. Vous verrez qu'elle va être énormément transformée, y compris du point de vue de la sécurité. »

**Mme BEKIARI** : « Je voudrais apporter quelques précisions, quelques éléments complémentaires.

Pour prendre l'exemple de l'école Scarron et des Awards, je déplore les espèces de "blagounettes" dans l'enceinte du Conseil municipal. S'il y a eu ce prix, c'est parce que le projet est complet, qu'il a été complété, enrichi au fur et à mesure des études et des réévaluations des besoins et des propositions. Je ne vais pas revenir sur l'aspect non-maitrise des coûts que l'on entend depuis des années. Tout le monde connaît des aléas, y compris Gilles MERGY, chacun dans son domaine professionnel. Dans le mien par exemple, dans le privé, je tiens à préciser que les devis que nous recevons actuellement pour la moindre construction ou aménagement extérieur ont une durée de cinq jours, justement à cause de la flambée des prix des matériaux. On s'adapte donc, on fait des choix pour répondre justement aux besoins de Fontenaisiens et améliorer le cadre existant. »

**M. le Maire** : « Merci, Mme BEKIARI. Je propose que nous passions au vote. »

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue des suffrages exprimés** :

**- Réviser les autorisations de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :**

### Place du Général de Gaulle et parc La Boissière

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 4 avril 2022
<b>Montant global (AP)<sup>1</sup></b>	<b>3 039 852,00</b>	<b>3 039 852,00</b>	<b>3 410 081,00</b>	<b>3 710 440,30</b>	<b>3 710 440,30</b>	<b>3 710 440,30</b>	<b>3 808 525,85</b>	<b>3 879 334,54</b>
CP 2018	458 041,00	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80
CP 2019	1 993 324,00	1 800 000,00	2 889 600,00	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50
CP 2020	588 487,00	1 105 338,20	385 967,20	1 330 333,00	1 080 333,00	778 418,55	778 418,55	778 418,55
CP 2021					250 000,00	300 000,00	340 000,00	130 808,69
CP 2022						251 914,45		280 000,00
CP 2023							310 000,00	310 000,00

<sup>1</sup> Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

### Place de la Cavée

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 4 avril 2022
<b>Montant global (AP)<sup>1</sup></b>	<b>2 334 005,00</b>	<b>2 334 005,00</b>	<b>2 334 005,00</b>	<b>2 334 005,00</b>	<b>2 334 005,00</b>	<b>2 385 263,44</b>	<b>2 595 263,44</b>	<b>2 607 195,69</b>
CP 2018	313 139,00	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18
CP 2019	1 792 814,00	1 700 000,00	1 700 000,00	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38
CP 2020	228 052,00	556 968,82	556 968,82	1 200 000,00	1 724 000,00	1 657 778,88	1 657 778,88	1 657 778,88
CP 2021				606520,44	82 520,44	200 000,00	300 000,00	191 932,25
CP 2022								120 000,00
CP 2023							110 000,00	110 000,00

<sup>1</sup> Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

### Rénovation de l'école maternelle Scarron

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022
<b>Montant global (AP)<sup>1</sup></b>	<b>1 920 000,00</b>	<b>2 537 150,00</b>
CP 2021	180 000,00	97 150,00
CP 2022	1 740 000,00	2 365 000,00
CP 2023	0	75 000,00

<sup>1</sup> Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

### Rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022
<b>Montant global (AP)<sup>1</sup></b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>
CP 2021	80 000,00	0,00
CP 2022	1 500 000,00	400 000,00
CP 2023	1 780 000,00	2 960 000,00

<sup>1</sup> Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

## Création de l'espace culturel et associatif Jean Moulin

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022
<b>Montant global (AP)<sup>1</sup></b>	<b>1 650 000,00</b>	<b>1 650 000,00</b>
CP 2021	100 000,00	240,00
CP 2022	1 550 000,00	150 000,00
CP 2023	0,00	1 499 760,00

<sup>1</sup> Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

## Construction de vestiaires de rugby

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022
<b>Montant global (AP)<sup>1</sup></b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
CP 2021	900 000,00	423 244,00
CP 2022	1 100 000,00	1 576 756,00

<sup>1</sup> Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

## - Créé les autorisations de programme et crédits de paiement suivants (AP / CP) :

### 1/ Rénovation de la Halle aux comestibles

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>1 950 000,00</b>
CP 2022	100 000,00
CP 2023	900 000,00
CP 2024	950 000,00

#### **FINANCEMENT**

Ressources propres	980 000,00
Subventions	650 000,00
Récupération de la TVA	320 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 950 000,00</b>

### 2/ Rénovation de l'église

<b>Montant global (AP)<sup>1</sup></b>	<b>1 300 000,00</b>
CP 2022	200 000,00
CP 2023	700 000,00
CP 2024	400 000,00

#### **FINANCEMENT**

Ressources propres	765 000,00
Subventions	325 000,00
Récupération de la TVA	210 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000,00</b>

### 3/ Rénovation du Groupe scolaire des Ormeaux

Montant global (AP) <sup>1</sup>	12 000 000,00
CP 2022	300 000,00
CP 2023	300 000,00
CP 2024	4 000 000,00
CP 2025	4 000 000,00
CP 2026	3 400 000,00

#### FINANCEMENT

Ressources propres	5 040 000,00
Subventions	5 000 000,00
Récupération de la TVA	1 960 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 000,00</b>

### 4/ Réaménagement du parc Sainte Barbe

Montant global (AP) <sup>1</sup>	1 100 000,00
CP 2022	150 000,00
CP 2023	500 000,00
CP 2024	450 000,00

#### FINANCEMENT

Ressources propres	280 000,00
Subventions	640 000,00
Récupération de la TVA	180 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000,00</b>

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent pour),

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent contre]

### 11- Modification des tarifs relatifs aux équipements sportifs.

**M. DELERIN** : « Cette délibération concerne la facturation de la mise à disposition par le Conseil départemental du gymnase des Ormeaux au bénéfice de la Ville et la location des gymnases municipaux au bénéfice des élèves du collège des Ormeaux. Par réciprocité, les tarifs horaires étaient identiques ; nous facturions au Conseil départemental ce que le Conseil départemental nous facturait. Or, le Conseil départemental a décidé de porter le tarif horaire à 25 €, passant ainsi de 20 à 25 € (+ 25 %). En conséquence, nous vous proposons d'appliquer le même tarif à compter du 1<sup>er</sup> mai pour les locations que nous consentons au bénéfice du Conseil départemental.



Bien entendu, cette révision de tarifs ne concerne que les locations facturées au Conseil départemental, la grille des tarifs municipaux restant inchangée par ailleurs.  
Je vous propose d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DELERIN. Y a-t-il des interventions ? Très bien. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, modifie le tarif horaire de location des gymnases municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, et précise que les autres tarifs restent inchangés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **12- Approbation du Budget Primitif 2022.**

**M. DELERIN :** « Lors de la présentation du DOB le 10 février je vous faisais part des incertitudes qui pesaient sur notre environnement. Force est de constater que l'horizon ne s'est malheureusement pas éclairci bien au contraire, ce qui ne peut que nous conduire à une plus grande prudence du fait d'une pandémie qui perdure – certains parlent de rebond, d'autres évoquent la sixième vague – même si ses effets semblent moins violents, tout au moins au plan sanitaire, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Une inflation qui s'aggrave, qui s'accélère : rappelez-vous, lorsque l'on en était au DOB on parlait de 2 % d'inflation, les derniers chiffres de l'Insee parlent de 4,5 % sur la dernière année ; l'inflation évaluée par la méthode européenne estime que la France serait à 5,6 % d'inflation et on ne sait pas où cela va s'arrêter. Bien évidemment, cette inflation va peser fortement sur le compte en matière de coût des achats, en matière de hausse du SMIC, etc., et justifie notre programme de rénovation énergétique au niveau des bâtiments pour économiser sur nos consommations de fluides. Les pénuries que nous observons depuis quelques mois, notamment en termes de matières premières et de matériaux, risquent également de générer des coûts supplémentaires dans nos achats et de perturber le déroulement de nos travaux. Quelles seront les conséquences de la guerre en Ukraine ? On voit déjà que cela perturbe pas mal certains secteurs économiques.

La période électorale est propice à des annonces qui sont source d'inquiétude pour notre équilibre budgétaire. Je n'en citerai que deux :

- le plan d'économies de 10 milliards d'euros sur les dotations communales qui aurait été annoncé par un candidat et qui équivaut à celui que nous avons connu sous le précédent quinquennat qui était, je crois, de 11 milliards.
- Le dégel du point d'indice de la fonction publique qui a également été annoncé, s'il peut paraître équitable pour les fonctionnaires qui voient leur rémunération gelée depuis pas mal d'années, va induire une forte hausse de la masse salariale puisque, je le rappelle, la hausse de 1 % du point d'indice génère une masse salariale supplémentaire de l'ordre de 200 000 €.

### Orientations budgétaires :

Quoi qu'il en soit, nous maintenons nos orientations budgétaires présentées lors du DOB, à savoir :

- stabilité des taux appliqués aux impôts locaux (votée ce jour)
- priorité d'actions centrées sur la réussite scolaire, l'inclusion culturelle, sportive et sociale et l'amélioration du cadre de vie (de nombreux exemples ont été donnés)
- poursuite d'une politique d'investissement soutenue et ambitieuse tout en conservant un encours de dette stable.

Je ne reviendrai pas sur les reprises de résultats.

### Grands équilibres du budget prévisionnel :

La section de fonctionnement s'équilibre (elle est même en suréquilibre) à 42 143 000 € de recettes.

La section d'investissement est votée en suréquilibre à 1 000 000 €.

### Dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 39 571 000 €, en hausse de 1 944 000 € par rapport au BP 2021, soit une progression de 5,17 % s'expliquant par :

- Des charges générales en hausse de près de 500 000 €, soit une progression de 6,5 % provenant essentiellement du secteur enfance car nous anticipons à la fois un retour à la normale (389 000 € de plus par rapport au réalisé 2021), témoignant de notre volonté d'œuvrer dans ce domaine primordial, auxquels s'ajoutent les frais d'éducation.
- La hausse des coûts des fluides, sachant que nous ne sommes pas encore au-devant de la réalité.
- Le projet au niveau du centre médical de santé : projet médical et projet avec les hôpitaux de Paris.
- Le projet éducatif territorial sur lequel nous comptons aussi investir.

### *Charges de personnel :*

Elles sont contenues puisque la hausse serait limitée à + 0,46 % malgré :

- le reclassement en catégorie B de certaines auxiliaires de puériculture,
- la pérennisation des emplois précaires puisque nous maintenons toujours notre projet de réduire les emplois précaires au sein de la municipalité,
- la revalorisation des taux des vacataires que nous avons votée à l'automne dernier.

Nous ambitionnons aussi de développer l'insertion professionnelle au sein de la municipalité par l'accueil d'un apprenti et l'accueil en stages rémunérés pour les étudiants durant les vacances.

Bien évidemment n'est pas prise en compte, puisque nous en ignorons le montant, la hausse éventuelle des points d'indice où, je le rappelle, 1 % de hausse génère une charge supplémentaire de 200 000 €.

### *Autres charges :*

- Croissance de notre versement au FPIC (fonds de péréquation intercommunal), sachant, comme je l'ai déjà dit, qu'il est un peu contradictoire de voir ce fonds augmenter, et au FCCT (fonds de compensation des charges transférées) au profit de VS GP, en hausse de 280 000 € dont une partie est liée à la dynamique fiscale (75 000 €).
- Effet voirie en année pleine, je rappelle que nous avons transféré au 1<sup>er</sup> avril 2021, soit une hausse de 59 000 €.
- Prise en compte du transfert du stade du Panorama qui représentera une hausse de FCCT de 100 000 €.

### *Charges financières :*

Elles sont stables, à 643 000 €, grâce à nos profils d'amortissement.

### *Charges exceptionnelles :*

Elles résultent :

- d'un contentieux avec la SOMAREP. Alors que nous avons fait appel nous avons dû quand même verser 165 000 €,
- du succès du chèque sport que nous reconduisons pour 40 000 €
- de la commission locale d'indemnisation pour les commerçants suite aux travaux de la place De Gaulle et de la place Cavée pour laquelle nous avons budgété 130 000 €.
- création d'une dotation d'une ligne dépenses imprévue qui peut paraître étonnante mais qui résulte de notre sens de la sécurité et de la prudence car, face aux nombreuses incertitudes liées au contexte sanitaire, économique et géopolitique, nous vous proposons de définir une enveloppe de dépenses imprévues pour un montant de 690 000 €, soit 1,7 % des dépenses réelles dans le but de faire face à toute situation nécessitant une réaction rapide de notre part. Bien entendu, toute utilisation de ces crédits devra être portée à l'organe délibérant *a posteriori*, dans les meilleurs délais et avec tous les justificatifs nécessaires à un vote de la part de cet organe.

### Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 40 979 000 €, en hausse de 687 000 € par rapport à 2021, soit + 1,7 %.

Elles sont marquées par une grande prudence au niveau des produits des services que nous ajusterons à la baisse de plus de 11 % au regard des montants constatés les deux dernières années (3 763 000 € pour 3 600 000 € perçus en 2021). Nous comptons l'année dernière sur un retour à la normale mais nous avons vu qu'il n'en était rien et nous sommes donc très prudents cette année. Nous préférons être prudents et avoir de bonnes surprises en cours ou en fin d'année.

- Une forte dynamique des recettes fiscales (+ 3,4 %) du fait de la revalorisation des bases fiscales dont nous ne sommes pas responsables,
- Une stabilisation des autres recettes, à l'exception de la poursuite du désengagement du Département sur les deux crèches, un désengagement qui sera total en 2025,

- Une anticipation du fonds de solidarité de la région Île-de-France où nous anticipons une hausse d'un peu moins de 100 000 € compte tenu toujours de nos indicateurs sociaux qui se dégradent.

#### *Autres produits de gestion courante :*

Ils progressent du fait de la hausse de la part variable du délégataire de la halle aux comestibles (+ 15 000 €) et des recettes nouvelles sur les loyers (+ 40 000 €).

#### *Atténuations de charge :*

Elles correspondent à des remboursements de charges pour l'essentiel liées à des charges de personnel versées par la sécurité sociale et l'assureur de la Ville pour les agents en arrêt de travail, quelles que soient les causes de cet arrêt de travail.

#### *Épargne :*

Le niveau d'épargne ainsi dégagé nous permettra d'affecter 1 272 000 € à la section d'investissement en plus de 1 300 000 € de dotations aux amortissements permettant de financer en partie nos investissements.

#### *Autres recettes réelles de fonctionnement :*

- Fonds de solidarité (FSRIF) : 1 300 000 €
- Autres impôts et taxes : 5 600 000 €
- Produits des services : 3 763 000 €
- DGF : 3 550 000 €. Impact favorable de l'augmentation de la population et de l'évolution de nos critères de richesse utilisés pour le calcul de la dotation de solidarité urbaine, mais ponction opérée sur la dotation forfaitaire qui subsiste
- Autres dotations et participations : 3 313 000 €. Prise en compte du nouveau panier de compensations fiscales 2021 non anticipé au budget précédent, mais désengagement progressif du Département concernant les deux crèches mutualisées.
- Autres recettes réelles : 1 180 000 €. Prise en compte des recettes liées à l'évolution du patrimoine ; réadaptation du budget prenant en compte le réalisé 2021.

#### Section d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 17 998 000 €, y compris un emprunt de 1 900 000 €.

#### Dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 046 000 €, y compris le remboursement d'emprunt pour 1 932 000 €. Le niveau d'endettement est donc maintenu puisque nous prévoyons d'emprunter, si besoin, est une somme équivalente à ce que nous avons remboursé.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 114 000 € réparties de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement : 12 051 000 € dont des immobilisations incorporelles (achat de logiciels, etc.)
- Travaux et acquisitions diverses : 11 000 000 € (AP/CP, dépenses de renouvellement courant pour l'entretien du patrimoine)
- Participations versées à hauteur de 800 000 € (quartier des Paradis, gymnase du Panorama notamment).

#### *Répartition par secteur d'activité :*

Pour les opérations en AP/CP, seuls les montants des crédits 2022 sont comptabilisés.

- Bâtiments administratifs et patrimoine : 1,4 M€
  - o Acquisition et aménagement des parkings de la Cavée et du Marché. Avant d'envisager une piétonnisation ou la création de pistes cyclables, faut-il encore débarrasser les rues des voitures
  - o Acquisition du foncier "La Cuisine près de chez Nous"
  - o Réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul
  - o Réhabilitation de l'espace culturel Jean-Moulin
  - o Aménagement du restaurant communal – Salle de l'église
  - o Rénovation de la halle aux comestibles
- Environnement et cadre de vie : 1 M€
  - o Places de la Cavée et De Gaulle
  - o Rénovation du cimetière
  - o Création d'un parc public dans le quartier Scarron et réhabilitation de 3 squares
  - o Réaménagement du parc Sainte-Barbe.
- Autres - Divers : 2,6 M€
  - o Fibre optique, tableaux numériques interactifs dans les écoles, licences, matériel de transport, concessions cimetière, matériels et électroménager, etc.

#### Recettes d'investissement :

Elles sont prévues à hauteur de 17 998 000 €.

- Subventions : 3 946 000 € dont le contrat de développement Département-Ville pour 2 310 000 € et 1 636 000 € d'autres financeurs dont le détail vous est donné dans le dossier.
- FCTVA : 1 270 000 €
- Taxe d'aménagement : 800 000 €
- Cessions d'immobilisation : 4 600 000 €
- Emprunt : 1 900 000 €
- Affectation des résultats 2021 : 5 427 000 € (voir délibération n° 5)
- Opérations pour compte de tiers : 50 000 €, opérations qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

#### Opérations d'ordre :

Elles concernent pour l'essentiel des écritures comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- Dotations aux amortissements : 1 300 000 €. Elles augmentent tous les ans au prorata des investissements réalisés.
- Prélèvement sur excédent de fonctionnement : 1 272 000 €
- Travaux en régie : 90 000 €
- Opérations patrimoniales : 200 000 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 7 000 €.

Subventions d'équipement : près de 4 M€.

#### Dettes propres à la collectivité :

Elle était de 31 042 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nous remboursons 1 932 000 € de capital en 2022 et nous envisageons de souscrire un nouvel emprunt, au pire, à hauteur de 1,9 M€. Nous pouvons donc dire que nous stabilisons la dette à 31 M€. Cet emprunt sera réalisé s'il y a vraiment un besoin.

Le taux moyen des emprunts ressort à 1,95 %.

#### Dettes garanties :

Pour rappel, les communes ont pour obligation de garantir certains emprunts, notamment ceux faits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur ressources Livret A.

Le montant des garanties d'emprunt accordé était de 173 M€ pour un capital restant dû au 31 décembre 2021 de 145 M€ et une annuité de 8 195 000 €, dont 5 274 000 € de capital.

Les recettes de fonctionnement 2021 étant de l'ordre d'un peu moins de 40 M€, nous avons un ratio que j'ai recalculé et qui est différent de celui calculé par l'application qui vous a été transmise cet après-midi. C'est peut-être moi qui me suis trompé dans les calculs et je revérifierai donc. Nous sommes de toute façon très loin du seuil toléré de 50 %. J'arrive de mon côté à 20 % et je crois que les services sont arrivés à 6 %, mais je ne suis pas un spécialiste de ce calcul de ratio.

Par expérience en tant que collaborateur de la Caisse des Dépôts, je tiens à rappeler qu'il n'y a jamais eu de mise en jeu de la responsabilité de la garantie des collectivités locales par la Caisse des Dépôts sur les emprunts consentis aux organismes HLM. Cela m'a été écrit par le directeur des prêts de la Caisse des Dépôts.

#### Conclusion :

Pour la troisième année consécutive, nous avons à faire face à une situation inédite où les facteurs d'incertitude ne cessent de croître et sur lesquels nous avons peu de maîtrise, pour ne pas dire aucune. Je dois dire que je ne pensais pas qu'en acceptant la fonction d'adjoint aux finances je serais soumis toutes les années à présenter les comptes de la communauté dans de telles conditions.

Toutes ces incertitudes conduisent à être prudents et à dégager des enveloppes de sécurité pour faire face à toute éventualité, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement. Je crois que, contrairement à ce que nous demande l'opposition, baisser la garde notamment en matière de taux d'imposition serait très dangereux, pour ne pas dire suicidaire, car nous serions assez rapidement mis devant une situation délicate.

Malgré cela, nous gardons le cap pour respecter les engagements pris devant les Fontenaisiens que je vous ai présentés en introduction.

Je vous remercie de votre attention et vous propose d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. DELERIN. M. SOMMIER a demandé la parole. »

**M. SOMMIER :** « Merci, M. le Maire. Vous n'étiez pas là au conseil d'administration mais Jean-Luc DELERIN nous a dit que les rapports qui nous avaient été transmis pour la commission permanente avaient été élaborés par les services, que je remercie, et je trouve que le rapport que vient de nous présenter Jean-Luc DELERIN est de bonne qualité. Par contre, je ne demanderai pas la

communication de ce rapport à M. DELERIN puisque j'ai eu le refus tout à l'heure de Mme REIGADA et parce que je ne voudrais surtout pas entamer mon temps de parole.

Ceci étant dit, je voudrais un peu contextualiser ce budget. Vous avez commencé la présentation de vos propositions budgétaires 2022 par les grands équilibres en affirmant que l'exercice 2021 s'était clôturé par un excédent de 6,5 M€. Le Fontenaisien ne peut donc que vous croire sur parole et penser que la Ville est très bien gérée ou, au contraire, se poser la question de la nécessité de l'augmentation drastique des impôts en 2021 pour réaliser un tel excédent. »

**M. le Maire :** « L'excédent est pour l'investissement, M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Non, il s'agit de l'excédent pour le fonctionnement. »

**M. le Maire :** « D'accord, ce sont des recettes exceptionnelles, vous le savez bien. C'est le chèque du CEA, M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Vous avez d'ailleurs annoncé 1,6 M€ pour les impôts et j'étais à 1,3 M€. Vous voyez, j'étais en dessous de la réalité.

Fallait-il vraiment augmenter les impôts ? La vérité est un petit peu plus complexe que ne peut le laisser penser le rapport de présentation en page 4. En effet, ce soi-disant 6,5 M€ cumule les excédents des années précédentes et, si cette présentation est tout à fait conforme à la comptabilité des communes, je pense néanmoins que cela aurait mérité une présentation un petit peu plus fidèle des résultats. Il y a d'ailleurs une petite faute dans le rapport : ce n'est pas 2021 qu'il faut lire mais 2022 sur l'excédent de fonctionnement (page 4). Si je comprends bien, il y a 1,4 M€ d'excédent de fonctionnement en 2021, il y a 3,6 M€ d'excédent de l'investissement en 2021 mais il y a quand même des restes à réaliser à hauteur de 2,8 M€. Surtout, au niveau des investissements il ne faut pas oublier qu'il y a effectivement un solde négatif de 6,3 M€, sachant que tout cela intègre quand même 4,6 M€ d'emprunt. Comme l'a évoqué Gilles lors du débat sur le compte administratif, que reste-t-il des excédents constatés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?

La situation pour construire ce budget laisse en fait peu de marge et je souscris en effet à la prudence, non seulement du contexte général mais aussi de ce contexte particulier de la situation financière de la Ville.

En 2022, il est vrai que nous pouvons espérer une reprise des activités, cela étant, il faut malheureusement une grande prudence car la Covid est toujours là, qu'il y avait déjà un début d'inflation et maintenant la crise ukrainienne. Cela veut dire que le contexte économique et social va s'aggraver de manière très sérieuse, d'où le fait qu'il faut être prudent en matière du coût d'énergies de manière globale, du coût de l'alimentation, des matières premières de manière générale. Je pense également qu'il y aura des dérives générales sur l'inflation qui, malheureusement, est en train de reprendre un rythme qui n'était pas attendu.

Comme chaque année je regrette un peu, même s'il est vrai que la présentation qui est faite corrige un petit peu ce que je vais dire, que l'on ne fasse référence dans la présentation qu'au budget de l'année précédente. Je pense quand même qu'au moment de l'élaboration de ce budget les chiffres du compte administratif sont connus, il est donc dommage que l'on ne rappelle pas les résultats du compte administratif de l'année N-1. Il est vrai que c'est classique, mais je trouve que pour la compréhension, c'est quand même plus simple d'avoir aussi ce qui a été réalisé réellement l'année précédente. Cela étant, je reconnais que les tableaux présentés par Jean-Luc DELERIN corrigent un peu ce point.

#### Dépenses de fonctionnement :

Quand on regarde un peu les chiffres en apparence, vos propositions sont sages en ce qui concerne le fonctionnement avec un maintien global des dépenses constatées en 2021, c'est-à-dire hors dépenses imprévues au compte 022 sur lequel je reviendrai.

Vous prévoyez une augmentation des postes énergie et alimentation. Vous prévoyez 15 % pour l'énergie, ce qui me paraît totalement insuffisant. Je ne partage pas non plus l'optimisme que vous avez sur le maintien du coût de l'alimentation, ce qui ne me paraît pas non plus réaliste. Je pense que l'inflation et les crises mondiales pour l'approvisionnement vont malheureusement faire que le coût de l'alimentation va augmenter sérieusement, sauf si vous m'expliquez qu'il y a des économies à faire sur le poste alimentation, hors scolaire et repas distribués.

Concernant les charges à caractère général et les augmentations prévues sur quelques postes, je pense en particulier aux contrats de prestation de services, aux locations immobilières et charges

locatives (+ 50 %), à la maintenance (+ 20 %), aux études et recherche qui doublent (je ne comprends d'ailleurs pas trop ce chapitre-là), sans parler des fêtes et cérémonies dont les crédits triplent par rapport à 2021. Il me semble que, sur ces postes-là, quelques milliers d'euros pourraient être économisés, voire des centaines de milliers d'euros, de façon à prendre une marge. On sait très bien en effet que sur les postes énergie, matières premières, alimentation, il me paraît évident que l'on aura de toute façon une explosion des coûts.

En matière de personnel, vous prévoyez une quasi-stabilité avec un emploi budgétaire supplémentaire puisque l'on passerait de 499 à 498, mais il y aurait par contre 2 ETP en moins par réduction des agents non titulaires (84 au lieu 82). C'est justement le poste des agents non titulaires qui est en hausse de 6 %. Je pense qu'il y a peut-être une explication pour cette hausse si importante alors qu'il y a en principe deux postes en moins sur ce chapitre.

Comme l'a rappelé Jean-Luc DELERIN, les charges de gestion sont essentiellement la contribution au Territoire qui impacte les dépenses avec une hausse de 4 %, contribution qui a augmenté de 600 000 € sur deux ans. J'espère que la commune bénéficiera de retours proportionnels.

Enfin, je note que le niveau des subventions aux associations est maintenu. Je me réjouis que le CCAS retrouve le niveau prévu en 2021, qui avait été amputé de 15 %, en souhaitant que la dotation en personnel soit aussi réexaminée favorablement.

#### Recettes de fonctionnement :

J'ai noté une grande prudence dans vos prévisions, ce que je ne critiquerai pas pendant cette période d'incertitude. Toutefois, j'espère que des marges de manœuvre seront dégagées, en particulier sur les droits de mutation, où je pense que vous avez été très, très prudents, et sur les diverses redevances qui me semblent un peu sous-estimées.

C'est quand même la fiscalité qui apporte naturellement l'essentiel des financements. Certes, cette année il n'y a pas d'augmentation de taxes soumise à ce Conseil, mais celle qui a été votée en 2021 par votre majorité continue de s'appliquer et s'y ajoute en plus cette année une revalorisation importante décidée par l'État de 3,4 %, ce qui ne s'était jamais vu.

Au total, c'est donc 1,6 M€ plus 500 000 € qui sont à la charge des Fontenaisiens dans ce contexte social difficile.

Compte tenu de ces éléments et sachant qu'il est difficile d'établir un budget dans le contexte actuel, la prudence s'impose. C'est pour cela que je souligne et que j'approuve, je l'avoue, ce que vous avez décidé sur la création d'une ligne 022, une ligne nouvelle sur les dépenses imprévues dont je pense qu'elle est sage au vu du contexte.

Néanmoins, j'insiste sur les quelques postes budgétaires que je viens de citer, le 611, 661-35, 661-46, 661-56 et surtout le 662-32 sur les fêtes et cérémonies où je pense que 200 000 € d'économies pourraient être faites. On pourrait déjà anticiper sur l'augmentation des chapitres alimentation, énergie notamment, et peut-être aussi environnement. Ce dernier poste tend en effet se limiter à la maîtrise des populations de pigeons, ce qui me paraît un petit peu juste.

Je comprends la difficulté de construire ce budget dans une situation encore plus difficile que celle de 2021 et de 2020 et la nécessité d'être en effet prudent. Et autant vous l'avez été dans les recettes, autant je pense que l'on peut faire encore un peu plus dans les dépenses malgré ce chapitre 022 que vous avez ajouté pour les dépenses exceptionnelles ou plutôt imprévues. Merci, M. le Maire. »

**M. MERGY :** « Comme chaque année, vous avez fait une présentation très dynamique du budget qui donne l'impression que tout va bien dans notre ville. Comme l'a dit M. SOMMIER, comme je l'ai dit dans les délibérations précédentes, cette présentation à l'eau de rose ne reflète pas la réalité. Je vais essayer de ne pas être redondant avec l'intervention de Jean-Yves.

#### Fonctionnement :

J'aurai trois remarques :

- Sur la création d'une enveloppe pour dépenses imprévues, comme Jean-Yves je pense que c'est une bonne idée et je souscris à cette proposition dans les conditions décrites par Jean-Luc DELERIN.
- Les indemnités des élus augmentent de nouveau de 3,85 % alors qu'elles avaient déjà augmenté, en tout cas pour les élus de la majorité, de 16 % au moment... »

**M. DELERIN** : « Je réponds à ce sujet que ce sont des frais de formation. » *Intervention hors micro*

**M. MERGY** : « D'accord, merci. C'est toutefois bizarre que cela soit affecté aux indemnités des élus car il y a normalement de la comptabilité analytique mais, bref, je te crois et te remercie de cette précision.

- Impôts et taxes : + 3,5 M€ de prélèvements supplémentaires en deux ans sur les Fontenaisiens alors que leur pouvoir d'achat est la préoccupation première des habitants de Fontenay-aux-Roses, comme de l'ensemble de nos compatriotes, et que beaucoup d'entre eux ont du mal à terminer le mois. Ce prélèvement massif en termes de fiscalité me pose donc un vrai problème éthique.

Investissements :

Vous annoncez plus de 16,2 M€ d'investissement hors remboursement de la dette. Chaque année, ce chiffre est plus élevé puisqu'il était de 15,7 M€ l'an dernier. Comme chaque année il ne sera pas atteint, on le sait.

Je suppose que la fameuse citation *bis repetita placent*, selon laquelle les choses répétées plaisent, doit être votre devise mais les Fontenaisiens en ont marre de voir chaque année le programme d'investissement réalisé à 50 % dans le meilleur des cas. Ce n'est d'ailleurs pas tant par mauvaise volonté politique – je pense que vous ne faites pas exprès de ne pas atteindre votre programme d'investissement –, mais simplement parce que vous n'avez pas calibré votre maîtrise d'ouvrage pour faire plus 10 M€ d'investissement, et tant que l'on ne prendra pas des décisions, on arrivera à la même situation.

Je voudrais connaître les mesures que votre municipalité envisage pour réussir effectivement à améliorer le taux de réalisation du budget d'investissement et le pilotage des projets d'investissement. Sinon, on se trouve dans l'application de la méthode Coué et on se retrouvera l'an prochain dans cette salle à avoir le même débat au moment du compte administratif 2022 et au moment des AP/CP.

M. le Maire, vous m'avez fait la leçon tout à l'heure d'un ton un peu professoral pour m'expliquer le cycle de vie des projets d'investissement. Je vous remercie de cette leçon mais je connais les étapes successives dans la mise en œuvre d'un projet, de sa phase d'émergence à celle de sa réalisation. Mais à un moment donné il faut stabiliser les caractéristiques pour pouvoir évaluer le coût d'un projet et, à ce moment-là, inscrire le projet en AP/CP. On n'inscrit pas un projet en phase d'émergence mais une fois que l'on a une estimation très claire de la part de la maîtrise d'ouvrage à l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre. Une fois le coût et les caractéristiques du projet stabilisés il peut en effet y avoir des imprévus, mais lorsqu'il y a systématiquement des imprévus, cela ne relève plus de l'imprévu mais de la mauvaise gestion.

Alors à chaque fois, M. le Maire, vous nous citez l'exemple du marché aux comestibles dont effectivement le pilotage n'a pas été exemplaire, je le dis clairement. Simplement, après sa mise en service, nous avons fait un retour d'expérience sur les leviers à mobiliser, à utiliser pour éviter de se retrouver dans une situation de dérive comme pour ce projet. On vous a donc laissé cela dans l'héritage mais manifestement vous n'avez jamais lu puisque, dix ans après, les projets sont toujours aussi mal pilotés et les dérives sont toujours les mêmes.

C'est le 9<sup>e</sup> budget successif que vous présentez, M. le Maire, et c'est chaque année le même constat sur le programme d'investissement. La répétition, cela peut être drôle pour un comique mais pour un décideur public cela ressemble à de l'entêtement ou à un manque de clairvoyance.

Dans le programme municipal que nous avons soumis aux Fontenaisiens en 2020, on avait volontairement réduit le nombre de créations de postes puisque l'on savait que, financièrement, la Ville n'avait pas les moyens de multiplier les créations de postes, mais j'avais proposé de recruter un spécialiste de la maîtrise d'ouvrage publique pour piloter les projets d'investissement et pour ne plus être confronté à cette difficulté récurrente. Vous ne l'avez pas fait et je pense qu'il est encore temps de recruter cette personne à la DSTM. »

*Intervention hors micro*

**M. MERGY** : « Merci mais je pense que, manifestement, on a besoin d'une ressource supplémentaire pour être plus efficace.

Compte tenu du caractère assez virtuel de ce programme d'investissement, je ne vois pas l'intérêt d'analyser de manière plus approfondie la pertinence de chacun des projets. Je sais en tout état de cause que la moitié d'entre eux ne seront pas réalisés en fin d'exercice.

Je regrette aussi que n'ayez pas retenu une bonne idée de votre collègue Maire de Clamart et Président de Vallée Sud-Grand Paris, à savoir la mise en place d'un budget vert pour la Ville de Fontenay-aux-Roses. Je pense que cela serait une bonne idée pour voir dans quelle mesure l'action de la Ville s'inscrit dans une logique de soutenabilité écologique et la manière dont on progresse année après année. Jean-Didier BERGER l'a proposé au moment du BP 2022 ; j'avais salué l'initiative et on verra au fil des années comment les choses se décaient.

Comme Jean-Luc DELERIN l'a précisé, le financement du programme d'investissement se fera à niveau de dette constant, et c'est objectivement la seule bonne nouvelle de la présentation de ce projet d'investissement 2022.

Enfin, sur la dette garantie, je remercie Jean-Luc DELERIN pour sa franchise concernant le fait que la CDC ne fait jamais d'appel à garantie auprès des communes parce que lorsque j'étais à sa place pendant des années, je me suis insurgé contre cette obligation imposée par la CDC de garantir les emprunts des bailleurs sociaux. »

**M. DELERIN :** « L'État est garant des sommes déposées sur le Livret A. En conséquence, définissant les règles d'octroi des prêts financés sur Livret A, il impose à la CDC d'obtenir une garantie sur ses prêts au premier rang desquelles celle d'une collectivité locale »

**M. MERGY :** « D'accord, merci de la précision.  
Sur ces bases-là, je voterai contre ce budget primitif. »

**M.MESSIER :** « Je souscris évidemment au constat qui est fait. Je voudrais faire un constat complémentaire qui portera plutôt sur le budget d'investissement. Je n'approuve pas certains coûts très élevés de certains investissements, surtout lorsqu'il existe des alternatives moins coûteuses. Vous le savez, je regrette par exemple la dépense de 2 M€ que vous faites sur les vestiaires du rugby que je trouve excessive. Alors, je pressens que quelqu'un va me dire que je n'aime pas le rugby et les joueurs de rugby mais c'est mal me connaître puisque je fréquente la section rugby ASF chaque semaine en tant que parent accompagnateur et que je connais bien les valeurs sportives et éducatives qu'elle porte. Mais nous avons plutôt proposé d'intégrer, vous le savez, ces vestiaires de rugby dans le gymnase du Parc qui vient d'être inauguré à 200 mètres de là, ce qui aurait été moins coûteux d'une part et ce qui aurait permis d'éviter une réduction significative de la coulée verte et un abattage d'une dizaine d'arbres d'autre part. Malheureusement, la coulée verte est un peu moins verte à cet endroit à cause de ce mitage de bâtiments publics progressifs.

Autre exemple sur le budget d'investissement, je ne suis pas favorable à vos dépenses concernant le parking souterrain de la Cavée. Je vais citer Jean-Jacques FREDOUILLE, un de mes prédécesseurs écologistes dans ce Conseil municipal ; il avait une expression qui me faisait sourire à propos des parkings souterrains qu'il appelait des "aspirateurs à voitures". Je trouve que c'est une bonne image ; effectivement, faites des parkings souterrains et vous aurez les voitures. Vous avez donc déjà dépensé 900 000 € pour l'achat d'une cinquantaine de places dans ce parking, dans le budget de cette année vous rajoutez 400 000 € pour l'aménagement, pour en faire ce que vous appelez des "parkings à haute performance " avec des indicateurs lumineux signalant la présence ou pas de voitures sur les places de parking. Ce qui fait qu'en 2022 vous consacrez donc 1,3 M€ au total pour un nouveau parking souterrain. C'est une subvention publique massive pour inciter à venir en voiture en ville, ce qui augmentera les nuisances, les émissions de CO<sub>2</sub> et la pollution de l'air.

À côté de ce choix qui est néfaste pour le climat, je ne vois pas dans le budget de plan d'investissement pour étendre les espaces piétons ni pour faire un réseau de pistes cyclables pour au contraire chercher à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre. Ce choix de votre part me semble à contretemps de la lutte pour le climat ; il semble montrer que vous n'avez peut-être pas lu le dernier rapport catastrophique du GIEC et que vous n'avez peut-être pas entendu les appels virulents des scientifiques à agir pour le climat. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Mme LE FUR. Heureusement que nous n'avons pas 9 groupes de l'opposition sinon, sur chaque délibération, nous y serions jusqu'à demain matin ! »

**Mme LE FUR :** « C'est bientôt fini ! Je vais prendre la suite de mes collègues, je ne vais pas revenir sur tout ce qu'ils ont dit, même si je partage largement ce qui a été mis en avant. Je m'attacherai plutôt à dire ce que je ne retrouve pas dans ce budget et que j'aurais aimé y voir figurer.

Je commencerai par la petite enfance, dont on a déjà parlé pendant le DOB. Pas de crèche Fleurie, ce qui fait une diminution de l'offre de places en crèche sur notre ville, ce qui est tout de même assez



important, surtout vu le nombre de places qui étaient prévues dans cette crèche. Vous me répondez que vous allez faire une crèche aux Paradis mais en fait vous n'allez augmenter cette crèche que de quasiment 30 places, ce qui va en fait compenser le nombre de nouveaux logements qu'il y aura sur ce quartier et non pas répondre aux besoins déjà existants aujourd'hui sur notre ville.

En ce qui concerne l'enfance, il est vrai que l'on ne voit toujours pas revenir des activités qui étaient là pour développer un peu les connaissances des enfants. Je pense par exemple à la musique à l'école, à l'art plastique que l'on avait tous quand on était en primaire sur cette ville. Vous avez quand même beaucoup réduit les moyens sur le temps scolaire et je trouve cela assez dommage.

Sur la solidarité, Jean-Yves a déjà appuyé sur le fait que le budget du CCAS a diminué ; on revient aujourd'hui aux niveaux de 2019 et 2020 mais pas à celui qui était là avant votre arrivée, ce qui est dommage, surtout en temps de crise. Je pense notamment, après le scandale ORPEA, aux personnes âgées. Il faudrait mettre beaucoup plus de moyens sur tout ce qui concerne le maintien à domicile et je trouve qu'il y a assez peu de propositions de la part de la Ville sur ce sujet-là qui est pourtant la solution d'avenir pour tous nos seniors.

Sur les questions d'équilibre de la ville, vous créez beaucoup de nouveaux logements mais pourtant on ne voit pas la création de nouveaux services publics. Je parlais de l'école et de la crèche précédemment dont c'est le cas, mais aussi de lieux de vie communs. Je pense notamment aux jeunes ; pour nous, c'est déjà difficile de nous installer de façon pérenne sur les villes où les prix augmentent comme à Fontenay-aux-Roses mais, en plus, ce ne sont pas des villes où l'on peut vivre entre nous. On a tous tendance à partir sur Paris à partir du moment où nous avons 18 ans, pas pour habiter mais pour sortir, se rencontrer, avoir des temps entre jeunes, et je pense que vous êtes tous d'accord avec moi là-dessus.

Enfin, en matière de transition écologique, je me réjouis tout à fait de ces trois rénovations énergétiques qui sont prévues, c'est une très bonne chose dont je vous félicite. Par contre, avec la crise de l'Ukraine et le rapport du GIEC dont parlait Maxime à l'instant, je m'attendais à voir beaucoup plus d'efforts pour aller vraiment vers ce que l'on appelle de la sobriété. Je sais que vous pensez que la sobriété, c'est du misérabilisme, moi, je considère que c'est de la responsabilité. On nous a en effet appris aujourd'hui qu'il fallait que nos émissions de carbone réduisent à partir de maintenant, avant 2025. 2025, c'est demain, il faut donc y aller franchement et maintenant. La transition thermique, cela devrait donc être le cas pour l'ensemble des bâtiments publics de la ville et il faut aller plus loin ; il faut arrêter de construire toujours plus car on parle du carbone mais il y a quand même trois enjeux majeurs pour notre planète : le carbone, la biodiversité et les ressources. Or, lorsque l'on construit du nouveau et que l'on déconstruit, on use des ressources et on produit des déchets sur notre planète.

C'était en gros ce que j'avais un peu envie de dire : je trouve que beaucoup de choses ont été oubliées dans ce budget et, en la période actuelle, je trouve cela assez dommage. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme LE FUR.

Bien, quelques mots de réponse mais j'essaierai d'être court.

M. MESSIER, vous me parlez d'un équipement de rugby à 200 mètres du gymnase du Parc. On parle bien de rugby, c'est-à-dire que l'on crée un gymnase neuf et le fait d'aménager des vestiaires comme ils l'étaient jusqu'à présent au 2<sup>e</sup> étage du gymnase du Parc, c'est une façon de tuer la section de rugby. Je ne vois pas pourquoi les enfants qui font du rugby aujourd'hui à Fontenay n'auraient pas le droit de disposer d'un équipement correct. Là encore, on a un équipement sportif au tennis qui est considérable pour 500 adhérents. Selon les années, il y a entre 150 et 175 adhérents au rugby actuellement et je ne vois pas pourquoi ces adhérents devraient avoir une pratique au rabais, être obligés de faire 200 mètres couverts de boue quand ils sortent du terrain pour aller au gymnase le plus proche qui est en plus dédié à d'autres activités. Il est sûr que l'on n'est jamais obligé de rien, vous voyez ce que je veux dire, mais il y a un moment aussi où je ne vois pas pourquoi le rugby serait moins bien traité que les autres sports de Fontenay. On a un stade qui va coûter 12 M€, combien d'adhérents font de l'athlétisme, M. MESSIER ? Selon votre raisonnement, il n'y a pas besoin de rénover le stade parce qu'il y a 150 adhérents à l'athlétisme, on va dépenser 12 M€. Alors, si on applique la sobriété, on ne rénove pas le stade. Et puis si l'on peut rénover la piscine, c'est la même chose, je ne sais pas combien cela représente en millions, combien il y a de pratiquants de la natation à Fontenay, une cinquantaine. Quant au gymnase du Panorama, il y a 60 adhérents au tennis de table, eh bien on ne le rénove pas non plus parce que, pour 60 adhérents, franchement, on ne va pas exagérer. En fait, on ne fait rien parce que c'est cela, la vraie sobriété. Nous, nous considérons que tous les sportifs doivent pouvoir disposer d'un équipement, et c'est particulièrement important pour les enfants parce que le sport est une école de la citoyenneté, et particulièrement les sports collectifs. On

s'est donc engagés collectivement à mettre en place des équipements corrects pour le rugby. Effectivement, ce n'est donc pas une forme de misérabilisme qui consiste à dire que c'est toujours trop cher, trop beau. Il faudrait d'ailleurs vous mettre d'accord parce qu'entre Mme LE FUR qui trouve que l'on ne fait pas assez de choses pour la rénovation énergétique et M. MERGY qui nous explique que, de toute façon, on va en faire trop parce qu'on n'a pas la capacité d'en faire autant et que nous ne ferons pas tout, c'est assez rigolo car, finalement, d'un intervenant à l'autre, on dit une chose et son contraire.

Pour la coulée verte, je vous rassure, oui, effectivement on a placé un équipement sur la coulée verte mais dans un endroit qui est assez peu passant, entre le talus de la route, les habitations et le terrain. Ce n'est donc pas un lieu que l'on peut véritablement qualifier en usage dans la coulée verte, par contre, et cela va vous faire plaisir, pour le terrain de boules que nous allons rénover dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif de la coulée verte, nous négocions avec le Département de façon à pouvoir élargir la coulée verte qui, à cet endroit-là, est effectivement beaucoup plus étroite, de façon d'ailleurs à pouvoir probablement mieux séparer les circulations vélos et piétons qui posent problème à cet endroit ; cela permettra de sécuriser la pratique du vélo.

À ce propos, je ne partage pas votre guerre à la voiture qui est une guerre totalement idéologique. On arrivera à réduire la place de la voiture quand on aura pris des mesures structurelles, notamment sur la distance domicile-travail par exemple mais, aujourd'hui, les gens qui vivent dans notre ville, qui nous ont élus et qui nous font confiance, ont besoin de leur voiture. 75 % des Fontenaisiens ont une voiture ; je veux donc bien que l'on décrète, vu de la mairie, que ce n'est pas bien et qu'ils devraient tous vendre leur voiture pour la planète, mais ce n'est pas comme cela que ça marche. Je ne suis pas là pour leur imposer un changement de mode de vie. Convincez-les de ne plus acheter de voitures, il n'y aura plus besoin de parking et alors je n'en ferai plus mais pour l'instant il y a une vraie demande. Effectivement, c'est un aspirateur à voiture mais quand on passe l'aspirateur, il y en a moins en surface. C'est donc une amélioration de la qualité de l'espace public que d'avoir moins de voitures en surface, je suis tout à fait d'accord avec vous mais en même temps il ne faut pas interdire aux gens de prendre leur voiture parce que je ne vois pas ce qui justifie que l'on impose aux gens des choix qu'ils n'ont pas faits. Même s'ils doivent le faire, ce sont eux qui décident, ce n'est pas moi.

M. SOMMIER, je suis assez d'accord avec vous, il manque quelques données en perspective, notamment le résultat net année après année mais aussi éventuellement les dotations de l'État, un certain nombre de grands paramètres, et pas seulement sur l'année N-1 car il serait finalement assez intéressant de les avoir sur cinq ans, cela permettrait de voir un peu les grandes tendances de la Ville. Il me semble que nous l'avons fait plusieurs années de suite et je ne sais pas pourquoi cela n'est pas réapparu cette année. Avoir quelques courbes pour éclairer les grandes tendances est plutôt intéressant. Vous avez souligné le fait qu'il y avait 6 % de non-titulaires mais c'est parce qu'il y a un certain nombre de gens qui partent à la retraite et que nous avons donc un peu plus de nouveaux embauchés qui passent parfois par une phase de contractuels parce qu'on n'embauche pas toujours des titulaires. »

**M. SOMMIER :** « J'avais en fait compris qu'il y avait plutôt une diminution des non-titulaires de 2 unités alors que la masse salariale augmente de 6 %. »

**M. le Maire :** « Par contre, on a titularisé un certain nombre de personnes qui, par définition, sont en moins sur les non-titulaires et augmentent la part des titulaires. Par contre, il est probable que nous ayons sur 2022 une augmentation à nouveau des non-titulaires parce qu'il y a un certain nombre de renouvellements de contrats et que les gens que l'on embauche, qui ne sont pas encore titulaires de la fonction publique, passent quand même souvent par une phase contractuelle avant d'être titularisés.

Concernant les frais de représentation, les fêtes et cérémonies, vous me faites bien rire puisque nous avons tout annulé en 2021 et que nous n'avons donc rien dépensé. Effectivement on augmente mais en même temps je ne vais pas priver les enfants de la fête de Noël par sobriété encore une fois, et la fête de Noël coûte de l'argent. Quant aux cérémonies, il y a un certain nombre de traditions républicaines car je crois que le devoir de mémoire est important. »

**M. SOMMIER :** « En 2021 elle a eu lieu. »

**M. le Maire :** « Fin 2021, oui, mais ce que l'on paye sur 2021, c'est la fête de décembre 2020, qui cette année-là n'a pas eu lieu. On a d'ailleurs annulé plein de choses en 2021 car il y a eu plusieurs vagues de Covid. Faire des comparaisons d'une année à l'autre n'a pas beaucoup de sens en cette

période mais, rassurez-vous, on dépense très peu. Il y a très peu de frais de représentation, très peu de fêtes et cérémonies. Je crois que nous avons le plus petit budget du territoire et, globalement, nous sommes très économes de ce point de vue.

Pour le CCAS, il s'agit d'une subvention d'équilibre. On vous le répète à chaque fois mais ce n'est pas parce que l'on donne - 15 % une année que l'on diminue le budget. Simplement, si 15 % du budget n'a pas été utilisé une année, effectivement l'année suivante on réduit de 15 % et on a toujours la même somme disponible pour le CCAS. Je vous rappelle que nous avons voté ensemble un nouveau règlement du CCAS pour l'attribution des aides d'urgence et l'on verra justement si avec cette fluidité et cette réactivité supplémentaire il y aura besoin de mettre plus. Mais pour l'instant nous mettons l'argent que dépense le CCAS. Ce n'est pas une réduction des moyens, c'est le constat d'une moindre dépense à une période donnée pour différentes raisons. Pendant le confinement par exemple, un certain nombre de phénomènes ne se sont pas tout à fait passés comme on le pensait.

Vous parlez du poids des impôts locaux mais je rappelle quand même que si nous avons fait une augmentation de 14 % sur la taxe foncière, dans le même temps la taxe d'habitation a diminué de 33 %. Par ailleurs, si l'État avait intégralement maintenu le niveau de dotations depuis plusieurs années, nous n'aurions pas eu besoin de compenser cette baisse de dotations. Globalement, la pression fiscale sur les habitants de Fontenay a diminué l'année dernière et va encore beaucoup diminuer cette année puisque 30 % de la taxe d'habitation va disparaître et qu'elle va encore baisser de 30 % l'an prochain pour disparaître ensuite complètement. Aujourd'hui et à la fin du processus, la pression fiscale sur les habitants de Fontenay aura donc baissé de 50 %. Certes, 50 % moins les augmentations sur la taxe foncière mais, encore une fois, regardez ce qu'il se passe ailleurs avant de condamner la gestion municipale. Quand je regarde au niveau du territoire, nous sommes encore et d'assez loin parmi les villes qui ont la fiscalité la moins lourde sur le plan de la taxe foncière. Nos voisins de Sceaux, qui ont pourtant des moyens beaucoup plus importants que nous sur la municipalité, ont une taxe foncière nettement plus élevée. Par ailleurs, les villes les plus imposées sont celles qui sont tout de même gérées par vos amis politiques, M. SOMMIER, et d'assez loin. À Malakoff et à Bagneux, ça "cogne". En même temps, l'argent magique, ça n'existe pas, comme disent certains pendant cette campagne, et le seul levier que l'on ait parfois, c'est l'augmentation de la fiscalité mais on y recourt le moins possible.

M. MERGY, je vous rappelle que le comique de répétition, c'est un classique du comique, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Il paraît que c'est drôle au bout d'un certain nombre de fois. Sur les indemnités des élus, vous savez très bien que si l'on voulait les augmenter cela passerait par une délibération en Conseil municipal, nous n'avons pas le droit de nous augmenter comme ça, hop, et je pense que vous vous en seriez aperçus si nous l'avions fait.

Vous parlez de problème d'éthique sur l'augmentation d'impôts, je note que c'est une évolution récente parce que sur la douzaine d'années, notamment sur les six ans où vous avez été tout de même adjoint aux finances, les impôts ont quand même augmenté à trois reprises et dans des proportions à peu près équivalentes à l'augmentation que nous avons faite sur la dernière mandature, dans des conditions générales que l'on peut quand même qualifier de beaucoup plus favorables.

Le taux de réalisation sur l'année dernière, M. MERGY, n'est pas de 50 % mais de 80 %. Nous l'avons amélioré du fait des AP/CP et il est de 80 % parce que, en général, il y a des restes à réaliser, notamment des restes à facturer, comme on l'a dit tout à l'heure, qui en fait sautent un petit peu sur l'année suivante. Mais, globalement, le taux de réalisation est excellent, j'en ai d'ailleurs pour preuve que, lorsque j'avais négocié avec Patrick DEVEDJIAN le contrat départemental pour la Ville de Fontenay, il avait finalement lâché en disant "De toute façon, je te donne 4,7 M€, mais je suis sûr que tu ne les utiliseras pas." On a tout utilisé et on utilisera également tout au contrat départemental suivant, c'est-à-dire que tous les projets que nous avons dans les tuyaux vont utiliser la totalité de l'aide du Département. D'ailleurs, je reviendrai voir Georges SIFFREDI en lui demandant encore un peu plus puisqu'on a tout utilisé. Cela veut donc dire que le taux de réalisation est tout à fait correct.

La proposition d'un budget vert est une idée que nous avons eue ; nous ne l'avons pas mis en place pour ce budget-là mais c'est quelque chose qui est dans nos cartons parce que c'est effectivement assez intéressant. On fait en effet beaucoup de choses et on ne les vend pas suffisamment. En fait, regrouper les données concernant l'environnement pour avoir une visibilité de l'effort communal en matière d'environnement serait à mon avis quelque chose de très important et très intéressant. »

**Mme BEKIARI :** « Je voulais simplement rappeler que j'ai pris pas loin de deux heures de votre temps il y a quelques mois pour expliquer que les besoins en rénovation énergétique de chaque bâtiment

sont énormes, et que nous avons mis en place une planification. On fait un bâtiment après l'autre, ce qui est normal, après avoir étudié la question, après avoir complété le projet. Nous sommes dans une dynamique de réalisation mais dans une certaine programmation. Concernant le budget vert lié à l'environnement, je vais juste rappeler les chiffres. Sur le BP 2020, en fonctionnement nous avons une inscription de 535 000 € et en investissement 1 067 800 €.

Par ailleurs, comment allons-nous pouvoir suivre l'évolution des projets et même une évolution budgétaire pour avoir un regard assez précis sur l'effort de la Ville et l'ambition de la Ville ? Nous travaillons actuellement sur la mise en ligne de la salle de l'environnement. Il y aura non seulement le détail des projets mais le détail des besoins budgétaires et le détail des dépenses. On aura donc un regard déjà assez précis, clair, projet par projet et global sur l'effort de la municipalité.

J'ai cru comprendre que M. SOMMIER trouvait que l'inscription concernant les droits de mutation était plutôt faible mais, en fait, les données professionnelles partent plutôt sur une contraction pour l'année prochaine, elle me paraît donc tout à fait justifiée. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci pour ce complément.

Mme LE FUR, je suis d'accord avec vous, on peut toujours vouloir plus de crèches, plus de services, il n'y a d'ailleurs pas de limite mais aujourd'hui nous sommes malgré toute une ville qui permet à notre service crèche – je parle sous le contrôle d'Anne-Marie – de répondre à peu près à 50 % des demandes en crèche municipale. C'est déjà un assez bon score quand on se compare à d'autres villes du département. 75 % des parents trouvent un mode de garde adapté avec notamment les assistantes maternelles qui viennent en complément. Globalement, nous avons donc quand même des résultats plutôt honorables. Comme vous le savez, on vient d'expliquer qu'il fallait de la sobriété mais vous savez qu'un berceau de crèche coûte environ 7 000 à 8 000 € par an à la Ville, tout compris. Quand on met 60 berceaux, cela représente donc 500 000 €. Évidemment, on peut toujours décider de mettre 500 000 € de plus, c'est un choix, je suis d'accord, mais il n'y a pas beaucoup de limites. À un moment il faut trouver le bon équilibre pour que les choses se fassent, pour que les assistantes maternelles puissent aussi continuer à avoir du travail. Quand on a beaucoup plus de berceaux, les assistantes maternelles n'ont en effet plus de clients, ce qu'elles viennent nous dire aussi. Tout cela est un équilibre qui nous paraît à peu près harmonieux. Il faut savoir que la crèche Fleurie est fermée depuis maintenant quelques années mais que, depuis quasiment 2010, il y a toujours eu des crèches de fermées car il y en avait toujours une en rénovation. De fait, le nombre de berceaux aujourd'hui est sensiblement supérieur à ce qu'il était en 2014. Ensuite, vous pouvez tordre les chiffres mais, globalement, il y a plus de berceaux aujourd'hui. Je vous rappelle quand même que la municipalité précédente avait fermé la crèche Sainte-Barbe qui comptait un certain nombre de berceaux (45). »

**M. SOMMIER :** « Non, pour les Fontenaisiens il y avait plus de berceaux en 2014 qu'aujourd'hui. Vous mélangez avec les crèches départementales qui accueillaient les personnes extérieures à Fontenay. »

**M. le Maire :** « Non. S'il est vrai qu'une crèche associative a disparu – qui avait d'ailleurs du mal à fonctionner –, nous avons actuellement plus de berceaux qu'en 2014. Cela s'améliorera encore avec les 30 berceaux supplémentaires, ce qui n'est pas rien quand on sait que cela représente quasiment 300 000 € de dépenses en fonctionnement supplémentaires. Par ailleurs, le désengagement du Département, suite à la convention de municipalisation que vous aviez signée d'ailleurs, s'étend jusqu'en 2025 et nous prive cette année encore de 300 000 € de subventions supplémentaires. Effectivement, vous aviez négocié la rénovation des crèches en échange sauf que, là encore, c'est quasiment 1 M€ qui est parti en quelques années. Il faut donc faire des choix, c'est ce que l'on fait. On aimerait bien effectivement faire plus, il n'y a pas de limite au service.

Mme LE FUR – je vais peut-être terminer avant que vous ne me retombiez dessus ! –, vous dites que nous avons réduit nos efforts sur le plan scolaire mais il n'y a jamais eu d'effort sur le plan scolaire puisque c'est l'Éducation nationale qui gère cela. Globalement, nous n'avons pas réduit ni augmenté notre intervention sur ce plan, par contre, on est en train de faire un PEDT où l'on augmente assez sensiblement les moyens sur le périscolaire et où je pense que nous irons aussi dans le sens d'une amélioration du soutien de nos enfants.

Même remarque que tout à l'heure sur le CCAS. C'est une subvention d'équilibre, nous n'avons pas baissé le budget.

Les maisons de retraite ne sont pas tout à fait du secteur de la Ville mais plutôt celui du Département. Nous avons obtenu de la part du Département, de la Région et de l'ARS une rénovation exemplaire de la maison de retraite du Parc, quasiment la seule accessible à des faibles revenus pour nos

personnes âgées. Quant au développement de tout un service de maintien à domicile, vous savez que des associations font cela très bien, avec lesquelles nous sommes d'ailleurs partenaires, mais les services de la Ville n'ont pas forcément pour mission de développer un service de maintien à domicile. C'est toute une organisation qui nécessite l'intervention de beaucoup de professionnels. Ensuite, on peut tout faire, tout imaginer mais, en l'occurrence, c'est aussi un investissement fort alors qu'un certain nombre de prestataires associatifs comme Familles Services le font plutôt bien et l'on n'a pas forcément vocation à les remplacer.

Vous nous dites que nous avons livré de très nombreux logements, mais nous n'en avons livré que 200 contre 3 000 à 7 000 logements supplémentaires dans les villes voisines pendant la même période. Pourtant, vous répétez cela en boucle à chaque Conseil, sur chaque tract, en essayant désespérément que cela devienne vrai mais, non, nous n'avons pas livré de nombreux logements, Mme LE FUR, ou alors il faut que vous me donniez la liste car en 8 ans nous avons livré moins de 200 logements. Sur Scarron, nous allons livrer 290 logements. »

**Mme LE FUR :** « Ce sont 200 logements de plus sur un quartier. Je ne vois pas pourquoi vous contestez le fait que je dise que vous allez construire de nouveaux logements, c'est le cas, c'est objectif, et ce n'était même pas une critique mais une observation. »

**M. le Maire :** « Ce n'est pas une observation car c'est le "beaucoup" qui est anormal. Globalement, comparé à ce qu'il se passe dans toutes les villes voisines, Mme LE FUR, on est dans un rapport de 1 à 20 sur la livraison de logements. Cela me permet d'ailleurs de vous expliquer que ces personnes qui vont venir en plus sur la commune ne vont pas coûter plus d'argent à la Ville.

M. MERGY, quand vous écrivez que l'on va faire venir de nouveaux habitants, que cela va coûter et que les riches vont même coûter plus cher car ils font plein d'activités subventionnées par la Ville, vous êtes complètement à côté de la plaque, je suis obligé de vous le dire. Vous faites en réalité la confusion entre coût moyen et coût marginal. Je connais très bien ce sujet parce que c'est la même problématique à l'hôpital, je peux donc vous l'expliquer très simplement. Vous prenez un service de 20 lits de chirurgie orthopédique – j'aurais pu choisir autre chose mais il se trouve que je suis chirurgien orthopédique – : pour ouvrir une unité de 20 lits il faut construire le bâtiment, il faut le chauffer, il faut l'entretenir, il faut embaucher 6 ou 8 infirmières, des aides-soignants, etc. Ensuite, que vous ayez 0 patient ou 20, le coût global de cette unité est quasiment identique, c'est-à-dire que le coût d'un patient supplémentaire que l'on met dans l'unité, c'est ce que l'on appelle le coût marginal, il est quasiment égal à ce qu'il va manger et consommer comme médicaments, c'est-à-dire rien. Vous avez un coût marginal qui est d'une centaine d'euros pour un coût moyen pris en charge annuellement, qui est calculé par l'Assistance publique et qui est de 1 500 €.

C'est exactement le même problème dans la plupart des équipements publics de la ville. Par exemple, vous parlez des équipements sportifs ; nous donnons aujourd'hui une subvention à l'ASF. Pour le club de tennis, les coûts correspondent à l'entretien, le gardiennage, le chauffage pour le gymnase du Parc, mais qu'il y ait 400 ou 600 adhérents, la mairie dépense la même chose au centime près. Par contre, il y a 200 cotisations de plus dans les caisses de l'ASF et, à la fin de l'année, il y a bien moins besoin que la mairie subventionne éventuellement l'ASF pour l'aider à joindre les deux bouts. Certes, c'est vrai dans certaines limites ; si vous avez 1 000 adhérents de plus au tennis il faut construire 6 courts de tennis en plus et on a à ce moment-là un nouveau palier de dépenses. De fait, les coûts dans les services publics augmentent en général par palier, c'est-à-dire que tant que l'on s'approche de la marche on optimise considérablement le coût, autrement dit on fait finalement baisser le coût moyen, à condition de ne pas dépasser. C'est toute la stratégie que l'on développe depuis 8 ans. L'État impose ainsi à peu près 2 000 logements, ce qui va faire 3 000 ou 4 000 habitants de plus. On sait aussi que, financièrement, on a besoin d'avoir un peu plus de taxe foncière mais en même temps on sait très bien que l'on a globalement les équipements nécessaires pour absorber 2 000 ou 3 000 habitants de plus sans augmentation de moyens. On fera donc rentrer des recettes supplémentaires sans dépenser significativement plus. C'est exactement cela que l'on fait ; on est très limité sur la construction de logements, en comparaison aux autres villes, car on est bien conscient que l'on veut tous garder une ville à taille humaine tout en lui permettant de se renouveler. On sait très bien aussi que pour régler les problèmes urbains que l'on peut trouver dans la ville (friches, bâtiments en ruine, terrains pollués) on a besoin d'à peu près la même chose et on optimise donc les coûts. On parle aujourd'hui de coûts financiers mais, en fait, 2 000 à 3 000 habitants de plus rentrent dans l'optimisation des coûts avec en fait plus de rentrées pour la Ville, ce qui apporterait plusieurs millions d'euros de marge de manœuvre supplémentaires.

Mme LE FUR, vous voulez remettre une petite pièce dans le jukebox, mais je vous répondrai après, ce n'est pas grave. »

**Mme LE FUR :** « Je ne répondrai pas sur tous les points car nous ne serons jamais d'accord et cela pourrait durer très longtemps. Je voulais juste préciser que lorsque je parlais de sobriété je ne parlais pas du tout de sobriété financière mais de sobriété écologique, mais vous m'avez répondu sur le sens de la sobriété du coût des projets et ce n'était pas dans ce sens que j'entendais le mot. »

**M. le Maire :** « Très bien, mais nous sommes aussi très sobres sur le plan écologique, et même frugaux.

Je vous propose de voter. Nous avons deux options, c'est-à-dire la version longue et la version courte. La première consiste à voter chacun des 37 chapitres un par un et la seconde à ne faire qu'un seul vote si par extraordinaire l'ensemble des Conseillers municipaux ici présents m'informent qu'ils vont voter la même chose les 37 fois. Sachant que pour la majorité les votes sont *a priori* assez peu dissemblables, je voudrais donc savoir si l'opposition a l'intention de voter certains chapitres et pas d'autres. M. MERGY. »

**M. MERGY :** « Vu l'heure tardive, on s'interroge, M. le Maire ! Nous voterons en bloc tous les chapitres, on peut donc faire un vote bloqué. »

**M. le Maire :** « Vous êtes sûrs ? Cela ne me fait en tout cas aucun problème. Très bien, je vous propose donc, en accord avec toute l'opposition – je vois que tout le monde opine du chef – que nous votions donc globalement l'ensemble des chapitres.

Je vous remercie et vous propose une pause de 5 minutes car après il nous faudra refaire l'appel. Auparavant, je vous rappelle que les délibérations n° 13 et 14 ont été reportées et nous passerons donc directement à la délibération n° 15. »

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve comme suit, par chapitre, le budget primitif de la Ville de Fontenay-aux-Roses pour l'exercice 2022, dont les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 974 834,55 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 20 770 283,06 € ; et dont la section de fonctionnement est équilibrée, les dépenses de fonctionnement égalisant les recettes de fonctionnement à un montant de 42 143 526,76 €.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANT
011 – Charges à caractère général	8 109 802,95
012 – Charges de personnel et frais assimilés	21 000 000,00
014 – Atténuation de produits	371 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	8 231 736,00
66 – Charges financières	643 500,00
67 – Charges exceptionnelles	525 200,00
022 – Dépenses imprévues	690 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00
023 – virement à la section d'investissement	1 272 287,81

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANT
013 – atténuations de charges	430 000,00
70 – produits des services du domaine et ventes diverses	3 763 296,00
73 – impôts et taxes	29 172 251,00
74 – dotations, subventions et participations	6 863 187,18
75 – autres produits de gestion courante	528 000,00
77 – produits exceptionnels	222 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 000,00
002 – Résultat de fonctionnement 2021 reporté	1 067 792,58

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	PROPOSITION NOUVELLE	REPORTS POUR INFO
20 – Immobilisations incorporelles	219 900,00	106 170,11
204 - Subventions d'équipement	800 000,00	
21 – Immobilisations corporelles	3 672 500,00	3 744 452,67
23 – Immobilisation en cours	7 358 405,00	
26 - Participations et créances		300 000,00
27 - Autres immobilisations	12 772,81	
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 932 710,00	
45 – Opération pour compte de tiers	50 000,00	
040 – Opérations d'ordre de transferts entre section	97 000,00	
041 – Opérations patrimoniales	200 000,00	
001 – Résultat d'investissement 2021 reporté	2 631 546,74	

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	PROPOSITION NOUVELLE	REPORTS POUR INFO
10 – Dotations, fonds divers et réserves	7 496 995,25	
13 – Subventions d'investissement reçues	3 946 000,00	1 277 691,10
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 905 000,00	
23 – Immobilisations en cours		77 483,17
45 – Opération pour compte de tiers	50 000,00	
024 – Produits des cessions	4 600 000,00	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00	
041 – Opérations patrimoniales	200 000,00	
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 272 287,81	

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent pour),

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent contre]

*Suspension de séance à 00 h 39  
Réouverture à 00 h 53*

### ➤ CCJL

#### **13- Modifications des statuts de l'établissement public administratif du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)**

*Point reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.*

#### **14- Élection d'un représentant de la commune au Conseil d'administration de l'établissement public administratif du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL).**

*Point reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.*

**15- Contrat de Relance du Logement entre l'État, Vallée Sud – Grand Paris et la ville de Fontenay-aux-Roses**

**M. le Maire :** « Nous allons procéder à nouveau à l'appel.  
Très bien. M. RENAUX a la parole. »

**M. RENAUX :** « Je ferai le lien avec la discussion que nous avons eue juste avant sur la sobriété foncière. Le contrat de relance du logement est un volet du plan de France Relance décidé par le gouvernement. Ce plan vise les constructions durables et en particulier les constructions qui économisent le foncier. Cette aide de l'État accompagne les collectivités pour leur investissement et leurs projets structurants d'amélioration du cadre de vie des habitants et ainsi participe à notre politique de rénovation urbaine. L'année précédente, la commune de Fontenay-aux-Roses avait obtenu 263 000 € au titre de cette aide. Pour cette nouvelle année, l'obtention passe une contractualisation d'objectifs entre l'État et les collectivités.

Dans notre commune, les objectifs de ce contrat sont en cohérence avec les schémas d'aménagement en amont naturellement, le schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) et le schéma régional d'habitat et d'hébergement Île-de-France (SRHH) qui ont fait l'objet de votes par des instances supérieures.

Par conséquent, il est proposé de signer un contrat fixant un objectif d'autorisation d'urbanisme à hauteur de 310 logements, dont 80 logements sociaux, entre septembre 2021 et août 2022, ce qui représente un montant de 365 000 €, sachant que l'on touche 1 500 € par logement.

J'en rapporte conformément au rapport et vous demande d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Michel. Y a-t-il des remarques ? M. MERGY, M. MESSIER. »

**M. MESSIER :** « Le principal objectif de cette aide de l'État est de densifier significativement la ville puisque seuls les permis de construire d'une densité supérieure à 0,8 sont éligibles à l'aide financière. Quand je vois le contrat parler de relance de la construction durable, selon le terme utilisé, je trouve que cela relève du *greenwashing* puisqu'il n'y a aucun critère écologique dans l'octroi de l'aide de l'État. Ce contrat s'inscrit en fait dans la volonté gouvernementale d'inciter à la densification des grandes métropoles. Alors que l'on est déjà 10 000 habitants par kilomètre carré à Fontenay-aux-Roses et 7 millions d'habitants dans le Grand Paris, je ne vois pas en quoi poursuivre cette course en avant améliorera le quotidien des habitants. Au contraire, chaque année des instituts de sondage demandent région par région aux Français s'ils voudraient quitter la région et je crois que c'est la région Île-de-France dont la majorité des habitants disent vouloir partir. Je n'approuve donc pas ce contrat qui vise avant tout accélérer cette surdensification. »

**M. le Maire :** « M. MESSIER, il ne vous a pas échappé que ce n'est pas nous qui faisons la loi, mais l'État et le gouvernement. Nous avons ici l'opportunité, pour un nombre de logements qui reste encore une fois très modeste sur notre ville, de toucher une aide de 365 000 € et je ne vois pas pourquoi on s'en priverait puisque la situation financière de notre Ville n'est pas considérable. Ensuite, je m'étonne toujours de voir le représentant de l'Europe Écologie les Verts expliquer qu'il ne faut pas densifier les villes alors même que c'est la base de toute l'idéologie d'Europe Écologie les Verts que de densifier les centres-villes pour limiter l'étalement urbain et préserver les zones agricoles. D'ailleurs, votre parti a insisté lourdement au sein de la Métropole pour que l'on vote le schéma d'organisation territoriale qui va rendre opposable le PMHH (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement) qui fait passer nos objectifs de construction d'ici à 2030 de 1 500 logements à 2 200 logements neufs, pour la ville de Fontenay-aux-Roses en l'occurrence. Je suis donc toujours un peu curieux de voir cette dualité de langage entre le discours métropolitain et les discours de satisfaction d'ailleurs des responsables des groupes Europe Écologie les Verts. La Métropole se satisfait de cette densification qui va permettre d'épargner les zones agricoles et de limiter l'étalement des villes, mais on voit dans chaque ville quasiment les mêmes représentants d'Europe Écologie les Verts qui viennent nous expliquer que toute construction est une insulte à la ville, que c'est insupportable, qu'il ne faut pas densifier, etc. Nous, nous densifions très peu, nous sommes plutôt quasiment sur du renouvellement urbain. Depuis 8 ans, 200 logements, ça ne fait pas beaucoup, ça fait moins que le zéro urbanisme, que le nombre de logements qu'il faut pour simplement maintenir le nombre d'habitants à son niveau équivalent. Il avait été calculé pour notre ville à 45 logements par an. En nous basant sur  $4 \times 8 = 32$ , cela donne plus de 300 et nous sommes donc pour l'instant en dessous de zéro. Nous allons passer un petit peu au-dessus parce que nous avons des objectifs qui nous sont imposés par l'État mais, globalement,



nos choix sont en accord avec ce que vous dites, c'est-à-dire préserver une ville à taille humaine et qui ne se densifie pas trop. Par contre, l'État nous propose une subvention pour les logements qui sont déjà programmés – ce n'est pas parce qu'il y a cette aide-là qu'on va en construire plus – et nous allons donc l'empêcher pour une question de bonne gestion, c'est tout. »

**M. MESSIER :** « Je veux juste répondre sur un point que vous évoquez régulièrement dans cette assemblée, sur ce supposé double discours que l'on aurait, nous, les élus écologistes, entre l'étalement urbain et la lutte contre la surdensification. En urbanisme il y a deux extrêmes à éviter : il y a effectivement l'étalement urbain, le fait d'étaler la ville, de faire du tout-pavillon ou de faire des centres commerciaux sous forme de hangars en périphérie des villes qui mangent sur les terres agricoles. Je suis originaire d'une petite ville de Provence et c'est typiquement ce qu'il se passe ; on a une ville qui s'étend à perte de vue avec des gens qui deviennent dépendants de la voiture, et cela, clairement, les Écologistes y sont opposés. Et il y a l'autre extrême qui est la surdensification, le fait d'entasser sur une même surface de plus en plus de gens alors que cela crée des contraintes sur les logements, sur le prix des logements, sur les transports, etc. Il faut donc éviter les deux extrêmes, il n'y a pas de double discours, il faut éviter l'étalement urbain dans les villes qui peuvent se permettre de rester de taille modeste et qui sont recentrées autour de leur centre-ville, et il faut éviter la surdensification dans les grandes métropoles essentiellement. »

**M. le Maire :** « Nous sommes donc d'accord, M. MESSIER, nous ne faisons pas de surdensification. Ce n'est pas parce que l'on construit 200 logements en 8 ans que l'on fait de la surdensification, et même avec 1 500 logements de plus, on sera dans une densification qui nous est imposée, encore une fois, mais qui reste finalement pour l'essentiel du renouvellement urbain, du comblement de dents creuses et du remplacement d'immeubles qui était en ruine ou qui nous permette dans certains cas de corriger certains problèmes de mixité qui sont apparus dans certains quartiers, comme le reconnaissait d'ailleurs M. MERGY à l'occasion de la vente ICADE. Vous nous voyez finalement en plein accord avec la politique que nous menons, mais je vois que les oppositions politiques parfois modifient un peu les points de vue. »

**M. MERGY :** « Merci, M. le Maire. Je rejoins ce qu'a dit Maxime, c'est un plan de relance qui vise à accompagner financièrement la politique de densification de notre ville. Je ne suis pas adhérent d'Europe Écologie les Verts mais je trouve que vous caricaturez à chaque fois la position des Écologistes. Je crois que Maxime l'a bien précisé, la position des Écologistes, c'est de refuser l'étalement urbain, c'est de refuser l'artificialisation des sols et l'hyper-densification. À Fontenay, on est déjà la 39<sup>e</sup> ville la plus dense de France et au moment de la campagne municipale vous annonciez construire 1 500 logements sur la durée de votre mandat. Nous avons indiqué, preuves à l'appui, que vous aviez prévu 2 200 logements supplémentaires et vous nous aviez accusés à l'époque de mentir. Aujourd'hui, vous reconnaissez que vous allez construire 3 000 logements : les 800 logements de la ZAC des Paradis qui vont être reconstruits et donc 2 200 logements supplémentaires à Fontenay. C'est donc effectivement exactement le chiffre annoncé au moment de la campagne municipale. Alors vous allez construire ces logements mais sans les équipements publics adéquats, que ce soit au niveau des écoles, des crèches, etc. Pauline l'a rappelé, en net, on supprime 36 berceaux à Fontenay avec, certes, la création d'une crèche aux Paradis mais aussi la suppression de la crèche Fleurie. Vous détruisez des cours de tennis pour construire une cuisine centrale XXL, etc.

J'ai entendu tout à l'heure votre analyse, M. le Maire, qui était d'ailleurs intéressante sur l'optimisation du coût d'utilisation des équipements publics et vous avez effectivement raison : dès lors qu'il n'y a pas d'effet de seuil, une personne supplémentaire permet de réduire le coût marginal. Le problème est qu'avec 5 000 Fontenaisiens supplémentaires on sera très largement au-dessus des effets de seuil et il faudra donc construire des équipements publics. Et comme vous l'avez dit également fort justement, M. le Maire, il y a des coûts en paliers et l'on va ainsi avoir des coûts en palier que, manifestement, on n'a pas pour le moment la capacité d'assumer, *modulo* ce qui est prévu sur le groupe scolaire des Ormeaux, même si on n'a pas encore le détail du projet.

Vous construisez aussi sans les recettes d'investissement qui vont bien puisque vous avez refusé d'augmenter la taxe d'aménagement, contrairement aux maires des villes voisines. Je ne dis pas que la taxe d'aménagement est une martingale absolue. D'une part, c'est une recette d'investissement et l'on ne peut donc pas s'en servir pour faire tout et son contraire. Vous l'avez dit à plusieurs reprises, il faut pouvoir justifier de son utilisation. Néanmoins, c'est un levier intéressant et vous vous privez quand même d'une recette appréciable en laissant effectivement des promoteurs immobiliers augmenter leur rentabilité financière, ce qui ne me paraît pas le rôle d'une collectivité locale.

Les 465 000 € apportés par l'État ne sont finalement qu'une goutte d'eau par rapport aux besoins financiers dont on aura besoin pour accueillir ces nouveaux habitants dans de bonnes conditions si l'on ne veut pas que Fontenay soit une ville-dortoir et, moi, je refuse de cautionner une décision qui encourage la densification de notre ville, que ce soit à Scarron, aux Paradis ou au centre-ville. Je voterai donc contre cette délibération ; je précise que Mme POGGI vote pour. »

**M. le Maire :** « On ne va pas faire le débat parce que ce n'est plus l'heure mais, globalement, ce qui me surprend toujours là aussi, c'est votre double discours, M. MERGY, parce que vous dites une chose et son contraire. Vous avez annoncé pendant la campagne électorale que vous accepteriez de construire au moins 1 200 logements et que vous vous conformeriez à la loi. La loi aujourd'hui nous dit 2 200 logements et nous nous conformerons donc à la loi. D'ailleurs, vous ne nous avez toujours pas dit où vous vouliez les construire puisque, où que se place un nouvel immeuble vous estimez que c'est une surdensification insupportable. Accessoirement, vous nous avez quand même expliqué que vous ne vous voyez pas construire 600 logements de plus aux Blagis pour la rénovation, ce qui veut dire, si j'en crois ce que vous avez dit – après, c'était peut-être volontairement imprécis –, ce qui veut dire que vous auriez été obligés d'en construire beaucoup plus dans le reste du territoire fontenaisien. J'attends donc toujours que vous nous expliquiez où il vous paraît possible d'implanter les 1 200 logements que vous aviez admis devoir construire pendant la campagne électorale parce que, nous, nous sommes aux affaires, et l'on ne peut pas se permettre de dire un jour oui et un jour non, un jour blanc et un jour noir.

Nous avons tout d'abord un certain nombre de problèmes urbains à régler, que ce soit le bâtiment en ruine de la Cavée, le bâtiment en ruine des Mouilleboeufs, que ce soit la friche polluée de Marx Dormoy, que ce soit l'atelier mécanique en ruine de la rue Boucicaut. Tous ces éléments-là représentent de toute façon un certain nombre de constructions et, finalement, la bonne idée est de se dire, puisque l'on a une contrainte, de l'instrumentaliser pour essayer qu'elle soit au mieux profitable à notre ville, c'est-à-dire construire là où c'est possible. Dans le même temps, cela permet de régler à chaque fois des problématiques urbaines qui se posent, comme la création d'une place à la place du carrefour de la Cavée, comme la création d'un mini-pôle commercial sur l'avenue Marx Dormoy, ce qui nous a permis aussi de négocier la rénovation des Sorrières qui était conditionnée finalement au droit à construire que Hauts-de-Seine Habitat pourra retirer de la construction R+3 qui va être à cet endroit-là. Voilà, on gère, c'est-à-dire que l'on croise les différents paramètres pour essayer de faire au mieux pour la ville.

Comme vous admettez que vous vous soumettez à la loi, je suppose que vous auriez fait 1 200 logements mais on attend toujours que vous nous disiez où. À chaque fois que l'on fait un immeuble de trois étages quelque part – on n'en fait pourtant pas beaucoup – vous nous expliquez que c'est insupportable de densification. Globalement, nous, nous disons toujours ce que nous allons faire et nous faisons ce que nous avons dit, c'est-à-dire que l'on s'en tient à l'objectif minimal imposé par la loi. On instrumentalise cet objectif qui est une contrainte imposée à la Ville de Fontenay par l'État pour essayer d'en tirer le maximum de bénéfices pour les Fontenaisiens et pour préserver au maximum justement le caractère à taille humaine de cette ville qui est la nôtre et à laquelle nous sommes tous attachés. Et je dis la même chose depuis 8 ans, en boucle, et depuis 8 ans vous criez à la densification alors que, objectivement, on n'a quasiment rien livré et que la plupart des opérations que vous avez comptabilisées dans vos projections ne vont en fait pas se faire. D'ailleurs, et Michel RENAUX pourra d'ailleurs en témoigner, aujourd'hui nous refusons énormément d'opérations parce que nous estimons qu'elles n'apportent rien de particulier à la ville, hormis une densification qui n'est pas souhaitée, et nous nous adaptons.

Ensuite, sur les 5 000 habitants supplémentaires, là encore, M. MERGY, c'est un peu plus compliqué que cela. Vous savez très bien qu'aujourd'hui se produit un phénomène de décohabitation qui a des conséquences, parce que l'allongement de la vie fait que des familles voient d'abord partir les enfants, puis un couple reste seul dans un appartement ou dans une maison, puis, une des deux personnes du couple meurt, l'autre lui survit pendant un certain temps, ce qui est le cycle normal de la vie mais, en même temps, compte tenu du papy-boom, on sait très bien que le nombre moyen d'habitants par logement diminue. Il est passé depuis 8 ans de 2,3 / 2,4 à 2,1 sur Fontenay, ce qui fait quand même 800 habitants d'écart, ce n'est pas rien. Ainsi, on peut *a priori* chiffrer plutôt l'augmentation de population liée à cet impératif de l'État à 2 000 à 3 000 habitants supplémentaires. Et 2 000 à 3 000 habitants supplémentaires, nous avons fait le calcul depuis 8 ans – et avec d'ailleurs l'aide joyeusement de certains opposants de la campagne électorale qui ont fait le PLU –, nous avons fait le calcul que nous avions la capacité, sans créer de groupe scolaire supplémentaire, et avec les mêmes équipements globaux dans notre ville, d'absorber effectivement ces nouveaux habitants. Cela nous permettrait, comme nous ne sommes pas riches, d'optimiser considérablement les finances de la Ville en ayant à la fois plus de recettes avec un niveau de dépenses qui n'atteindrait pas ces fameux paliers dont nous parlions tout à l'heure. C'est donc notre stratégie et je crois que pour l'instant elle se

vérifie car nous sommes très loin d'atteindre un palier. Et même dans les années qui viennent, même avec quelques centaines logements supplémentaires, nous n'aurons pas de nouvelle école à construire, nous n'aurons pas de nouvelle gymnase à construire, nous n'aurons pas de nouveaux équipements publics et nous n'aurons pas à augmenter considérablement les moyens pour tous les services de la Ville (service technique, service de l'état civil ou service du pôle famille).

Tout cela est donc une stratégie délibérée et calculée, on sait où l'on va et on y va. Au moins, c'est une solution qui est crédible ; nous n'avons pas annoncé une chose pendant la campagne et son contraire maintenant. Je crois qu'il faut être cohérent, c'est la première condition si l'on veut être crédible.

Je vous propose de délibérer sur ce contrat de relance. Je note que l'on rajoute dans les voix pour Mme POGGI. »

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue des suffrages exprimés**, indique que la Ville de Fontenay-aux-Roses définit l'objectif de production de logement pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 à 310 logements dont 80 logements sociaux, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tous documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles) votent pour),

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, votent contre]

### **16- Cession du volume 4 de l'immeuble sis 2 place du Général de Gaulle à la Société Anonyme Immobilière Moulin Vert.**

**M. RENAUX :** « Cette délibération est en quelque sorte un *erratum* de la délibération qui avait été prise le 16 décembre 2021 concernant la cession de l'immeuble de la place du Général De Gaulle, c'est-à-dire la cession de 21 logements sociaux, à l'exception des volumes de l'école de vélo et des mobilités douces, de la librairie et d'un appartement au premier étage.

Cette délibération concerne la vente au Moulin Vert qui assure aujourd'hui la gestion de ces logements sociaux. Cette société, à la suite de travaux, pourra soit conserver les locataires et donc continuer à faire de la location, soit mettre ses appartements rénovés sur le marché en accession sociale à la propriété.

L'objet de cette nouvelle délibération concerne l'avis des Domaines sur la valeur vénale de cet immeuble. En effet, le nouvel avis précise qu'en cas de cession de logements sociaux encadrés dans un dispositif d'accession sociale à la propriété, l'usage social de l'immeuble est réputé comme maintenu et ne nécessitera pas une nouvelle saisine des Domaines.

En conséquence, la valeur estimée initialement par les Domaines, soit 2 740 000 €, reste inchangée et compatible sur la mise du marché en accession sociale à la propriété. Ainsi, la cession pour un montant de 3 M€ de la présente délibération n'est pas modifiée.

Je rapporte conforme au rapport de présentation et vous demande d'en délibérer sur cette actualisation de la présente délibération qui permet d'enrichir notre commune en termes de parcours résidentiel, tout en protégeant les locataires actuels qui pourront donc rester locataires de leur appartement. »

**M. le Maire :** « Merci, M. RENAUX. M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Merci, M. le Maire. Nous avons appelé votre attention sur le fond et sur la forme de cette délibération lorsqu'elle avait été présentée au mois de décembre 2021. Nous avons soulevé justement le problème d'illégalité de la délibération dans la mesure où l'évaluation des Domaines avait été faite sous réserve que les appartements conservent un usage social et, en cas d'opération

d'accession sociale à la propriété, une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire. Votre projet étant effectivement de réaliser une opération d'accession sociale à la propriété, une nouvelle consultation devait donc être demandée. Le Préfet nous a donné raison et a déclaré la délibération illégale, ce qui vous oblige effectivement à la représenter aujourd'hui. Vous auriez pu nous entendre au mois de décembre afin d'éviter le désagrément d'être déjugé par le Préfet. Sur le fond, pour ma part – et je crois que mes collègues partagent ce point de vue –, nous n'avons pas changé d'avis. L'intérêt de vendre un patrimoine communal de qualité à un prix très modique, situé au centre-ville, n'est selon moi pas démontré, sauf s'il y a un besoin très urgent de trésorerie de la commune, et je fais référence au débat que nous avons eu sur le compte administratif sur le budget. De plus, ces logements vont perdre leur caractère social au bout de dix ans et, pour moi, on est loin de la démarche que vous avez qualifiée de vertueuse parce que cette vente va contribuer à la réduction de fait du parc locatif sur Fontenay-aux-Roses.

Pour ces raisons, j'avais voté contre en décembre et je voterai contre cette décision qui, si elle est maintenant conforme sur la forme, pose les mêmes problèmes sur le fond qu'au mois de décembre dernier. Merci. »

**M. le Maire :** « Très bien, merci, M. SOMMIER. Je rappelle que c'est surtout la volonté de mettre fin à une situation qui n'était honnêtement pas très favorable et pas très satisfaisante, c'est-à-dire que la mairie restait propriétaire d'un bien qui était lui-même dans un bail emphytéotique à un bailleur social, lequel n'a pas visiblement les moyens d'entretenir correctement le bâtiment que l'on voit se dégrader progressivement au fil des années. Nous avons donc convenu avec le bailleur qu'en échange d'un engagement à faire d'importants travaux de rénovation nous autorisons cette vente sociale car, de plus, le fait qu'il y ait aussi dans le parc de Fontenay de l'accession sociale à la propriété me paraît un élément positif. Nous avons malgré tout 43 % de logements sociaux et nous ne sommes pas carencés de ce point de vue. En l'occurrence, cela nous permet de sauver justement ce bâtiment qui, en plus, a souffert de la construction voisine du bâtiment de la Vie claire et présente quand même des désordres importants. C'est donc une négociation et, comme toute négociation, elle aboutit finalement un accord. Je constate que l'appréciation des services n'a pas été déjugée par les Domaines mêmes s'il y a effectivement une petite anomalie sur le formalisme. Nous l'avons corrigée et je vous propose donc d'en délibérer. »

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue des suffrages exprimés**, décide :

- de confirmer la délibération du Conseil municipal n° DEL211216\_2 du 16 décembre 2021 emportant autorisation de cession par la Ville au profit de la SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DU MOULIN VERT du volume numéro quatre (4) contenant 21 logements sociaux et leurs caves situé dans l'immeuble sis à FONTENAY AUX ROSES, 2 place du Général de Gaulle, dont la signature devra intervenir au plus tard le 30 décembre 2022, pour un prix de 3 024 000 euros hors droit, ce compris la valeur de la renonciation au droit d'accession sur les constructions.
- de ratifier la signature de la promesse de vente reçue par Maître Maïlys LUCHEL, notaire à RUEIL MALMAISON (Hauts de Seine), le 21 décembre 2021,
- que la signature de la vente devra intervenir aux charges et conditions décrites dans la délibération n° DEL211216\_2 du 16 décembre 2021 et complétées par la condition suivante :
- Que toute opération de cession ne rentrant pas dans le cadre du dispositif d'accession sociale à la propriété tel que prévu aux articles L.443-7 et L.443-11 et L.451-6 du Code de la construction et de l'habitation ne pourra être autorisée sans une nouvelle saisine préalable des Domaines
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à cette cession ;

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent pour),

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent contre]

## ➤ HABITAT

### **17- Mise à disposition de logements appartenant au patrimoine communal afin de permettre l'accueil de personnes déplacées d'Ukraine.**

**Mme ANTONUCCI :** « Merci, M. le Maire. Pour répondre à l'appel à la solidarité conjointe de plusieurs ministres, relayé par le Préfet des Hauts-de-Seine, je vous informe que la Ville a décidé de mettre à disposition des logements vacants de son patrimoine aux familles déplacées dans le cadre de la crise ukrainienne. La Ville a indiqué qu'elle disposait de quatre logements de fonction temporairement vacants. Compte tenu de l'urgence de la situation et anticipant le soutien de l'ensemble des membres du Conseil municipal, ces installations se sont faites sans titre d'occupation défini autre qu'un signalement à la préfecture et avec l'accompagnement du CCAS.

Afin de protéger l'intervention de la collectivité et d'accompagner au mieux ces personnes en donnant un statut clair à leurs occupations, il convient de délibérer pour autoriser le Maire ou à défaut l'Adjoint au logement à signer l'ensemble des conventions d'occupation précaire ainsi que tous documents liés à cette occupation permettant l'accueil de personnes déplacées d'Ukraine sur le territoire national du fait de la guerre.

Il est précisé que ces conventions pourraient être conclues soit directement avec la famille concernée, soit avec une association d'hébergement solidaire reconnue par l'État. Elles se feront à titre gratuit et sans charges pour une durée de six mois renouvelable une fois pendant la durée de cette convention. Dans tous les cas, à expiration de la convention, la situation sera réévaluée en fonction des dispositifs qui seront mis en place par l'État pour permettre l'accueil des déplacés liés à ce conflit.

À ce jour, trois familles ont été accueillies sur la ville de Fontenay-aux-Roses, soit 13 personnes dans le cadre de logements du patrimoine. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, Mme ANTONUCCI. Y a-t-il des commentaires ou des remarques ?  
M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Un tout petit point qui n'est pas en lien direct avec la délibération. Il y a en fait des demandes de privés qui souhaiteraient éventuellement proposer un hébergement. »

**M. le Maire :** « Il faut qu'ils se rendent sur le site de la Ville où il y a un numéro et un e-mail spécial qui a été dédié. Ils se font simplement connaître et on prendra contact avec eux. »

**M. SOMMIER :** « Merci, je n'avais pas vu. »

**M. le Maire :** « Je vous propose d'en délibérer.  
Je vous remercie de ce vote unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- autorise la mise à disposition de logements vacants du patrimoine communal afin de permettre l'accueil de personnes déplacées à cause du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine,
- précise que ces occupations seront autorisées par des conventions d'occupation précaire du domaine public d'une durée de 6 mois renouvelable une fois,
- indique que, à titre exceptionnel, ces occupations ne donneront pas lieu à redevance et que la collectivité prendra en charge les charges afférentes à ces logements,
- autorise M. le Maire à signer les conventions définies ci-avant avec les ménages ou avec une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion sociale et/ou de l'intermédiation locative,

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI

Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## ➤ JUMELAGE

### **18- Soutien financier à la commune jumelée de Zabkowice Śląskie en Pologne dans le cadre de la campagne « aide pour l'Ukraine ».**

**M. LAFON :** « Dès que les troupes russes ont envahi d'Ukraine on a pris contact avec notre ville jumelle en Pologne pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que chaque fois qu'on les rencontre ils nous parlent de leurs préoccupations par rapport à l'impérialisme russe et par rapport à Poutine. Ils nous ont expliqué qu'ils ont actuellement à peu près 200 réfugiés, 200 déplacés qui sont arrivés. C'est une commune qui est tout de même à plusieurs centaines de kilomètres de la frontière et qui compte 16 000 habitants, vous imaginez donc la charge que cela représente. Après discussion avec nos interlocuteurs, il a été décidé de contribuer à les aider par une subvention qui sera versée à l'association qu'ils ont montée pour permettre l'accueil de ces réfugiés. Tout ceci vient évidemment en complément de tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Je précise que si des gens veulent accueillir il faut qu'ils se fassent connaître, leur demande passera par les services compétents parce qu'il faut que les gens arrivent dans de très bonnes conditions. On pourrait peut-être d'ailleurs fournir à tous les élus le mode d'emploi qui est à la fois en français et en ukrainien ; il a été produit par la préfecture et est extrêmement bien fait. Je pense qu'on pourrait l'envoyer à tout le monde parce que cela explique vraiment toutes les situations, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter de faire. Il ne faut pas accueillir comme cela, il faut vraiment que les gens soient identifiés. »

**M. le Maire :** « Merci, je vous propose d'en délibérer. M. SOMMIER. »

**M. SOMMIER :** « Je ne connais pas les négociations qui ont eu lieu avec la Ville mais 6 000 € me paraissent être très mesquins, j'aurais proposé 10 000 €, mais bon. Je sais bien que dans le contexte budgétaire actuel je pousse à la dépense et je suis donc prudent par rapport à cela mais cela me paraît un petit peu mesquin. »

**M. LAFON :** « Si la ville de Zabkowice nous sollicite à nouveau nous ferons un geste. Nous sommes actuellement en discussion, en échange avec eux et nous répondons à leur attente. »

**M. le Maire :** « Très bien, je vous propose d'en délibérer.  
Je vous remercie de cette délibération unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, apporte un soutien financier à hauteur de 6 000 € à la commune jumelée de Zabkowice Śląskie en Pologne dans le cadre de sa campagne « Aide pour l'Ukraine » à destination de l'association « Tour des rêves » Wieża Marzeń, et autorise le Maire à signer la convention de coopération avec la commune jumelée de Zabkowice Śląskie prévoyant l'action de soutien financier susvisée.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE

## ➤ MAISON DE QUARTIER

### **19- Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'EPA CCJL relative au déploiement de nouvelles activités à la Maison de Quartier.**

**Mme GAGNARD :** « Merci, M. le Maire. C'est un partenariat renforcé car il existait déjà antérieurement. La Maison de Quartier peine un peu à recruter du personnel, comme cela a été dit, du fait que l'on a évalué nécessaire de mettre en place une série d'animations et d'actions qui prennent en compte à la fois les besoins, les centres d'intérêt et les attentes de la population. C'est ce que le CCJL a déjà mis en œuvre au mois de février avec un appui que je tiens vraiment à énoncer mais aussi à remercier de toutes les associations locales. Je parle de l'ASAV, de Koulé Kan, de Bien Grandir Ensemble, de tous les partenaires du quartier qui ont bien vu la complexité de la situation et la nécessité surtout qu'il y ait une vie de quartier après ces deux années de confinement assez éprouvantes. Les personnes se sont en effet retrouvées dans une situation relationnelle que je trouve préoccupante parce que source d'isolement pour des personnes déjà elles-mêmes parfois isolées.

Cette convention de partenariat vise à faire en sorte que le CCJL puisse intervenir de manière plus régulière tout au long de l'année avec le personnel que l'on va mettre en place progressivement, sur des principes d'actions qui sont exactement ceux que sous-tendent les projets sociaux puisque nous allons devoir renouveler aussi avec la CAF le projet social. Ce partenariat s'inscrit donc pleinement dans une continuité et dans le souci que ces quartiers assez bousculés par l'opération de rénovation puissent avoir une prestation qui soit non seulement de qualité mais qui permette aussi d'ouvrir sur la ville. Le CCJL est connu pour mener de longue date des actions dans différents quartiers. Ainsi, si l'on pouvait, à l'occasion justement de cette complexité, faire en sorte que l'intervention du CCJL non seulement soutienne l'équipe de la Maison de Quartier qui va se reconstituer mais également permette d'ouvrir un peu plus sur la ville, je pense que l'on aura fait de cette difficulté peut-être une force d'évolution.

Le financement est pour le moment prévu de manière partielle parce que l'on y va par paliers progressifs. Le premier financement est de 12 000 €. Je tiens à dire et à souligner que l'action du CCJL serait à prix coûtant. Pour le moment l'équipe entière du CCJL, qui est une petite équipe, a joué le jeu, ce que je trouve tout à fait intéressant. La convention serait conclue pour une durée de trois ans maximum avec évaluation et l'on verra en fonction des attentes et des moyens à mettre en place s'il faut demander pour le reste de l'année un complément à ces 12 000 € qui, de toute façon, ne peuvent couvrir qu'une partie. La mobilisation pendant février a été tout à fait excellente puisqu'il y a eu pratiquement 150 enfants inscrits sur la première semaine et presque tout autant sur la seconde, ce qui montre que les choses ont bien fonctionné. On avait assuré une gratuité dans un premier temps mais ce n'est jamais une bonne chose. On ne l'avait tout de même pas clamé sur les toits, ce qui fait que ça a été une bonne surprise. Le principe de la gratuité est un principe qui pose question, on tâchera donc de faire en sorte que les tarifs de participation soient revisités et remis à jour afin qu'il n'y ait pas de problèmes financiers et que les enfants de ces quartiers puissent participer aux activités proposées, c'est la logique dans laquelle nous sommes.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer de cette convention, sachant qu'elle vise à de grands projets et de grands desseins. »

**M. le Maire :** « Merci, Françoise. Mme BROBECKER et M. SOMMIER. »

**Mme BROBECKER :** « Merci, M. le Maire. Nous sommes évidemment favorables à l'intervention du CCJL à la Maison de Quartier. Nous avons néanmoins vu tout à l'heure, et cela a été souligné par Jean-Yves SOMMIER, que les crédits de la Maison de Quartier sont en réduction de près de 50 % par rapport à 2020 et divisés par 3 par rapport à 2019. Nous avons évidemment des inquiétudes sur le devenir de la Maison de Quartier, seul service public aux Blagis dans un quartier qui va être reconstruit, qui va vivre encore plus de dix ans avec des bâtiments qui se vident, de gros travaux, des opérations de maintenance non effectuées pour la plupart, plus de commerces et une équipe qui fait tout pour faire fonctionner la Maison de Quartier mais qui est en souffrance en termes d'effectifs, et je rejoins Françoise GAGNARD là-dessus.

Le Département a lancé en avril 2021, il y a donc un an, le dispositif "Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine" afin de financer des projets destinés à améliorer la qualité de vie des habitants. Près de 150 M€ ont été alloués dans 15 villes en 2021, c'est-à-dire à peu près la moitié des villes du

département, à des quartiers qui rencontrent des difficultés importantes telles qu'un habitat dégradé et un déficit d'offres commerciales ou de services. À côté de la contribution du Département au programme de rénovation urbaine à hauteur de 290 M€ dont a bénéficié en partie la ville de Bagneux pour la cité des Musiciens à Pierre plate, il y a un dispositif départemental d'intervention en faveur du renouvellement urbain des quartiers avec des projets de requalification. Je note que Fontenay-aux-Roses n'a pas bénéficié de ce programme de rénovation urbaine comme Bagneux mais qu'elle aurait pu bénéficier du dispositif "Quartier d'avenir" pour accompagner les habitants. Pourquoi ? »

**M. le Maire :** « Merci. Ce n'était pas une intervention, c'était une question mais, je vous rassure, le dossier est en cours de préparation et nous sommes en train de négocier avec le Département une contribution dans le cadre du dispositif "Quartier d'avenir". Rassurez-vous, nous sommes sur le coup. *A priori*, nous devons signer cela avant l'été. M. SOMMIER voulait intervenir. »

**M. SOMMIER :** « Merci, M. le Maire. Je n'ai pas de doute sur les capacités du CCJL à conduire des actions au bénéfice des Fontenaisiens et en particulier sur le secteur des Blagis. Je n'ai aucun doute qu'il puisse même étendre ces activités au-delà des activités qu'il mène traditionnellement. Néanmoins, si le fait d'utiliser les compétences du CCJL est une bonne chose, j'ai une interrogation par rapport à la convention. On dit en fait que l'on va renforcer les liens entre le CCJL et la Ville en utilisant la Maison de Quartier – je dis bien en utilisant – et je m'interroge sur le fait que l'on a plus l'impression que les actions sont menées à la Maison de Quartier et non avec la Maison des Quartier. Je joue peut-être sur les mots mais, effectivement, cela rejoint la question que vient de poser Astrid BROBECKER sur l'avenir de cette Maison de Quartier. Je pense que, au-delà du CCJL d'ailleurs, on peut aller au-delà des associations qui ont été citées (médiathèque, théâtre, club préado, JDLC, etc.). Toutefois, je pense que c'est avec la Maison de Quartier que tout cela doit se mener de façon à ne pas démobiliser les agents de cette maison mais qu'on les valorise au contraire par le biais de ces actions, et j'ai vraiment confiance dans le CCJL pour les mener.

Mon interrogation est donc là, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas qu'en faisant intervenir le CCJL de manière très autonome on vide un peu cette Maison de Quartier et que peu à peu, comme Mme BROBECKER l'a fait remarquer, la réduction des crédits que l'on a pu constater amène à terme à une disparition de cette Maison de Quartier. Les sujets sur ce quartier sont en effet prégnants et, avec la situation économique et les opérations de démolition-reconstruction, il y a un certain malaise. Je pense que cette maison de quartier est donc importante et qu'elle doit être, de mon point de vue, pleinement partie prenante de l'opération. Faire intervenir le CCJL ainsi que d'autres associations permettra de favoriser l'ouverture de ce quartier sur la ville. Ce n'est pas dit dans la délibération mais ma crainte est là : la Maison de Quartier existe, c'est imparfait mais le fait de lui couper un peu trop les vivres et de lui retirer un peu sa dynamique risque de la faire disparaître. C'est un peu l'alerte que je voulais vous faire. »

**M. le Maire :** « Cette alerte est bizarre puisque cette délibération vise quand même à renforcer les moyens présents sur le site et non à les réduire, vous êtes bien d'accord avec cela. Le fait de faire intervenir un partenaire nouveau renforce les moyens disponibles sur le site. Ensuite, la Maison de Quartier a en effet connu un certain nombre de difficultés liées à des départs, à des difficultés de recrutement comme cela a été dit. Il y a donc deux choses, d'une part une adaptation des budgets à ce que l'on est capable de faire avec l'effectif disponible, ce qui est plutôt en train de se régler en partie puisqu'un recrutement est en train d'être effectué et que l'autre est en voie de l'être. Une partie de l'activité était traditionnellement un peu externalisée sur Joséphine-Baker puisqu'un segment y a plutôt trouvé sa place, il a été isolé car on pensait que c'était plus adapté à certaines catégories d'âge. D'autre part, je vous rappelle quand même que dans le plan des équipements publics que vous avez bien sûr épluché dans le cadre de la ZAC des Paradis, cette ZAC des Paradis va aussi financer la rénovation et l'agrandissement de la maison de quartier. Le but n'est donc pas de la faire disparaître mais de lui donner au contraire plus de moyens, peut-être en séparant mieux. On voit bien en effet que notre difficulté est qu'il s'agit d'un centre qui a une action à la fois sociale dans le cadre de la prévention, du soutien à la parentalité et du soutien scolaire. Toutes ces activités-là s'organisent finalement assez bien avec l'équipe que l'on a. Ensuite, Il est vrai que l'organisation des animations qui permettent aussi de rendre la maison de quartier attractive est de faire en sorte que les habitants du quartier aient envie de franchir la porte, c'est un peu là où on a été le plus faible et où l'on a le plus de difficultés finalement à trouver un point d'équilibre. De ce fait, le renfort du CCJL est un moyen aussi de densifier un peu la maison de quartier sur le thème de l'animation, ce qui permettra d'amener plus de gens qui seront à ce moment-là en mesure d'être pris en charge aussi sur le plan social, sur le plan du soutien parental.

Mais pour que cela fonctionne il faut que les gens poussent la porte et l'on voit bien que l'un des problèmes que l'on a depuis plusieurs années, quels que soient les effectifs, c'est quand même une certaine raréfaction des gens qui profitent de l'offre, de certaines populations parfois qui ne



fréquentent plus la maison de quartier, même si ces personnes sont bien présentes dans le quartier, notamment certaines catégories que l'on voit par exemple à l'école française des femmes. Ça peut être le cas justement de gens qui viennent plutôt des pays de l'Est de l'Europe, qui sont présents dans d'autres équipements de la ville et qui, paradoxalement, ne viennent pas du tout à la maison de quartier. Je pense qu'il nous faut donc renforcer l'attractivité de la structure pour pouvoir justement mieux travailler aussi sur le plan social. C'est un peu l'objet de ce rapprochement.

C'est vrai aussi que cela questionne sur l'organisation de l'équipe, tout cela est un peu en cours mais c'est la vie d'un équipement, c'est-à-dire qu'il y a des cycles. Vous aviez fermé l'Escale à une époque parce qu'il y avait des problématiques d'une autre nature mais, globalement, on voit bien qu'un équipement de ce type vit. Nous avons actuellement une Directrice qui est plutôt sur le départ, une ou deux personnes qui sont parties et l'on reconstruit une équipe, peut-être en essayant plutôt de confier le secteur de l'animation qui va donner l'attractivité de la structure à des gens qui savent bien faire puisque l'on sait que le CCJL a une vraie expertise pour l'animation.

Voilà, c'est la stratégie que l'on a choisie.

Françoise, tu veux rajouter quelque chose. »

**Mme GAGNARD :** « On ne peut pas raisonner seulement sur l'animation du CCJL. »

**M. le Maire :** « Oui, c'est ce que je viens de dire. »

**Mme GAGNARD :** « Oui, tout à fait. On est confronté à un quartier où le terme de bousculement est important. Nous allons prochainement travailler avec la CAF sur un projet social. C'est toujours une occasion formidable de relancer une dynamique de partenariat avec non seulement les partenaires institutionnels, associatifs, les professionnels mais aussi la population. La CAF exige en effet que ce projet social – ce qui a du sens – soit fait avec une démarche participative des habitants. Je rappelle aussi que l'on a un partenaire non négligeable qu'est l'association "Jeunes dans la cité" qui est en train là aussi de se reconstruire, de se recentrer et j'espère d'ailleurs que tous ces mouvements vont converger pour nous épauler. Je rappelle quand même qu'il y a eu des événements particulièrement difficiles, pas seulement la rénovation, et que l'on aimerait avoir des aides qualifiées pour pouvoir affronter ce qu'il y a à faire dans les temps à venir. Il y aura donc plusieurs échéances avec le projet social sur un certain temps et une nouvelle convention avec la CAF. Ce sont des occasions de redynamiser et, c'est vrai, d'avoir une vision globale parce que ce n'est pas simple de recruter. Je crois que ce qu'il y a actuellement dans le monde social à valeur de recrutement, c'est le sens du projet ; ce n'est pas seulement l'indemnité, la rémunération des agents qui comptent, mais plus le projet est intéressant, plus on peut attirer des cadres de haut niveau pour piloter ce genre de structure. C'est un peu le pari que je fais : le temps à venir va peut-être nous permettre de rouvrir des portes de manière plus cohérente. »

**M. SOMMIER :** « Merci pour ces réponses, il reste une question qui n'a pas été résolue. Je suppose que les 12 000 € prévus dans cette convention viennent en plus des 260 000 € attribués au point n° 1 de l'ordre du jour ? »

**M. le Maire :** « Oui, sinon on ne paye pas les salaires avec 12 000 €. Il s'agit de 12 000 € spécifiques à cette convention. Très bien, je vous propose de passer au vote. »

**M. MERGY :** « Je précise que Mme POGGI étant membre du CA du CCJL et je suppose qu'elle doit se déporter aussi. »

**M. le Maire :** « C'est une bonne remarque et, de fait, les autres membres du CCJL issus de la majorité ici présents doivent également se déporter, dont la Présidente, d'ailleurs. Mme Constance PORTALIER-JEUSSE, secrétaire de séance, note cette précision. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de partenariat entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'Établissement Public Administratif du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes dont ses éventuels avenants et le versement d'une subvention à l'EPA CCJL pour l'année 2022 d'un montant de 12 000 €.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent),

LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, votent pour]

[Mme GAGNARD, Mme RADAARISOA, Mme COLLET, Mme LECUYER, M. ROUSSEL (pouvoir à LAFON Dominique), Mme POGGI (pouvoir à MERGY Gilles) (représentants de la Ville au Conseil d'administration de l'EPA CCJL ne participent pas au vote]

## **20- Approbation de la convention entre la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses.**

**Mme GAGNARD :** « Il s'agit du renouvellement d'une convention assez traditionnelle avec la CAF pour travailler sur les liens intergénérationnels et avec les personnes isolées vieillissantes dans le quartier mais pas seulement. Cette convention peut permettre d'obtenir un financement de 20 000 €, dont 12 000 € seront versés en premier lieu puis la part complémentaire au moment du bilan. C'est quelque chose d'assez important pour, là aussi, compléter ce qui se fait dans le quartier sur un public cible selon des contractualisations avec la CAF que nous avons déjà menées les années antérieures. Je vous remercie d'en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, pas de remarque ? »

**Mme BROBECKER :** « J'ai juste une remarque. Il est indiqué que "La mise en œuvre du projet est prévue du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022", mais nous sommes en mars 2022. Nous sommes donc une chambre d'enregistrement plus d'un an après, ou bien il y a peut-être une erreur. »

**M. le Maire :** « La délibération indique pourtant bien que cette nouvelle convention concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 "pour poursuivre les objectifs relatifs au versement" ».

**Mme BROBECKER :** « C'est tout en haut de la page. »

**M. le Maire :** « Oui : "La présente convention prenant fin le 31 décembre 2021, il est convenu une nouvelle convention qui va couvrir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025". Nous sommes en mars 2022 mais c'est simplement une régularisation qui est en cours. C'est bien la date de 2025 qui figure sur mon document. »

**Mme BROBECKER :** « Notre document indique pourtant 2022. »

**M. le Maire :** « Très bien, nous passons au vote. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve et autorise le Maire à signer la convention avec la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine portant sur une subvention de 20 000 euros provenant de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et versée par la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## ➤ PETITE ENFANCE

### **21- Approbation de la convention d'objectif et de financement – Prestation de service unique (PSU) entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses pour les établissements Petite Enfance.**

**Mme MERCADIER :** « La prestation de service unique (PSU) a été conçue pour mieux répondre aux besoins des familles en soutenant la diversification de l'offre d'accueil (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence) en favorisant la mixité sociale et l'accessibilité des structures à toutes les familles. La prestation de service unique est une aide au fonctionnement versé par les CAF au gestionnaire d'établissement visé par l'article R. 2324-17 du code de la Santé publique et bénéficiant d'une autorisation d'ouverture délivrée par l'autorité compétente. Les PSU complètent les participations familiales ; elles sont calculées en fonction d'un barème national fixé par la CNAF. Le tarif horaire demandé est proportionnel aux ressources des familles et dépend du nombre d'enfants à charge. La PSU est calculée sur la base des heures facturées.

L'avenant à la convention de 2017 étant échu au 31 décembre 2021, il convient de signer une nouvelle convention jusqu'au 31 décembre 2025. Cette convention inclut à nouveau les bonus mixité et handicap et permettra de continuer à percevoir la PSU, d'actualiser son mode de fonctionnement et de répondre aux exigences de la CAF.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci. Pas d'intervention ? Nous passons au vote. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## ➤ CULTURE

### **22- Convention de partenariat relative à la résidence artistique d'action culturelle entre la Compagnie Rara Woulib, Toit et Joie et la ville de Fontenay-aux-Roses.**

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Cette convention s'inscrit dans le cadre de notre politique culturelle qui est portée pour les Fontenaisiens comme un acte social et identitaire pour notre ville. Dans ce cadre, nous développons de nombreuses actions, notamment "Hors les murs" ; nous faisons également des expositions participatives, des festivals et des partenariats. Nous sommes dans ce cadre-là avec la DRAC et le bailleur social Toit et Joie. Notre propos, avec cette compagnie qui est une compagnie de théâtre qui s'appelle "Rara Woulib", est de porter la notion de fête dans un quartier, d'y créer du lien et de faire en sorte que l'ensemble des habitants de ce quartier aient accès à tous nos équipements culturels et les fréquentent. Les choses sont en train de se faire avec la médiathèque qui est somme toute très proche du quartier Scarron. Bien entendu il y aura une restitution au théâtre. Cela se déroule vraiment dans le cadre de la politique que toute notre équipe souhaite conduire et qui est, je le redis, une politique culturelle, sociale et identitaire pour notre ville. Je vous demande par conséquent d'approuver cette convention. »

**M. le Maire :** « Merci. Je précise que cela ne coûte rien puisque c'est Toit et Joie qui paie. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Nous sommes surtout subventionnés par la DRAC et, ce qui est important pour nous, c'est que la DRAC ait une attention soutenue sur la ville de Fontenay-aux-Roses.

Et nous l'avons dans différents domaines, au niveau du théâtre, nous l'avons maintenant avec les bailleurs sociaux et leur action. Tout ce partenariat nous permet en fait d'avoir des activités culturelles pour les Fontenaisiens en dehors de nos structures actées comme le théâtre ou le conservatoire. »

**M. le Maire :** Très bien. Mme LE FUR voulait poser une question. »

**Mme LE FUR :** « C'était plutôt une remarque. Je me félicite déjà de ce projet de Toit et Joie qui est un très beau projet. Je rejoins simplement Astrid sur le fait que nous sommes un peu une chambre d'enregistrement dans le sens où les actions de cette association sont déjà commencées depuis janvier. C'est aussi le cas pour la délibération n° 21 qui était bien datée pour 2021, ce qui est un peu dommage. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Je vous rassure, nous souhaitons en fait laisser une grande liberté à la compagnie "Rara Woulib" et nous sommes également en ce moment, nous, service culturel et maire adjoint, une chambre d'enregistrement, c'est-à-dire qu'ils ont préféré être directement en lien avec les habitants. Nous avons simplement eu des réunions avec eux pour leur présenter les différents directeurs des équipements culturels, pour leur demander exactement quels étaient leurs projets, mais nous sommes, M. le Maire et moi, très discrets pour l'instant puisqu'ils sont en train d'établir des liens, de faire des brunchs où nous n'allons pas. Nous sommes donc exactement au même niveau de relation, en attente, et nous fondons beaucoup d'espoir sur cette animation culturelle du quartier Scarron. Cela va aussi avec toute la réhabilitation que l'on est en train de faire et le nouveau parce que l'on crée. Tout cela fait partie d'une politique de culture, d'intégration et de développement durable sur ce quartier sur lequel nous portons une attention particulière. »

**M. le Maire :** « Merci. M. KATHOLA. »

**M. KATHOLA :** « Merci, M. le Maire. Il me semble que le bailleur Toit et Joie avait déjà commencé une activité depuis un bon moment dans le quartier mais en solo. »

**M. le Maire :** « Non, il ne me semble pas car en général ils passent par l'équipe municipale pour organiser ce genre de chose. Par contre, c'est vrai que c'est une activité surtout centrée sur les résidences Toit et Joie, on est donc dans un partenariat que l'on approuve, bien évidemment, mais ce sont eux qui gèrent l'interface et l'organisation. Nous avons bien sûr été d'abord consultés par Toit et Joie. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « M. KATHOLA, vous faites certainement allusion à ce qui s'est passé l'année dernière au niveau de la lecture. »

**M. KATHOLA :** « Oui. »

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT :** « Il y a eu en fait une activité lecture durant un week-end qui a été faite de concert avec la médiathèque ; c'était une première action qui se posait sur le quartier pour laquelle nous avons bien évidemment été prévenus. La médiathèque de la Ville avait été très partie prenante. Ils organisent d'ailleurs une prochaine fête en juin mais cela tombe vraiment très mal car c'est juste la veille des élections législatives. Nous avons regretté que Toit et Joie ait acté cette date-là car on ne peut que très peu les aider, ne serait-ce qu'au niveau logistique, mais c'est une date curieusement qu'ils ont choisie pour toute la France. On ne comprend pas vraiment pourquoi elle a été choisie la veille des élections législatives. »

**M. KATHOLA :** « C'est dommage parce que cela pouvait se faire en lien avec la Ville. »

**M. le Maire :** « Ce sont eux quand même qui payent et qui organisent et il est donc normal que ce soit eux qui décident, c'est de leur initiative. Nous sommes très heureux parce que nous avons été choisis aussi comme site par Toit et Joie pour lancer ces activités-là. Vous savez que nous sommes un des sites historiques de Toit et Joie puisque nous sommes une des villes où ils ont commencé à construire. Je pense que ce partenariat ne s'est jamais éteint, quel que soit le Maire d'ailleurs, depuis DOLIVET quasiment. Nous sommes en vrai partenariat avec eux et c'est pour cela qu'ils nous font bénéficier de leurs actions. C'est pour cela que nous discutons aussi avec eux de la possibilité d'être inclus avec la Région dans un dispositif qui est la création d'ateliers d'artistes. Tout cela fait partie des bons rapports que nous avons avec les bailleurs et qui nous permettent d'attirer quelques partenariats sur notre ville. Nous passons au vote. »

**Mme REIGADA** : « Je vous précise que je ne prends pas part au vote en tant que membre du conseil d'administration de Toit et Joie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de partenariat tripartite relative à la résidence artistique d'action culturelle de la compagnie Rara Woulib au quartier Scarron et autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

[REIGADA Gabriela, membre du Conseil d'administration de Toit et Joie, ne participe pas au vote]

## ➤ESTHÉTIQUE URBAINE

### **23- Adhésion de la commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.**

**Mme GALANTE-GUILLEMINOT** : « Cette adhésion pourrait paraître pittoresque mais elle est plus que pittoresque puisqu'elle rentre en fait complètement dans cette charte de l'environnement, du développement durable. Le propos de s'inscrire dans les Villes et Villages fleuris c'est en effet de revoir la place du végétal dans l'aménagement de l'espace public, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. C'est donc dans ce cadre-là que nous nous préparons puisque c'est aujourd'hui une inscription. Nous avons tout le "terreau", si je puis me permettre, nécessaire pour le faire, au travers de la charte de l'environnement que nous travaillons avec Despina BEKIARI ou bien encore avec Cécile COLLET dans le cadre de l'action animaliste que l'on porte sur la ville de Fontenay-aux-Roses, et notamment les premières expériences comme les pigeonniers contraceptifs. Nous sommes donc au cœur de notre politique lorsque l'on adhère pour rentrer dans cette action. Il y aura ensuite un concours mais je dois dire que l'on part avec beaucoup d'atouts. »

**M. le Maire** : « Mme LE FUR. »

**Mme LE FUR** : « Cela nous a en effet un peu étonnés de voir cette délibération pittoresque comme vous le dites. Je ne suis ni pour ni contre, je n'ai pas forcément d'a priori et c'est pour cela que je m'abstiendrai avec certains camarades de l'opposition. Cette délibération appelle de ma part deux questions et remarques. Avez-vous budgété ce que cela représentera comme coûts supplémentaires de répondre à ce label, en dehors de l'adhésion puisque l'on sait qu'il va falloir remplir les conditions du label ? Au-delà, le label a ce côté biodiversité et écologie mais ce qui est surtout important c'est le projet que portera la Ville dans le cadre de ce label et c'est cela que je regarderai le plus. On peut très bien être en effet dans le label sans avoir quelque chose d'assez innovant sur ces questions-là. »

**M. le Maire** : « Merci, Mme LE FUR. Je pense que nous pouvons peut-être passer au vote. Je ne sais pas si les autres camarades de l'opposition votent avec vous ou différemment. M. MERGY. »

**M. MERGY** : « Mme POGGI et moi votons pour. »

**M. le Maire** : « Très bien, je vais donc passer au vote. »  
Merci de ce vote très largement majoritaire. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve l'adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), autorise le Maire à

signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document relatif ou consécutif à cette adhésion et à régler la cotisation annuelle s'élevant à 450 euros.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime LE FUR Pauline, s'abstiennent]

## ➤ RESSOURCES HUMAINES

### **24-Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune de Fontenay-aux-Roses, le CCAS et le CCJL et de sa formation spécialisée.**

**M. CHAMBON :** « Merci, M. le Maire. Il s'agit de créer le comité social territorial (CST) qui est une nouvelle instance unique qui rassemble le comité technique (CT actuel) et le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT actuel). L'objet de cette délibération est de lister les compétences de ce comité social territorial que vous avez dans le rapport de présentation.

Petite remarque : on associe à ce comité social territorial le CCJL et le CCAS. C'était déjà le cas pour le CCAS et le CCJL était jusqu'à présent rattaché au CIG. On fait donc ce rapprochement pour simplifier la gestion et mutualiser la gestion des ressources humaines.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. le Maire :** « Merci, M. CHAMBON. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous pouvons passer au vote. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de :

- créer un Comité social territorial commun et sa formation spécialisée compétents pour les agents de la commune de Fontenay-aux-Roses, du C.C.A.S., et du C.C.J.L.
- placer ce Comité social territorial et sa formation spécialisée auprès de la commune de Fontenay-aux-Roses.
- informer Monsieur le Président du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la création de ce Comité Social Territorial commun et de sa formation spécialisée.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **25- Composition du Comité Social Territorial commun et de sa formation spécialisée et paritarisme au sein de ces instances.**

**M. CHAMBON :** « C'est la suite logique de cette première délibération. Il s'agit de définir la composition de ce CST. Il y a deux collèges : le collège représentant de la collectivité et le collège représentant du personnel. Le nombre de représentants titulaires est fixé en fonction du nombre d'agents que nous avons dans la commune. Nous avons donc décidé de fixer le nombre à six représentants pour les représentants du personnel et de mettre en place le paritarisme numérique, c'est-à-dire de mettre le même nombre de représentants des collectivités, ce qui est déjà le cas dans le comité technique actuel et le CHSCT.

Il s'agit simplement de gérer la représentation au sein de cette nouvelle instance. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas de remarque et passe au vote. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- de fixer à six, le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de représentants suppléants au comité social territorial commun et à six, le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de suppléants à la formation spécialisée instituée en son sein.
- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le comité social territorial commun et sa formation spécialisée.
- le recueil, par le comité social territorial et sa formation spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel, sur toutes les questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **26- Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections.**

**M. CHAMBON :** « Comme vous le savez, nous allons avoir une série d'élections à la fin de la semaine et dans les semaines et les mois qui viennent. Il s'agit donc de définir comment vont être rémunérés les agents qui vont participer en travaux supplémentaires pour ces élections, sachant qu'il y a deux cas de figure :

- les agents qui seront rémunérés sous la forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Cela concerne principalement les agents de catégorie B et C.
- les agents qui seront rémunérés sous la forme d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections. Cela concerne plutôt les agents de catégorie A.

L'objectif de cette délibération est de définir un petit peu les règles de calcul pour le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire et de définir également les montants d'attribution en fonction des missions exercées par les agents qui tiendront les bureaux de vote selon les différents rôles qu'ils tiendront.

Pour le reste, je rapporte conforme, vous avez tout le détail dans la délibération. »

**M. le Maire :** « Merci, M. CHAMBON. Avez-vous des remarques ou des questions ? Je vous propose donc d'en délibérer. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- instaure l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires.
- fixe le crédit global de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) selon le calcul suivant :  
Taux moyen annuel de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie /12 x 8 x le nombre d'agents concernés.
- précise que les indemnités seront versées comme suit :

Fonctions exercées	Montant
Responsable de bureau centralisateur (journée)	500 €
Adjoint bureau centralisateur (journée)	330 €
Responsable de bureau (journée)	330 €
Responsable adjoint (journée)	280 €
Agents d'accueil (4 heures)	100 €

L'indemnité est versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections.

- indique que ces indemnités pourront être versées aux agents exerçant les fonctions sur un poste permanent et non permanent, stagiaires, titulaires et contractuels.
- rappelle que les agents éligibles au dispositif de versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections ou de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires auront le choix entre le paiement de cette indemnité ou une récupération des heures effectuées le jour du scrutin.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **27- Modalités de paiement et de récupération des heures supplémentaires des agents municipaux.**

**M. CHAMBON** : « Il s'agit des modalités de paiement des heures supplémentaires assurées par les agents municipaux. C'est en fait la reprise d'une délibération qui remonte à 2009 et qui avait simplement besoin d'être modernisée ou en tout cas réactualisée par rapport aux réactualisations des cadres emplois.

Là aussi je rapporte conforme puisque vous avez tous les éléments avec les règles de calcul dans la délibération. »

**M. le Maire** : « Merci, Emmanuel. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Nous passons au vote. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

### **Les Bénéficiaires**

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature à temps complet, temps non complet et temps partiel, relevant des cadres d'emplois ou grades fixés dans le tableau ci-dessous :



Cadres d'emplois	Grades
Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédacteur</li> <li>- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Technicien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Technicien</li> <li>- Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Chef de service de police municipale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de service de police municipale</li> <li>- Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Animateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur</li> <li>- Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Infirmier de classe normale</li> <li>- Infirmier de classe supérieure</li> </ul>
Technicien paramédical	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Technicien paramédical de classe normale</li> <li>- Technicien paramédical de classe supérieure</li> </ul>
Auxiliaire de puériculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auxiliaire de puériculture de classe normale</li> <li>- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure</li> </ul>
Éducateur territorial des APS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducateur des APS</li> <li>- Éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Auxiliaire de soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint technique</li> <li>- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Adjoint administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint administratif</li> <li>- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint d'animation</li> <li>- Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Agent de maîtrise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent de maîtrise</li> <li>- Agent de maîtrise principal</li> </ul>
Agent social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent social</li> <li>- Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
ATSEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Agents de Police municipale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gardien brigadier</li> <li>- Brigadier-chef principal</li> </ul>

### **Les Conditions de versement**

Le paiement des heures supplémentaires et des heures complémentaires sera soumis à la production d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures effectuées et les conditions de réalisation de celles-ci.

Le versement de ces indemnités est limité à 25 heures supplémentaires par agent au cours d'un même mois. Les heures de dimanches, de jours fériés ou de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

Dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, les agents peuvent réaliser des heures supplémentaires au-delà du contingent mensuel sur décision motivée de l'autorité territoriale avec information immédiate des représentants du personnel au comité technique.

### **Les conditions d'indemnisation**

Pour les agents à temps complet, la rémunération horaire des heures supplémentaires est calculée selon les modalités suivantes :

Rémunération horaire des heures supplémentaires		
Heures supplémentaires		Rémunération
Les 14 premières heures		$[(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820] \times 1,25$
À partir de la 15 <sup>e</sup> heure		$[(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820] \times 1,27$
Heure de nuit (accomplie entre 22 heures et 7 heures)	Les 14 premières heures	$[(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820] \times 1,25 \times 2$
	À partir de la 15 <sup>e</sup> heure	$[(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820] \times 1,27 \times 2$
Heure accomplie un dimanche ou un jour férié	Les 14 premières heures	$(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820 \times 1,25 + [(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820] \times 1,25] \times 2/3$
	À partir de la 15 <sup>e</sup> heure	$(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820 \times 1,27 + [(\text{Traitement brut annuel} + \text{indemnité de résidence annuelle}) / 1\,820] \times 1,27] \times 2/3$

Le contingent mensuel de ces heures supplémentaires ne peut excéder un pourcentage du contingent mensuel prévu à l'article 6 du décret du 14 janvier 2002 (**25 heures**) égal à la quotité de travail effectuée par l'agent.

**Les agents qui bénéficient d'un temps partiel sur autorisation ou de droit** peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Le montant de l'heure supplémentaire applicable à ces agents est déterminé selon le même mode de calcul qu'un agent au même indice exerçant à temps plein.

**Un agent à temps non complet et appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**, amené à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe, est rémunéré sur la base horaire résultant d'une proratisation de son traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet.

Au-delà, le montant est calculé selon les modalités d'un agent à temps complet et conformément au décret n° 2002-60 précité.

### **La condition de récupération**

Les heures supplémentaires effectuées seront prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur, dans les conditions suivantes :

- Heures de jour : 1 heure effectuée = 1 heure récupérée ;
- Heures de dimanche : 1 heure effectuée = 1 heure 40 récupérée
- Heures de nuit : 1 heure effectuée = 2 heures récupérées

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles,

GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), LE FUR Pauline, votent pour]

## **28- Actualisation du tableau des emplois.**

**M. CHAMBON** : « Il s'agit des suppressions liées aux avancements de grade qui ont été opérés en 2021. Sur 2021, 27 postes ont été créés. En raison des nominations dans le cadre de la promotion interne et des avancements de grade, nous en supprimons ici 25, ce qui fait qu'il reste 2 postes que nous mettons de côté pour d'éventuels recrutements futurs.

Voilà un petit peu le bilan : 27 créations sur 2021 et donc 25 suppressions. C'est le nettoyage que l'on attendait en fin d'année. »

**M. le Maire** : « M. SOMMIER n'a pas trouvé le nettoyage très clair. »

**M. SOMMIER** : « Effectivement et je le regrette car on nous avait promis un tableau général pour 2021, on nous l'avait promis pour décembre, ensuite pour février et on ne l'a toujours pas. Ensuite, les interrogations que nous avons eues sur les postes budgétaires inscrits au budget et au compte administratifs démontrent quand même que l'on n'a pas une vision claire des choses.

Deuxième point, j'avais souhaité à différentes reprises un organigramme détaillé nominatif. Nous n'avons pas pu encore obtenir cet organigramme détaillé nominatif.

Pour ces raisons, j'avoue que je voterai contre. C'est bien la première fois que je vote contre un tableau d'emplois mais je voterai contre ce tableau. »

**M. le Maire** : « Très bien, je vous propose donc de passer au vote. »

**M. MERGY** : « Mme POGGI vote pour. »

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, décide de supprimer les emplois suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet
- 2 postes d'agent social à temps complet
- 1 poste d'infirmier de classe normale à temps complet
- 9 postes d'adjoint technique à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (-2)	31	0	29	0
Adjoint d'animation (-3)	24	0	21	0
Animateur (-1)	14	0	13	0
Agent social (-2)	29	0	27	0
Infirmier de classe normale (-1)	1	0	0	0
Adjoint technique (-9)	100	1	91	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (-4)	50	0	46	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (-1)	9	0	8	0
Agent de maîtrise (-2)	11	0	9	0

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe (pouvoir à LAFON Dominique), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, POGGI Léa-Iris (pouvoir à MERGY Gilles), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à LE FUR Pauline), LE FUR Pauline, votent contre]

[KATHOLA Pierre, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, s'abstiennent]

**M. le Maire :** « Mes chers collègues, il est quand même 2 h 00 du matin. Comme le règlement intérieur le prévoit, je vous propose éventuellement de répondre aux trois questions qui ont été posées par M. MERGY et M. MESSIER par écrit dans les jours qui viennent et, si la réponse n'est pas suffisante, de nous entretenir directement et de reposer éventuellement le problème au prochain Conseil.

Merci beaucoup, le prochain Conseil Municipal est prévu le 27 juin prochain. C'est une date encore prévisionnelle mais qui sera confirmée dans les semaines qui viennent. Merci à vous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 02 h 04, le 05 avril 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 29 JUIN 2022

Le Maire  
Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr) ou sur simple demande auprès de la Mairie